

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- ERRATUM – Retranscription de décisions d’ester en justice parues dans le BMO 6187 du 21 novembre 2016 – pages 3622 à 3623.....
..... **Pages 864 à 865**
- Avenant n°2 au bail du 27 juin 2008, consenti à la société Biomnis
..... **Page 865**
- Mise à disposition par la Ville de Lyon au Groupement d’Intérêt Public « Maison de l’Emploi et de la Formation de Lyon » **Page 866**
- Autorisation de tour d’échelle consentie à l’Entreprise Ravaltex.....
..... **Page 866**
- Conclusion d’un bail dérogatoire pour la mise à disposition de boxes **Page 867**
- Convention d’occupation temporaire entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon **Page 867**
- Avenant n° 1 à la convention d’occupation du domaine public à titre onéreux du 28 août 2011,..... **Page 867**
- Avenant de subrogation au profit de la Sas Restaurant Kiosque Istanbul..... **Page 868**
- Diagnostic archéologique Maison Carrée Esplanade de Fourvière .
..... **Page 868**
- Décisions d’ester en justice **Pages 869 à 870**

Arrêtés municipaux :

- Désignation de l’autorité d’homologation des services numériques de la Ville de Lyon **Page 871**

- Délégation provisoire de signature pendant la période du 20 février au 6 mars 2017 inclus en remplacement des élus absents **Page 871**
- Délégation provisoire de signature de l’ensemble des titres et des mandats émis par la Ville de Lyon en l’absence de M. Richard Brumm du 20 au 24 février 2017 inclus **Page 872**
- Délégation de signature à un fonctionnaire territorial **Page 872**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 873**
- Police du stationnement - Arrêtés temporaire : n°: 2017C2624 - n°2017C2626 **Page 875**
- Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 876**
- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
 - Recrutement par voie de mutation - Recrutement remplaçant - Intégration - Nomination stagiaire cat B - Recrutement non titulaire Ctp - Recrutement pour complément Ctp - Recrutement non titulaire complément temps partiel - Recrutement par mutation - Remplacement - St: Arrêté rectificatif-Rsa - Arrêté rectificatif - St: Nomination stagiaire catégorie C - Intégration suite à détachement - Recrutement par détachement - Attribution NBI - Détachement/stage - Rectificatif - Recrutement non titulaire complément temps partiel - Recrutement remplaçant agent congé parental - recrutement remplaçant agent en disponibilité - Recrutement remplaçant agent en formation - Recrutement remplaçant détachement pour stage - Recrutement par voie de détachement - St: Arrêté rectificatif Rva..... **Page 951**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction des marchés publics - Avis **Page 955**
- Occupation du droit des sols : permis de construire, permis de

- démolir, permis d’aménager, déclaration préalable de travaux, lotissements, changements d’usage..... **Pages 955 à 964**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

ERRATUM – Retranscription de décisions d’ester en justice parues dans le BMO 6187 du 21 novembre 2016 – pages 3622 à 3623

A la suite d’erreurs matérielles entachant la retranscription au Bulletin municipal officiel (BMO) n° 6187 du 21 novembre 2016 de 3 décisions d’ester en justice, il y a lieu de rectifier ladite retranscription comme suit :

a) Pages 3622 et 3623 - Décision d’ester en justice - Mme L.-S. contre la Ville de Lyon - Renvoi devant le Tribunal Administratif de Lyon à la suite de l’arrêt de la CAA de Lyon du 5 juillet

- Lire :

« Vu l’arrêté du Maire de Lyon du **26 août 2016** déléguant à M Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de **personnel**, »

au lieu de :

« Vu l’arrêté du Maire de Lyon du **3 novembre 2014** déléguant à M Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de **personne**, »

- Lire :

« Vu l’arrêt de la Cour Administrative d’Appel du 5 juillet 2016 annulant l’ordonnance du 10 juin 2015 du Tribunal Administratif de Lyon en tant qu’elle rejette les conclusions de la demande de Mme L.-S. dirigées contre la décision du 18 mai 2015 en ce qu’elle se prononce sur la réintégration, et renvoyant l’affaire devant le Tribunal Administratif de Lyon, »

au lieu de :

« Vu l’arrêt de la Cour Administrative d’Appel du 5 juillet 2016 annulant l’ordonnance du 10 juin 2015 du Tribunal Administratif de Lyon en tant qu’elle rejette les conclusions de la demande de Mme L.-S. dirigées contre la décision du 18 mai 2015 en ce qu’elle prononce sur la réintégration, et renvoyant l’affaire devant le Tribunal Administratif de Lyon, »

- Lire :

« Article Premier. - Qu’il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l’action intentée par Mme L.-S. devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l’annulation de la décision de la Ville de Lyon du 18 mai 2015 en ce qu’elle se prononce sur les conditions de sa réintégration. »

au lieu de :

« Article Premier. - Qu’il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l’action intentée par Mme L.-S. devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l’annulation de la décision de la Ville de Lyon du 18 mai 2015 en ce qu’elle prononce sur les conditions de sa réintégration. »

- Il en résulte la retranscription suivante qui remplace la publication initiale erronée :

« Décision d’ester en justice - Mme L.-S. contre la Ville de Lyon - Renvoi devant le Tribunal Administratif de Lyon à la suite de l’arrêt de la CAA de Lyon du 5 juillet (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l’article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l’Adjoint délégué ... ayant reçu délégation »,

Vu l’arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel,

Vu la requête de Mme L.-S. du 19 juin 2015 ;

Vu l’arrêt de la Cour Administrative d’Appel du 5 juillet 2016 annulant l’ordonnance du 10 juin 2015 du Tribunal Administratif de Lyon en tant qu’elle rejette les conclusions de la demande de Mme L.-S. dirigées contre la décision du 18 mai 2015 en ce qu’elle se prononce sur la réintégration, et renvoyant l’affaire devant le Tribunal Administratif de Lyon,

Décide :

Article Premier. - Qu’il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l’action intentée par Mme L.-S. devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l’annulation de la décision de la Ville de Lyon du 18 mai 2015 en ce qu’elle se prononce sur les conditions de sa réintégration.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l’exécution sur la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 8 novembre 2016

Pour le Maire de Lyon,

L’Adjoint Délégué,

Gérard CLAISSE »

b) Page 3623 - Décision d’ester en justice - Mme L.-S. contre la Ville de Lyon - Renvoi devant le Tribunal Administratif de Lyon à la suite de l’arrêt de la CAA de Lyon du 5 juillet - Requête n°1407157

- Lire :

« Vu l’arrêté du Maire de Lyon du **26 août 2016** déléguant à M Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel,

Vu la requête n°1407157 de Mme L.-S. du 12 septembre **2014**, »

au lieu de :

« Vu l’arrêté du Maire de Lyon du **3 novembre 2014** déléguant à M Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de **personne**,

Vu la requête n°1407157 de Mme L.-S. du 12 septembre **201**, »

- Il en résulte la retranscription suivante qui remplace la publication initiale erronée :

« Décision d'ester en justice - M^{me} L.-S. contre la Ville de Lyon - Renvoi devant le Tribunal Administratif de Lyon à la suite de l'arrêt de la CAA de Lyon du 5 juillet - Requête n°1407157

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation »,

Vu l'arrêt du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel,

Vu la requête n°1407157 de M^{me} L.-S. du 12 septembre 2014,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M^{me} L.-S., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de la décision du 16 juillet 2014 prononçant son licenciement et la condamnation de la Ville au versement de la somme de 156 772,40 € en réparation des conséquences dommageables de cette décision.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 8 novembre 2016

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Gérard CLAISSE »

c) Page 3623 - Décision d'ester en justice - Mme L.-S. contre la Ville de Lyon - Renvoi devant le Tribunal Administratif de Lyon à la suite de l'arrêt de la CAA de Lyon du 5 juillet 2016 - Requête n°1506538

- Lire :

« Vu l'arrêt du Maire de Lyon du **26 août 2016** déléguant à M Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de **personnel**, »

au lieu de :

« Vu l'arrêt du Maire de Lyon du **3 novembre 2014** déléguant à M Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de **personne**, »

- Lire :

« Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme L.-S., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de l'arrêt du maire du 22 juin 2015 portant **radiation de poste**, »

au lieu de :

« Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme L.-S., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de l'arrêt du maire du 22 juin 2015 portant **radicalisation**, »

- Considérant, en outre, que la retranscription a été partiellement anonymisée et qu'il convient d'harmoniser la rédaction.

- Il en résulte la retranscription suivante qui remplace la publication initiale erronée :

« Décision d'ester en justice - M^{me} L.-S. contre la Ville de Lyon - Renvoi devant le Tribunal Administratif de Lyon à la suite de l'arrêt de la CAA de Lyon du 5 juillet 2016 - Requête n°1506538 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation »,

Vu l'arrêt du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel,

Vu la requête n°1506538 de M^{me} L.-S. du 21 juillet 2015,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M^{me} L.-S., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de l'arrêt du maire du 22 juin 2015 portant radiation de poste,

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 8 novembre 2016

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Gérard CLAISSE »

Avenant n°2 au bail du 27 juin 2008, consenti à la société Biomnis concernant l'occupation des locaux sis 17-19 avenue Tony Garnier à Lyon 7^e. – EI 07 245 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêt du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de volumes immobiliers situés à Lyon 7^{ème}, 17-19 avenue Tony Garnier, occupés par la société Biomnis à usage de Cafétéria du personnel, référencés sous le numéro d'ensemble immobilier 07 245, en vertu d'un bail arrivant à échéance le 31 décembre 2015 ;

Considérant la demande de la société Biomnis de prolonger la mise à disposition desdits locaux ;

Considérant qu'il convient de prolonger le bail afin de permettre l'instruction du dossier et la prise en compte d'éléments ayant évolué, notamment concernant la destination et la surface des locaux et l'instruction du futur bail emphytéotique ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine Privé et de la valorisation de son Patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un avenant n°2 au bail du 27 juin 2008, prolongeant d'une deuxième année, à compter du 1^{er} janvier 2017, le bail initial arrivé à échéance le 31 décembre 2015 ; Les autres clauses et conditions restent inchangées.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 26 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Mise à disposition par la Ville de Lyon au Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon » du bâtiment G sis 24, rue Rognon- 69007 Lyon - EI : 07 075 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du bâtiment « Ilot Rognon » sis 24, rue Rognon au sein du tènement immobilier dénommé « centre Berthelot » relevant de son domaine public ;

Considérant que dans le cadre de la relocalisation du Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon », qui occupe actuellement des locaux en location au 107/109 rue Vivier Merle à Lyon 3^e, la Ville de Lyon a engagé des travaux de réhabilitation dans le bâtiment G du 24, rue Rognon à Lyon 7^e afin d'héberger la MDEF et la Mission Locale de Lyon ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition par la Ville de Lyon au GIP « Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon », par convention d'occupation temporaire du domaine public, du bâtiment G sis 24, rue Rognon à Lyon 7^e au sein du tènement immobilier dénommé « Centre Berthelot », à compter du 7 décembre 2016 jusqu'au 30 avril 2019, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 130 000 € (cent trente mille euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 12 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Nicole GAY*

Autorisation de tour d'échelle consentie à l'Entreprise Ravaltext, sur le terrain propriété de la Ville de Lyon sis 38 montée de la Boucle à Lyon 4^e, EI 04 102, parcelle cadastrée AZ23 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du terrain sis 38 montée de la Boucle à Lyon 4^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 04 102 - parcelle cadastrée AZ 23 relevant de son domaine public ;

Considérant la demande de l'entreprise Ravaltext à la Ville de Lyon de bénéficier d'un droit d'accès et d'installation d'une tour d'échafaudage sur le terrain sus-désigné, afin de procéder au ravalement du mur de l'immeuble situé 79 rue Eugène Pons à Lyon 4^e, parcelles cadastrées AZ 25 et AZ 26 ;

Considérant que le mur arrière de l'immeuble sis 79 rue Eugène Pons est bâti en limite de la parcelle AZ23 propriété de la Ville de Lyon et qu'en raison de la disposition des lieux, il est matériellement impossible de procéder à tout ou partie des travaux urgents et indispensables de ravalement de façade de l'immeuble sans installer l'échafaudage nécessaire à leur réalisation sur la parcelle AZ23 ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion et de la valorisation de son Patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - La Ville de Lyon concède à l'entreprise Ravaltext, un droit dit de « tour d'échelle » pour permettre le ravalement de la façade de l'immeuble sis 79 rue Eugène Pons à Lyon 4^e, sur son terrain sis 38 montée de la Boucle à Lyon 4^e, EI 04 102, parcelle cadastrée AZ23, pour une surface totale de 18m², pendant une durée de un mois à compter du 1^{er} décembre 2016, moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire de 288 € (Deux cent quatre-vingt-huit Euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 20 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Nicole GAY*

Conclusion d'un bail dérogatoire pour la mise à disposition des boxes n° 9 et 10 situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1^{er} au profit de la société DM Sports pour la période du lundi 2 janvier au vendredi 17 février 2017 - EI 01 204 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de boxes situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 204, parcelles cadastrées 69381 - AT 46, AT 54, AT 146 et AT 150 ;

Considérant que ce tènement immobilier, constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés, appartient au domaine privé de la Ville de Lyon ;

Considérant que la société DM Sports a sollicité la Ville de Lyon pour la location des boxes n° 9 et 10, situés dans la Galerie des Terreaux, pour la période du lundi 2 janvier au vendredi 17 février 2017 à 10 heures à usage exclusif de vente en magasin de vêtements, chaussures et matériels de sport, gros et détail et import/export, ainsi que la vente non sédentaire de ces mêmes produits ;

Considérant que la valeur locative desdits locaux, pour 46 jours, a été estimée à 3 160 € (trois mille cent soixante euros) charges et taxes comprises ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine privé communal et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail dérogatoire portant sur les boxes n° 9 et 10 situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, au profit de la société DM Sports, pour la période allant du lundi 2 janvier au vendredi 17 février 2017 à 10 heures, moyennant le versement d'un loyer s'élevant à 3 160 € (trois mille cent soixante euros) charges et taxes comprises.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 20 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Nicole GAY*

Convention d'occupation temporaire entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la mise à disposition du terrain sis 75/79 quai Perrache- 69002 Lyon, pour les besoins du Luna Park et Cirques - EI : 02 211 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Métropole de Lyon est propriétaire du terrain nu sis 75/79 quai Perrache à Lyon 2^e, cadastré BE 14, d'une surface de 11 232 m², enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 02 211 ;

Considérant que la Métropole de Lyon met à disposition de la Ville de Lyon ledit terrain destiné à « l'installation des Luna Park d'été et d'hiver et autres manifestations festives, telles que les cirques, mais non foraines » par bail de droit commun du 1^{er} décembre 2008, renouvelé par avenants 1,2,3 et 4 et par convention du 13 janvier 2016 ;

Considérant la demande de la Ville de Lyon de prolonger l'occupation pour une année supplémentaire ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire pour permettre la prolongation de l'occupation du terrain de la Métropole de Lyon par la Ville de Lyon, situé 75/79 quai Perrache-69002 Lyon, à compter du 1^{er} décembre 2016 et jusqu'au 30 novembre 2017, moyennant une redevance annuelle de 5 100 € (cinq mille cent euros) ;

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 22 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Nicole GAY*

Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public à titre onéreux du 28 août 2011, relatif à la prolongation de la mise à disposition de locaux à usage de café-bar et petite restauration sis 30 boulevard Vivier Merle – Lyon 3^e – EI 03 047 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3^e, à usage de bibliothèque municipale, dénommé « Bibliothèque de la Part Dieu » ;

Considérant qu'une partie de la bibliothèque est affecté à l'usage de café-bar et petite restauration, et que ces locaux ont été mis à disposition par la Ville de Lyon au profit de la Sarl En-Cas, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux signée le 28 août 2011, dont le terme était fixé au 28 août 2017 ;

Considérant que des travaux destinés au déploiement de l'automatisation de la Bibliothèque de la Part Dieu vont être entrepris à compter de l'été 2017, il apparaît difficile d'installer sur le site un nouvel occupant ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine Public et de la valorisation de son Patrimoine, de maintenir une occupation à titre onéreux des locaux à usage de café-bar et petite restauration ;

Décide

Article Premier - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux du 28 août 2011, afin de la prolonger d'une année. Le nouveau terme de cette convention est donc fixé au 28 août 2018. Toutes les autres clauses de la convention initiale sont inchangées.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 22 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Nicole GAY*

Avenant de subrogation au profit de la Sas Restaurant Kiosque Istanbul, situé 3 place des Pavillons à Lyon 7^e, EI 07 178 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du kiosque central situé 3 place des Pavillons à Lyon 7^e, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 178, parcelles cadastrées BZ 39, 40 et 41 ;

Considérant que la Ville de Lyon par acte sous seing privé en date du 28 octobre 2008, a donné à bail à la Sarl Gamboni Restauration ledit kiosque d'une surface de 54 m² ;

Considérant que par acte de cession en date du 23 janvier 2009, la Sarl Gamboni a cédé son fonds de commerce situé Place des Pavillons à Lyon 7^eme, à M. Kasisari Alex ;

Considérant que par acte de cession en date du 12 mai 2016, M. Kasisari Alex a cédé son fonds de commerce situé Place des Pavillons à Lyon 7^e à la Sas Restaurant Kiosque Istanbul, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1500 Euros, immatriculée au RCS de Lyon 819 936 998 ayant son siège social Place des pavillons à Lyon 7^e, représentée par M. Kasisari Alex ;

Considérant la demande de Kasisari Alex de modifier la dénomination du bénéficiaire du bail commercial arrivant à échéance le 30 juin 2017 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un avenant au bail commercial du 28 octobre 2008, au profit de la Sas Kiosque Istanbul, à la date du 1^{er} décembre 2016.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 26 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Nicole GAY*

Diagnostic archéologique Maison Carrée Esplanade de Fourvière à Lyon 5^e (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2015/1496 du Conseil Municipal du 28 septembre 2015, transmise en Préfecture le 1^{er} octobre 2015, donnant au titre de l'article L. 2122-22-23° du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « Déterminer les opérations de diagnostics d'archéologie préventive pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune, qui seront menées sur la durée du mandat, et prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à ces opérations. »,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 26 août 2016 déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,

Considérant la prescription du service régional de l'archéologie émise le 8 février 2016

Décide :

Article Premier. - qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention entre la BPD Marignan et la Ville de Lyon concernant la réalisation d'un diagnostic archéologique par le service archéologique de la Ville de Lyon sur le terrain situé à la Maison Carrée et l'esplanade de Fourvière à Lyon 5^e.

Art. 2. - Que M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 14 février 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Décision d'ester en justice - Appel de la Sarl I.M. aux fins d'obtenir l'annulation du jugement n°1404057 rendu par le Tribunal Administratif de Lyon le 3 novembre 2016 ayant fixé le montant définitif de sa dette à l'égard de la Ville de Lyon à 420 000 euros (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée rappelle que les décisions à prendre en vertu de la présente délégation pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général,

Vu le jugement n°1404057 rendu en première instance par le Tribunal Administratif de Lyon,

Vu la requête en appel n°16LY04486 du 30 décembre 2016 déposée par Sarl I.M. représentée par M^e Cécile Calvet-Baridon,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action en appel intentée par la Sarl I.M., représentée par M^e Cécile Calvet-Baridon, devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du jugement n°1404057 rendu en première instance par le Tribunal Administratif de Lyon en date du 3 novembre 2016 ;
- la décharge de toute dette à l'égard de la Ville de Lyon ;
- l'annulation du titre exécutoire n°17771 émis à son encontre le 17 décembre 2013 par la Ville de Lyon ;
- la condamnation de la Ville de Lyon au versement de la somme de 420 000 euros au titre de son préjudice financier ;
- la condamnation de la Ville de Lyon au versement de la somme de 3 000 euros au titre de l'article L.761-1 du Code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 15 février 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Guy CORAZZOL*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la société MDA D. contre le PC n°069 389 16 00061 délivré à la SAS B. le 19 juillet 2016 pour la construction d'un immeuble de bureaux et 42 places de stationnement sur un terrain sis 69 rue Gorge de Loup à Lyon 69009 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1609505-2 du 30 décembre 2016 déposée par la société MDA D., représentée par M^e Véronique Giraudon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la société MDA D., représentée par M^e Véronique Giraudon, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation :

- du permis de construire n°069 389 16 00061 délivré à la SAS B. le 19 juillet 2016 pour la construction d'un immeuble de bureaux et 42 places de stationnement sur un terrain sis 69 rue Gorge de Loup à Lyon (69009) ;
- du rejet, en date du 9 novembre 2016, du recours gracieux formé par la société requérante.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 15 février 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Action au fond de M^{me} M.T. aux fins d'obtenir réparation du préjudice subi lors de l'accident dont elle a été victime le 19 décembre 2011, auprès de la compagnie F. M.. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel.

Vu la requête dont assignation a été donnée à la Ville de Lyon en date du 21 novembre 2016 et déposée par M^{me} M.T., représentée par M^e Jérôme Lavocat.

Décide

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense et à une demande reconventionnelle de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par M^{me} M.T., devant le Tribunal de Grande Instance de Niort tendant à obtenir réparation du préjudice subi lors de l'accident dont elle a été victime le 19 décembre 2011, auprès de la compagnie F.M..

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 15 février 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE*

Décision d'ester en justice - Recours de M. V.A. en opposition à exécution du titre de recettes n°22911 d'un montant de 377,91 € émis et rendu exécutoire par la Ville de Lyon le 22 septembre 2016 au titre de la restauration scolaire pour la période de janvier à juillet 2016 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1609008-3 du 5 décembre 2016 déposée par M. V. A..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par M. V.A., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à contester le bien-fondé et à obtenir l'annulation du titre de recettes n°22911 d'un montant de 377,91 € émis et rendu exécutoire par la Ville de Lyon le 22 septembre 2016, au titre de la restauration scolaire pour la période de Janvier à Juillet 2016.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 15 février 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Guy CORAZZOL*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. F. contre la délibération du 26 septembre 2016 n°2016/2329 cédant l'ancien collège de Serin au profit de la SCCV L.S. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général,

Vu la requête n°1609214-3 du 19 décembre 2016 déposée par M. L.F., représenté par M^e Sébastien Bourillon, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. L.F., représenté par M^e Sébastien Bourillon, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de la délibération du 26 septembre 2016 n°2016/2329 cédant l'ancien collège de Serin au profit de la SCCV L.S.,

- La condamnation de la Ville de Lyon à leur verser la somme de 1800 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 16 février 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Guy CORAZZOL*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M^{me} N.D. et M. A.L. contre les décisions de refus d'établir une attestation d'autorisation de changement d'usage tacite n°US 69 381 16 00035 pour un local situé 24 rue Pizay à Lyon 69001 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1608610-8 du 28 novembre 2016 déposée par M^{me} N.D. et M. A.L., représentés par M^e Chloé Vincent-Hytier.

Décide :

Article Premier. - Ou'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M^{me} N.D. et M. A.L., représentés par M^e Chloé Vincent-Hytier, tendant à obtenir :

- l'annulation des décisions de refus d'établir une attestation d'autorisation de changement d'usage tacite n°US 69 381 16 00035 pour un local situé 24 rue Pizay à Lyon (69001) ;

- le versement de la somme de 1500 € au titre de l'article L.761-1 du Code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 17 février 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU

Désignation de l'autorité d'homologation des services numériques de la Ville de Lyon dans le cadre du Référentiel Général de Sécurité (RGS) (Direction générale des services - Secrétariat général - Direction des Assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2014 portant approbation du référentiel général de sécurité et précisant les modalités de mise en œuvre de la procédure de validation des certificats électroniques ;

Considérant que la Ville de Lyon, notamment au travers du dispositif de Guichet unique multi canal, développe différentes formes de dématérialisation vis-à-vis de l'utilisateur qui visent à permettre d'effectuer des démarches administratives à distance ou en dehors des horaires d'ouverture des guichets ;

Considérant que l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 a créé le Référentiel Général de Sécurité (RGS) afin d'instaurer un climat de confiance dans l'usage de la relation numérique entre les usagers et les administrations ou entre les administrations elles-mêmes ;

Considérant que le RGS impose aux autorités administratives d'homologuer leurs télé-services pour les échanges d'informations entre Autorités Administratives ou entre autorités administratives et usagers ;

Considérant que la décision d'homologation de sécurité est prononcée par l'autorité d'homologation et publiée sur le site internet du service numérique ;

Il convient de désigner l'autorité d'homologation des services numériques de la Ville de Lyon dans le cadre du RGS.

Arrête :

Article Premier. - M. Guy Corazzol, Adjoint au Maire de Lyon délégué à la relation et qualité de service aux usagers – Mairies d'Arrondissement – Administration générale, est désigné autorité d'homologation des services numériques de la Ville de Lyon dans le cadre du Référentiel Général de Sécurité (RGS).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa date de publicité.

Lyon, le 20 février 2017

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Délégation provisoire de signature pendant la période du 20 février au 6 mars 2017 inclus en remplacement des élus absents, donnée à M. Loïc Graber et M^{me} Sandrine Frih (Direction générale des services - Secrétariat général - Direction des Assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de M^{me} Sandrine Frih en tant que 21^e Adjointe, suite à la démission de M. Thierry Braillard de ses fonctions de 17^e Adjoint ;

Vu l'arrêté municipal du 26 août 2016 portant délégation à M^{mes} et MM. les Adjointes et à des Conseillers municipaux ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses pouvoirs propres ou des attri-

butions qui lui sont confiées par délibération du conseil municipal, à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

Considérant que les nécessités de continuité du service public imposent qu'en l'absence de certains Adjoints et Conseillers délégués, du 20 février 2017 au 6 mars 2017 inclus, la signature des actes soit assurée ;

Arrête :

Article Premier - Pour remplacer les élus absents du 20 au 23 février 2017 inclus, M. Loïc Graber, 20^e Adjoint au Maire de Lyon, est autorisé à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Art. 2. - Pour remplacer les élus absents du 24 février 2017 au 6 mars 2017 inclus, M^{me} Sandrine Frih, 21^e Adjointe au Maire de Lyon, est autorisée à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Art. 3. - La signature de l'ensemble des titres des recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon est exclue du dispositif ci-dessus énoncé.

Art. 4.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 5.- M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 20 février 2017

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

Délégation provisoire de signature de l'ensemble des titres et des mandats émis par la Ville de Lyon en l'absence de M. Richard Brumm du 20 au 24 février 2017 inclus donnée à M^{me} Catherine Alberti-Jullien (Direction générale des services - Secrétariat général - Direction des Assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-19 et L.2511-27 disposant que le maire de la commune peut donner sous sa surveillance, et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services de mairie et aux responsables de services communaux ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de M^{me} Sandrine Frih en tant que 21^{ème} adjointe, suite à la démission de M. Thierry Braillard de ses fonctions de 17^e adjoint ;

Vu l'arrêté municipal du 26 août 2016, portant délégation à M^{mes} et MM. les Adjoints et à des Conseillers municipaux, et notamment à M. Richard Brumm en matière de signature de l'ensemble des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon ;

Considérant que les nécessités de continuité du service public imposent qu'en l'absence de M. Richard Brumm, du 20 au 24 février 2017 inclus, il convient d'assurer la signature de l'ensemble des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon ;

Arrête :

Article Premier. - En l'absence de M. Richard Brumm, 5^e adjoint au Maire, délégué aux finances et à la commande publique, du 20 au 24 février 2017 inclus, la délégation de signature de l'ensemble des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon est donnée à M^{me} Catherine Alberti-Jullien, Directrice des finances de la Ville de Lyon.

Art. 2.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 3.- M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 20 février 2017

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

Délégation de signature à un fonctionnaire territorial - M. Mickaël Laquet (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable.

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à M. Mickaël Laquet, Directeur Administratif et Financier de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon pour :

- La signature des bons de commande, émis en exécution des marchés à bons de commande conclus par la Ville de Lyon dont le montant est inférieur à 20 000 € HT.

- La certification du service fait sans limitation de montant.

- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes.

- Pour la signature des déclarations relatives à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (et taxes assimilées) et le cas échéant, la télédéclaration.

- La signature de la correspondance courante avec les créanciers et débiteurs de la ville.

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 13 février 2017

Le Maire de la Ville de Lyon,

Gérard COLLOMB

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain
- Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP33003	Cédez le passage à l'intersection de la place Bellecour et rue Paul Lintier Lyon 2^e (circulation)	A l'intersection de la place Bellecour chaussée Ouest Lyon 2 ^e et de la rue Paul Lintier Lyon 2 ^e me, les cycles circulant place Bellecour, chaussée Ouest, contre-allée Ouest, dans le sens Nord-Sud, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33379	Cédez le passage à l'intersection de la rue Louis et rue Antoinette Lyon 3^e	A l'intersection de la rue Louis à Lyon 3 ^e me et de la rue Antoinette à Lyon 3 ^e me, les conducteurs circulant sur la rue Louis sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33409	Circulation interdite passerelle de la Darse Lyon 2^e (circulation)	Considérant la configuration des lieux et les caractéristiques techniques des ouvrages d'art suspendus, il y a lieu, pour des raisons de sécurité, d'interdire la circulation de tous les véhicules : La circulation des véhicules est interdite passerelle de la Darse Lyon 2 ^e .	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33416	Cédez le passage à l'intersection de la rue Saint-Jean de Dieu et rue Jean Grolier Lyon 7^e (circulation)	A l'intersection de la rue Saint-Jean de Dieu à Lyon 7 ^e me et de la rue Jean Grolier à Lyon 7 ^e me, les conducteurs circulant sur la rue Saint-Jean de Dieu, dans les deux sens, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32979	Cédez le passage à l'intersection de la rue de Condé et rue d'Enghien Lyon 2^e (circulation)	A l'intersection de la rue de Condé Lyon 2 ^e me et de la rue d'Enghien Lyon 2 ^e me, les cycles circulant rue de Condé Lyon 2 ^e me, dans le sens Est-Ouest, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32989	Cédez le passage à l'intersection de la rue d'Enghien et rue de Castries Lyon 2^e (circulation)	A l'intersection de la rue d'Enghien Lyon 2 ^e me et de la rue de Castries Lyon 2 ^e me, les cycles circulant rue d'Enghien Lyon 2 ^e me, dans le sens Nord-Sud, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32988	Cédez le passage à l'intersection de la rue d'Enghien et rue de Condé Lyon 2^e (circulation)	A l'intersection de la rue d'Enghien Lyon 2 ^e me et de la rue de Condé Lyon 2 ^e me, les cycles circulant rue d'Enghien Lyon 2 ^e me, dans le sens Nord-Sud, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32987	Cédez le passage à l'intersection de la rue d'Enghien et rue Général Plessier Lyon 2^eme (circulation)	A l'intersection de la rue d'Enghien Lyon 2 ^e me et de la rue Général Plessier Lyon 2 ^e me, les cycles circulant rue d'Enghien Lyon 2 ^e me, dans le sens Nord-Sud, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32986	Cédez le passage à l'intersection de la rue d'Enghien et cours de Verdun Gensoul Lyon 2^e (circulation)	A l'intersection de la rue d'Enghien Lyon 2 ^e me et du cours de Verdun Gensoul Lyon 2 ^e me, les cycles circulant rue d'Enghien Lyon 2 ^e me, dans le sens Nord-Sud, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP32985	Cédez le passage à l'intersection de la rue Duhamel et place Carnot Lyon 2^e (circulation)	A l'intersection de la rue Duhamel Lyon 2ème et de la place Carnot Lyon 2ème, chaussée Est, les cycles circulant rue Duhamel Lyon 2ème, dans le sens Est-Ouest, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32984	Cédez le passage à l'intersection de la rue Duhamel et rue de la Charité Lyon 2^e (circulation)	A l'intersection de la rue Duhamel Lyon 2ème et de la rue de la Charité Lyon 2ème, les cycles circulant rue Duhamel Lyon 2ème, dans le sens Est-Ouest, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32983	Cédez le passage à l'intersection de la rue Dubois et rue Président Edouard Herriot Lyon 2^e (circulation)	A l'intersection de la rue Dubois Lyon 2ème et de la rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème, les cycles circulant rue Dubois Lyon 2ème, dans le sens Ouest-Est, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32982	Cédez le passage à l'intersection de la rue François Dauphin et rue Auguste Comte Lyon 2^e (circulation)	A l'intersection de la rue François Dauphin Lyon 2ème et de la rue Auguste Comte Lyon 2ème, les cycles circulant rue François Dauphin Lyon 2ème, dans le sens Est-Ouest, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32981	Cédez le passage à l'intersection de la rue Charles Biennier et rue de la Charité Lyon 2^e (circulation)	A l'intersection de la rue Charles Biennier Lyon 2ème et de la rue de la Charité Lyon 2ème, les cycles circulant rue Charles Biennier Lyon 2ème, dans le sens Est-Ouest, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	14/02/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33429	Interdiction d'arrêt rue Jarente Lyon 2^e (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits rue Jarente Lyon 2ème, côté Nord et côté Sud, sur 20 mètres à l'Est de la rue Victor Hugo Lyon 2ème. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route.	16/02/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33430	Stationnement réservé rue Casimir Périer Lyon 2^e (stationnement)	Les deux roues motorisés ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Casimir Périer (2) côté Nord à 45 m à l'Ouest de la rue Denuzière (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	16/02/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
20157RP33431	Stationnement réservé rue Casimir Périer Lyon 2^e (stationnement)	Les deux roues motorisés ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Casimir Périer (2) côté Nord à 45 m à l'Est de l'allée Paul Scherrer (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	16/02/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33432	Stationnement réservé rue de l'Abbaye d'Ainay Lyon 2^e (stationnement)	Les deux roues motorisés ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue de l'Abbaye d'Ainay (2), côté Ouest, à 10 mètres au Sud du n° 16. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	16/02/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2017RP33433	Stationnement réservé rue de l'Abbaye d'Ainay Lyon 2^e (stationnement)	Les deux roues motorisés ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue de l'Abbaye d'Ainay (2), côté Ouest, à 5 mètres au Nord du n° 10. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	16/02/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n°: 2017C2624 - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Société Constructel Energie : sur le territoire de la Ville de Lyon. (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon

Le Président de la Métropole de Lyon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

L'article L.3642-2,

Les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire

Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1^{er}, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté N°2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3^e Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Société Constructel Energie;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre des interventions d'urgence et de sécurité, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de Constructel Energie sérigraphiés urgence gaz sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 27 février 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, les véhicules d'intervention de Constructel Energie sérigraphiés urgence gaz sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation pour effectuer des interventions de dépannage urgentes.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du Code de la Route et à toutes injonctions des forces de Police Municipale ou Nationale.

Art. 2. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 24 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 3. - Toute intervention ne présentant pas un caractère d'urgence absolue ou de sécurité immédiate devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique, qu'elle qu'en soit la durée.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale, les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Lorsque l'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra mettre en place un alternat soit à l'aide de panneaux du type B15 et C18 soit géré par du personnel de l'entreprise soit réglé par feux KR 11.

Art. 9. - Le demandeur devra informer le service OTEP par mail à l'adresse : « travaux.otep@mairie-lyon.fr » du lieu, de la nature et de la durée prévisionnelle des travaux au plus tard 24h00 après le début de l'intervention de dépannage.

Art. 10. - La signalisation temporaire sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8^{ème} partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 Novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n°: 2017C2626 - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Société Gauthey : sur le territoire de la Ville de Lyon.
(Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon

Le Président de la Métropole de Lyon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

L'article L.3642-2,

Les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire

Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1^{er}, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté N°2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3^e Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Société Gauthey;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre des interventions d'urgence et de sécurité, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de Gauthey sérigraphiés urgence gaz sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 27 février 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, les véhicules d'intervention de Gauthey sérigraphiés urgence gaz sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation pour effectuer des interventions de dépannage urgentes.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du Code de la Route et à toutes injonctions des forces de Police Municipale ou Nationale.

Art. 2. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 24 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 3. - Toute intervention ne présentant pas un caractère d'urgence absolue ou de sécurité immédiate devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique, qu'elle qu'en soit la durée.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale, les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Lorsque l'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra mettre en place un alternat soit à l'aide de panneaux du type B15 et C18 soit géré par du personnel de l'entreprise soit réglé par feux KR 11.

Art. 9. - Le demandeur devra informer le service OTEP par mail à l'adresse : « travaux.otep@mairie-lyon.fr » du lieu, de la nature et de la durée prévisionnelle des travaux au plus tard 24h00 après le début de l'intervention de dépannage.

Art. 10. - La signalisation temporaire sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8^{ème} partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 Novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1951	Sgc Travaux Spéciaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Vincent de Paul	trottoir Sud, entre la route de Vienne et la rue Chalumeau	A partir du mardi 14 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la route de Vienne et la rue Chalumeau	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Carrier	côté impair, sur 15 m à l'Ouest de la rue Chalumeau	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1952	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en urgence pour le compte de la Direction de l'Eau, Lyon Métropole	la circulation des cycles sera interdite	Avenue Félix Faure	côté impair, sur 30 m au droit du n° 181	A partir du mercredi 15 février 2017 jusqu'au vendredi 17 février 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 181	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 181	
1953	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de la Croix-Rousse	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 129	Le jeudi 16 février 2017, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Ville-neuve et la rue d'Isly	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Duviard	entre la rue Perrod et le boulevard de la Croix-Rousse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	entre la rue Ville-neuve et la rue d'Isly	Le jeudi 16 février 2017
					sur 10 m au droit du n° 141	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Duviard	au débouché de la rue Villeneuve	Le jeudi 16 février 2017, de 9h à 16h
1954	Bouygues Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépannage d'urgence sur les relais prioritaires	le stationnement de véhicules d'intervention d'urgence équipés d'un macaron Bouygues Télécom et du présent arrêté sera autorisé	Place de Milan		A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
				Rue Victor Hugo		
				Rue Saint-Georges		
				Rue Saint-Etienne		
			le stationnement de véhicules d'intervention d'urgence équipés d'un macaron Bouygues Télécom et du présent arrêté sera autorisé	Rue Lainerie	face au n° 6	
				Rue du Boeuf	à proximité du n° 6	
				Place Charles Béraudier		
				Rue Thomassin	à proximité du n° 2	
				Rue de la République	à proximité du n° 85	
				Place de la République	partie centrale, entre le kiosque à fleurs et le manège	
				Place Bellecour	sur la promenade face au n° 8	
				Place Antonin Poncet	sur la partie Ouest de la place	
				Cours Charlemagne	sur la voie de droite, au droit du n° 17	
				Place des Terreaux	chaussée Nord	
				Place Carnot	à proximité du n° 5	
Rue Sainte-Marie des Terreaux						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1955	Ert Technologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 10 m au droit du n° 52	Le vendredi 17 février 2017, de 7h à 17h
1956	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clotilde Bizolon	sur 15 m au droit du n° 1	A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au lundi 20 février 2017, de 8h à 17h
1957	Asten Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	entre le n° 25 et n° 27	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au jeudi 23 février 2017
1958	Light Air	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une bâche sur une façade à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Lafayette	sur le trottoir au carrefour avec la rue Sainte-Geneviève	A partir du jeudi 16 février 2017 jusqu'au vendredi 17 février 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Geneviève	côté impair (Est), sur 15 m au Nord du cours Lafayette	
1959	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201617149	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Saint-Cyr	sens Sud/Nord, entre la rue Pasteur et le chemin Ferrand	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, entre la rue Pasteur et le chemin Ferrand	
			un cheminement piétons sera maintenu sur le trottoir Est		trottoir Est, entre la rue Pasteur et le chemin Ferrand	
1960	Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de report des arrêts « Croix-Rousse Deleuve » et « Clos Savaron »	l'arrêt et le stationnement sera interdit gênant sauf pour les services réguliers urbains et interurbains de transport en communs	Rue Deleuvre	sur 30 m entre les n° 80 et 82 côté Ouest, sur 30 m au Sud de la rue Clos Savaron	A partir du dimanche 19 février 2017 jusqu'au mercredi 28 février 2018
1961	Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de travaux ponctuels de courte durée et de réfection de tranchées pour le compte de la Direction Voirie du Grand Lyon	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon		A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
1962	Lm Lacroix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations manutention	l'accès et le stationnement d'un camion seront autorisés	Quai François Barthélemy Arlès Dufour	côté Darse	Le vendredi 17 février 2017, de 20h30 à 22h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1963	Terrasse Marie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	Le samedi 18 février 2017	
1964	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de travaux ponctuels de courte durée et de réfection de tranchées pour le compte de la Direction Voirie du Grand Lyon	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon	Base Word	A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017	
1965	Eiffage Route Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Calmette	entre le n° 2 et n° 4	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017	
				Rue Gaston Brissac	entre le n° 12 et n° 20		
				Rue Gaston Cotte	entre le n° 9 et n° 15		
				Rue Thénard	entre le n° 15 et n° 29		
				Rue Professeur Joseph Nicolas	entre l'avenue Jean Mermoz et la place Jules Daubie		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Gaston Brissac	entre le n° 12 et n° 20		
				Rue Thénard	entre le n° 15 et n° 29		
				Rue Gaston Cotte	entre le n° 9 et n° 15		
				Rue Professeur Calmette	entre le n° 2 et n° 4		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Professeur Joseph Nicolas	entre l'avenue Jean Mermoz et la place Jules Daubie		
				le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Gaston Brissac		côté pair, entre le n° 12 et n° 20
					Rue Professeur Joseph Nicolas		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Mermoz et la place Jules Daubie
Rue Gaston Cotte	côté impair, entre le n° 9 et n° 15						
Rue Professeur Calmette	côté pair, entre le n° 2 et n° 4						
Rue Thénard	côté impair, entre le n° 15 et n° 29						
1966	Gst Partners	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Challemel Lacour	côté pair, sur 15 m au droit du n° 6	Le lundi 20 février 2017	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1967	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sous couvert du Lyvia n° 201616429	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Marietton	entre la rue Berjon et la rue du Souvenir	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
1968	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public Ville de Lyon sous couvert du Lyvia n° 201701887	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Anvers	trottoir Ouest, sur 30 m au Sud de la rue de l'Université	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 30 m au Sud de la rue de l'Université	
1969	Reilhac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 50 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir pair, entre le n° 10 et la rue Vendôme	Les lundi 20 février 2017 et mercredi 22 février 2017, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le n° 17 et la rue Vendôme	
			la circulation des véhicules sera interdite			des deux côtés de la chaussée, entre le n° 10 et la rue Vendôme
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1970	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Garibaldi	contre allée Ouest, trottoir pair (Ouest) entre la rue Vauban et la rue Amédée Bonnet	Le lundi 20 février 2017, de 8h à 18h	
				Rue Amédée Bonnet	trottoir pair (Sud), entre le n° 33 et la rue Garibaldi		
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Garibaldi	contre allée Ouest, partie comprise entre la rue Vauban et la rue Amédée Bonnet		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Amédée Bonnet	partie comprise entre la rue Boileau et la rue Garibaldi		
					contre allée Ouest, partie comprise entre la rue Vauban et la rue Amédée Bonnet		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	des deux côtés de la contre allée Ouest, entre la rue Vauban et la rue Amédée Bonnet		Le lundi 20 février 2017
					des deux côtés de la chaussée, entre le n° 39 et la rue Garibaldi		
les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Amédée Bonnet	partie comprise entre l'emprise de chantier et la rue Boileau	Le lundi 20 février 2017, de 8h à 18h				
1971	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Seignemartin	entre la rue Nungesser et Coli et la rue Longefer	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017, de 8h à 17h	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Nungesser et Coli	entre la rue Laennec et la rue Seignemartin	A partir du mercredi 1 mars 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 8h à 17h	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Seignemartin	entre la rue Nungesser et Coli et la rue Longefer	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017, de 8h à 17h	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Nungesser et Coli	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Laennec et la rue Seignemartin	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017	
				Rue Seignemartin	côté pair, entre la rue Nungesser et Coli et la rue Longefer		
1972	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de France Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 15 m au droit du n° 150	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mercredi 22 février 2017	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1973	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis en accord avec le Lyvia: 201612511	la circulation des piétons sera interdite	Montée de la Butte	sur 50 m, en face de l'intégralité de la façade du n° 15, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 20 février 2017, 7h30, jusqu'au jeudi 2 mars 2017, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m, au droit du n° 15, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 50 m, en face de l'intégralité de la façade du n° 15	
1974	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Madeleine	entre la rue Saint-Michel et la grande rue de la Guillotière	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint-Michel et la grande rue de la Guillotière	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
1975	André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'un bras auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Leclerc	sur 20 m au droit du n° 3	Le mercredi 22 février 2017
1976	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Orange sous chaussée et d'un plan de déviation	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Four à Chaux	entre la rue des Docks et la rue de la Martinique	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au jeudi 23 février 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud/Nord	Rue de la Martinique	entre la rue du Four à Chaux et la rue A. Laborde	
				Rue du Four à Chaux	entre la rue de la Martinique et la rue des Docks	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Martinique	sens Nord/Sud, entre la rue du Four à Chaux et la rue A. Laborde	
				Rue du Four à Chaux	entre la rue de la Martinique et la rue des Docks	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinique	côté pair, entre la rue Antonin Laborde et la rue du Four à Chaux	
				Rue du Four à Chaux	côté Nord, entre la rue de la Martinique et la rue des Docks	
				Rue des Docks	côté Est, sur 30 m au Sud de la rue du Four à Chaux	
les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue de la Martinique	au débouché sur la rue A. Laborde				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1977	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage d'un bâtiment public	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue René Leynaud	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mercredi 22 février 2017, de 9h à 16h	
					entre la montée de la Grande Côte et la rue Coysevox		
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée de la Grande Côte	entre la rue Sergent Blandan et la rue Leynaud sauf riverains et pour accéder à la montée de la Grande Côte		
				Rue de l' Abbé Rozier	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud sauf riverains et pour accéder à la rue Donnée		
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Montée de la Grande Côte	au débouché sur la rue Sergent Blandan		
				Rue de l' Abbé Rozier	au débouché sur la rue des Capucins		
1978	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bossuet	sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 70	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 70		
1979	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'une place PMR	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard des Etats Unis	chaussée Ouest, sens Nord/Sud, sur 20 m au droit du n° 50	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 8h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté pair, sur 20 m au droit du n° 50	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			un cheminement piétons sera maintenu en permanence au droit du chantier			trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 50	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 8h à 17h
1980	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Seignemartin	entre le n° 61 et le n° 63	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 8h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le cheminement des piétons sera maintenu en permanence au droit du chantier			trottoir impair, entre le n° 61 et le n° 63	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, entre le n° 61 et le n° 63	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1981	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201701652	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Jean Macé	entre la rue Professeur Grignard et la rue Raoul Servant	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			la piste cyclable sera interrompue		sens Ouest/Est, entre la rue Raoul Servant et l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, entre la rue Raoul Servant et l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Professeur Grignard et la rue Raoul Servant	
					contre allée Ouest, entre la rue Professeur Grignard et la rue Raoul Servant	
1982	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, sur 100 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 220 et l'avenue Jean Mermoz	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			un cheminement piétons sera maintenu en permanence au droit du chantier		trottoir Ouest, sur 50 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
1983	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cottin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 19	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au jeudi 23 février 2017
1984	Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marius Berliet	au droit du n° 75	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m au droit du n° 75	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
1985	L'établissement Chez Moi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	au droit du n° 42, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
1986	Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laënnec	côté pair, sur 10 m au droit du n° 82	Le mercredi 22 février 2017
1987	Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pompage de cave en urgence	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin	Le jeudi 16 février 2017, de 9h à 15h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1988	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté impair, au droit du n° 357	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017	
1989	Roche Paul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 695/17	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Neyret	sur 5 m sur la zone de desserte situé au droit du n° 8 / 10	A partir du jeudi 16 février 2017 jusqu'au jeudi 16 mars 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
1990	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement de voirie d'une rue entière	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée de la Grande Côte	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 17h30	
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée de la Grande Côte			Rue René Leynaud
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coysevox		au droit du n° 2
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rene Leynaud	des deux côtés de la chaussée, entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier		
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Montée de la Grande Côte	au débouché sur la rue Sergent Blandan	A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 17h30	

1991	L'établissement Chez Plumeau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	au droit du n° 64, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
1992	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 37	Le vendredi 17 février 2017
1993	L'établissement Clos...Bis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	au droit du n° 19, sur une longueur de 5 m 60 (stationnement en épi)	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
1994	L'établissement C Gastronomie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Maréchal Lyautey	au droit du n° 17, sur une longueur de 5,20 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
1995	L'établissement Dine Dong	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	au droit du n° 89, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1996	L'établissement Eléphant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	au droit du n° 163, sur une longueur de 6 m 35	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
1997	Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages dans le groupe scolaire Jean Jaurès	l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue Boileau	au droit de l'immeuble situé au n° 149 (école maternelle Jean Jaurès)	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mercredi 22 février 2017, de 7h à 18h
1998	L'établissement Epicerie Comptoir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	au droit du n° 192, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
1999	L'établissement Eris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	au droit du n° 20, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2000	L'établissement L'Excellent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	au droit du n° 39, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2001	L'établissement Garden	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	au droit du n° 119, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2002	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	côté pair, sur 10 m au droit du n° 130	Le mardi 21 février 2017
2003	Lyon Travaux Spéciaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge de façade	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	côté pair, sur 15 m à l'Ouest du cours de la Liberté	Le jeudi 16 février 2017
2004	Rabuel Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Ivry	sur 10 m au droit du n° 10	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
2005	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de liaison électrique souterraine HTB - Saint-Amour/Vaise	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Mercière	entre la rue Grenette et la rue Dubois	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Grenette	entre le quai Saint-Antoine et la rue Président Edouard Herriot	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
				Rue Mercière	entre la rue Grenette et la rue Dubois	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
				Rue Grenette	côté pair, entre le quai Saint-Antoine et la rue Mercière	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2006	René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Cours Bayard	entre l'allée Paul Scherrer et le quai Rambaud	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017
2007	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Villette	contre allée Ouest, entre la rue de Bonnel et l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 16h30
2008	Alep Architectes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation d'une photographie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach		Les jeudi 23 février 2017 et vendredi 24 février 2017, de 9h à 19h
2009	Le Périscope Réseau / N° 00177	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de ,concerts de fanfare	des animations musicales seront autorisées	Place Carnot		Le samedi 4 mars 2017, de 14h à 18h
2010	Msg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 6012/16	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	sur 6 m au droit du n° 35	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au lundi 20 mars 2017
2011	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 675/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coustou	sur 8 m au droit du n° 4	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au lundi 20 mars 2017
2012	L'établissement L'air 2 Rien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	sur 5 m au Nord du n° 65	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2013	L'établissement Simple Food	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, au droit du n° 67, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2014	L'établissement La Lambretta	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté pair, sur 6 m, au droit du n° 74	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2015	L'établissement On Nem Tout	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, sur 5 m au droit du n° 81	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2016	L'établissement Boulangerie des Ecoles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, sur 6 m au droit du n° 81	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2017	L'établissement Aromo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, sur 9 m au droit du n° 15	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2018	L'établissement Aromo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 9 m au Nord de la rue Montesquieu	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2019	L'établissement Bar Tabac Ben-soussan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	au droit du n° 75, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2020	L'établissement Kaya	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	au droit du n° 96, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2021	L'établissement Tai Thu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Passet	côté pair, sur 6 m, au droit du n° 4	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2022	L'établissement Saigon Gourmet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Passet	au droit du n° 6, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2023	L'établissement L'indochine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Passet	au droit du n° 13, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2024	L'établissement Saveurs ee France et d'Afrique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Prado	au droit du n° 2, sur une longueur de 11 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2025	L'établissement Indian Prince 2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	côté impair, sur 10 m au droit du n° 19	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2026	L'établissement Crêperie Caramel Salé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Jérôme	côté pair, sur 5 m au droit du n° 8	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2027	Astharte et Cie N° 00174	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage d'une web série	l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés	Place des Capucins	partie Est	Le lundi 20 février 2017, de 13h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Marie des Terreaux	entre la place des Capucins et la rue Sainte-Catherine, sauf pour les véhicules techniques	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2028	Taverne Gutemberg / N°00153	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vernissage dans le cadre du Mirage Festival	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gutemberg		Le jeudi 2 mars 2017, de 16h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Épée	au droit du n° 5 sur 3 emplacements	
2029	Astharte et Cie N° 00174	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage d'une web série	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue des Capucins		A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 9h à 19h
				Rue Saint-Polycarpe	à hauteur du n° 10	Le vendredi 24 février 2017, de 14h à 16h
						Le mercredi 22 février 2017, de 9h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	au droit du n° 16	A partir du mercredi 22 février 2017, 13h, jusqu'au vendredi 3 mars 2017, 14h
				Rue Coustou	entre la rue Romarin et la rue des Capucins	A partir du mercredi 22 février 2017, 6h, jusqu'au vendredi 3 mars 2017, 21h
				Rue des Capucins	entre la place des Capucins et la place du Forez	
2030	Quartier Capucins Lyon Les Pentes / N°00183	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Carnaval des Pentes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Griffon	ordre de défilement (6)	Le mardi 7 mars 2017, de 17h30 à 18h30
				Rue Romarin	ordre de défilement (4) (trottoir)	
				Montée de la Grande Côte	ordre de défilement (10)	
				Rue Sainte-Marie des Terreaux	ordre de défilement (2)	
				Rue des Capucins	ordre de défilement (9) (trottoir)	
				Rue Sainte-Catherine	ordre de défilement (3)	
				Rue René Leynaud	ordre de défilement (11)	
				Place des Capucins	ordre de défilement (1)	
				Place Croix-Paquet	ordre de défilement (5)	
				Rue Saint-Polycarpe	ordre de défilement (8)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Dalle René Leynaud		
				Rue Désirée	ordre de défilement (7)	
2031	L'établissement Gusto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	au droit du n° 151, sur une longueur de 3,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2032	L'établissement Gusto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	au droit du n° 65, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2033	L'établissement Guy And Sons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	au droit du n° 89, sur une longueur de 4,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2034	L'établissement Histoire de Fûts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	au droit du n° 15, sur une longueur de 6 m	Les vendredi 28 avril 2017 et samedi 30 septembre 2017, de 7h à 17h
2035	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Creuzet	entre la grande rue de la Guillotière et la rue Saint-Michel	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue dans les deux sens	Grande Rue de la Guillotière	entre la rue Félix Faure et la rue Creuzet	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Félix Faure et la rue Saint-Michel	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Marie Chavant	entre la rue Félix Faure et la grande rue de la Guillotière	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h30 à 17h
				Rue Creuzet	entre la grande rue de la Guillotière et la rue Saint-Michel	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Marie Chavant	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Félix Faure et la grande rue de la Guillotière	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
Rue Creuzet	côté pair, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Saint-Michel					
Grande Rue de la Guillotière	côté impair, entre la rue Jean Marie Chavant et le n° 99					
2036	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chevreul	trottoir Nord, entre la rue Raulin et la rue Pasteur	Le jeudi 23 février 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 5 et n° 7	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 5	
2037	Sgc Travaux Spéciaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 495/17	la circulation des piétons sera interdite	Quai Pierre Scize	sur 10 m sur le trottoir situé au droit du n° 53	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2038	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bourbonnais	au droit du n° 31	Les jeudi 23 février 2017 et vendredi 24 février 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Pierre de Vaise	au droit du n° 42	A partir du jeudi 23 février 2017, 23h55, jusqu'au vendredi 24 février 2017, 5h
					des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 43	Les jeudi 23 février 2017 et vendredi 24 février 2017
2039	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de bornes granit	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Seignemartin	sur 10 m de part et d'autre du n° 50	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2040	Lyon Vtt / Dossier N° 00188	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Trophée Départemental du Jeune Vététiste	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Cent Cinquante Huitième RI		Le dimanche 12 mars 2017, de 7h à 18h
2041	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neyret	entre le n° 33 et la montée des Carmélites, lors des phases de fermeture de la rue à la circulation	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 33 et la montée des Carmélites	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue des Tables Claudiennes	sur la voie réservée aux bus située entre la rue Neyret et la rue Lucien Sportisse, durant les phases de fermeture de la rue Neyret à la circulation	
2042	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 671/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lassagne	sur 10 m au droit du n° 15	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au lundi 20 mars 2017
2043	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Lazare	entre le n° 2 et le n° 6 (sauf accès riverains)	Le jeudi 23 février 2017, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 2 et la rue des 3 Pierres	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 2 et la rue des 3 Pierres	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et la rue des 3 Pierres	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2044	B & B Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Bombarde		Le lundi 20 février 2017, de 22h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la place Paul Duquaire	Le lundi 20 février 2017, de 22h à 5h
2045	Centre Social Bonnefoi / Dossier N°00189	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'ateliers artistiques	des animations seront autorisées	Place Djibrael Bahadourian		Le samedi 18 mars 2017, de 9h à 19h
						Les jeudi 16 mars 2017 et vendredi 17 mars 2017, de 16h à 19h
2046	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 40 m au droit du n° 87	A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
2047	L'institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Premier Film	entre la rue Armand Gelibert et la place Ambroise Courtois	Le dimanche 19 mars 2017, de 9h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		du n° 16 au n° 22, et du n° 23 au n° 25	Le dimanche 19 mars 2017, de 9h à 19h
2048	Le Comité Local de la Mgefi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une assemblée à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking attenant au Hangar sur 5 emplacements	Le jeudi 30 mars 2017, de 8h à 16h
2050	Lyon Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage et de pose de film sur palissade	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Paul Montrochet	entre le cours Charlemagne et le Parking du centre commercial Confluence	A partir du mercredi 15 février 2017 jusqu'au jeudi 16 février 2017, de 9h à 16h
2051	Besacier Jardinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue de Ménival	entre l'accès au n° 10 et l'accès aux n° 34 / 40, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		par tronçons successifs entre l'accès au n° 10 et l'accès aux n° 34 / 40	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'accès au n° 10 et l'accès aux n° 34 / 40	
2052	Bergues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	côté pair, sur 20 m au droit du n° 12	A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au samedi 25 février 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2053	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement de voirie d'une rue entière	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 17h30
				Montée de la Grande Côte		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coysevox	au droit du n° 2	A partir du lundi 20 février 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 24 février 2017, 17h30
				Rue René Leynaud	des deux côtés de la chaussée, entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	
	les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Montée de la Grande Côte	au débouché sur la rue Sergent Blandan	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 17h30		
2054	Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	sur 10 m, au droit du n° 13	A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au mercredi 1 mars 2017
2055	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Montée de la Grande Côte		A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 21h à 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'alsace Lorraine		
				Rue Pouteau		
				Rue Imbert Colomès		
				Rue des Capucins		
				Place Croix-Paquet		
				Rue Louis Vitet	par tronçons successifs	
				Rue de la Martinière	par tronçons successifs	
				Rue Tavernier		
Rue Fernand Rey	par tronçons successifs					
2056	Jean Lefebvre Sud/Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Ranvier	sens Nord/Sud, entre la rue Commandant Caroline Aigle et la rue Elisabeth Boselli	A partir du samedi 18 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Commandant Caroline Aigle et la rue Elisabeth Boselli	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2057	Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau pluviale	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Feuillat	sur 20 m, en face du n° 74	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m en face du n° 74	
2058	Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bellecordière		A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2059	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Croix-Paquet	sur 20 m au droit du n° 1	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 21h à 6h
				Rue René Leynaud	sur 20 m au droit du n° 28	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Croix-Paquet et la rue Coysevox	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 15 m au droit du n° 24	
2060	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Saint-Vincent	par tronçons successifs la circulation sera réduite d'une voie et s'effectuera alternativement sur la voie réservée aux bus ou sur la voie de circulation générale au droit de la zone de chantier	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation générale sera autorisée et conseillée	Place Tobie Robatel	sens "Nord - Sud", dans la voie réservée aux bus située entre la rue de la Martinière et la rue d'Algérie	A partir du lundi 20 février 2017, 8h30, jusqu'au vendredi 24 février 2017, 16h30
			la signalisation lumineuse tricolore sera mise au clignotant orange		au droit de la passerelle de la Feuillée	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Saint-Vincent	dans le carrefour avec la rue de la Martinière	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Saint-Benoit et la rue d'Algérie	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 8h30 à 16h30
					par tronçons successifs entre la rue Saint-Benoit et la rue d'Algérie	
2061	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite		trottoir impair, sur 40 m, au droit du n° 271	Le lundi 20 février 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 40 m, au droit du n° 271	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			Le lundi 20 février 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 271	
2062	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux le remplacement de canalisation de Gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Montée des Esses	(chemin de Serin), entre le rond point de Serin et la rue de la Poudrière	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 18h à 7h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2063	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement de canalisation Gaz	la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable qui leur est réservée	Montée des Esses	(chemin de Serin), entre le rond point de Serin et la rue de la Poudriere	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"			A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 9h
2064	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Claudia	entre la rue Coignet et la rue Trarieux	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h à 16h30
				Rue Saint-Victorien	entre le n° 1 et n° 24	
				Rue de Montbrillant	des deux côtés	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h à 16h30
				Rue Saint-Maximin	des deux côtés	
				Rue des Dahlias	des deux côtés, entre la rue Professeur Paul Sisley et la rue du Docteur Rebatel	
				Rue Saint-Théodore	des deux côtés, entre la rue du Dauphiné et le cours Albert Thomas	
				Rue Jean-Pierre Lévy	entre le n° 1 et n° 5	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h à 16h30
			Rue Moissonnier	des deux côtés, entre la rue Paul Bert et l'avenue Lacassagne		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Victorien	des deux côtés, entre le n° 1 et n° 24	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h à 16h30
				Rue Saint-Théodore	des deux côtés, entre la rue du Dauphiné et le cours Albert Thomas	
				Rue des Dahlias	des deux côtés, entre la rue Professeur Paul Sisley et la rue du Docteur Rebatel	
				Rue Saint-Maximin	des deux côtés	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h à 16h30
				Rue de Montbrillant	des deux côtés	
				Rue Moissonnier	des deux côtés, entre la rue Paul Bert et l'avenue Lacassagne	
Rue Jean-Pierre Lévy	des deux côtés, entre le n° 1 et n° 5					
Place Claudia	entre la rue Coignet et la rue Trarieux					
2065	Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un container de chantier et Wc chimiques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	côté impair, sur 7 m entre le n° 11 et le n° 13	A partir du mardi 21 février 2017 jusqu'au mercredi 1 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2066	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambres Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philomène Magnin	côté pair, sur 10 m en face du n° 5	Le mercredi 22 février 2017, de 7h30 à 17h30
2067	Imsrn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Turenne	entre la rue Moncey et la rue Marignan	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au jeudi 23 février 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	au droit du n° 33, sur le parking central situé entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au jeudi 23 février 2017, de 7h à 17h
				Rue Turenne	des deux côtés, entre la rue Moncey et la rue Marignan	
2068	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambres Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Pensionnat	sur 10 m, au droit du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mercredi 22 février 2017, de 21h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	contre allée Ouest, sens Nord/Sud, sur 10 m au droit de la rue du Pensionnat	
				Rue de l'Abondance	côté impair, sur 10 m au droit du n°85	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mercredi 22 février 2017, de 18h à 6h
2069	Rabuel Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Ivry	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
2070	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place du Change	pour accéder au n° 2	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 21h à 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jeunet	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 3	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Quai Pierre Scize	dans la contre-allée située au droit du n° 55	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeunet	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 3	
2071	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 100 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bât d'argent	trottoir impair (Nord), entre la rue de la République et le n° 5	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mardi 21 février 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Président Edouard Herriot et la rue de la République	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud), entre la rue de la République et le n° 6	
				Rue du Président Edouard Herriot	emplacement de desserte, sur 15 m au droit du n° 32	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2072	Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 734/17	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue Saint-Jean	pour accéder au n° 20, sauf le Dimanche	A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		pour accéder au n° 20, lors des phases de présence de l'entreprise	
2073	Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	des deux côtés, entre le n° 43 et n°52	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
2074	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Yves Farge	entre le n° 1 et n° 5	Les lundi 20 février 2017 et mardi 21 février 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et n° 5	
2075	A2b Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Jérôme	côté Est, sur 15 m des n° 16 et n° 14	A partir du mardi 21 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
2076	Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 132/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Carries	sur 30 m au droit du n° 2, hors place PMR	A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017
2077	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roux Soignat	sur 20 m, au droit du n° 31	A partir du mardi 21 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
2078	Entreprises Petavit / Carrion / Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Edmond Michelet	sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
2079	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Thevenet	côté impair, sur 15 m en face du n° 6	Les samedi 18 février 2017 et dimanche 19 février 2017, de 7h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2080	Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Gerland	sur le carrefour avec la rue Simon Fryd et la rue Challamel Lacour	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Simon Fryd	sur la carrefour avec la rue de Gerland	
				Rue de Gerland	sur la carrefour avec la rue de Gerland	
2081	Etablissement Français Du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un véhicule médicalisé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raoul Servant	côté impair, entre le n° 27 et la rue Bancel	Le mardi 21 février 2017, de 7h à 14h
2082	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Saint-Jean	pour accéder au n° 68 / 70	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de l'Annonciade	sur 20 m au droit du n° 16	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Jean	sur 10 m au droit des n° 68 / 70	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h à 17h
2083	Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	au droit des n° 12 et 14	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 17h30
2084	Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf	pour accéder au n° 32	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 32	
2085	Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Saint-Georges	pour accéder au n° 9	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la place de la Trinité	
2086	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	dans les deux sens, entre la rue Garibaldi et la rue Léon Jouhaux	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017, de 9h à 16h
2087	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERT	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	côté impair, entre le n° 33 et le n° 37	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2088	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Maryse Bastié	sens Sud / Nord, entre le n° 70 et le n° 76	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 70 et le n° 76	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 70 et le n° 76	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
2089	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur FREE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Marcel Dargent	sur 50 m de part et d'autre de l'avenue Paul Santy	Le vendredi 17 février 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Paul Santy	sens Ouest/Est, sur 100 m à l'Ouest de la rue Professeur Marcel dArgent	
				Rue Professeur Marcel Dargent	sur 50 m de part et d'autre de l'avenue Paul Santy	
			Avenue Paul Santy	sens Ouest/Est, sur 100 m à l'Ouest de la rue Professeur Marcel dArgent	côté pair, au droit du n° 54	
2090	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambres Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur 15 m, au droit du n° 68	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 22h à 5h
2091	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 20 m, en face du n° 24	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m en face du n° 24	
2092	Aproplac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	côté impair, sur 5 m au droit du n° 7	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au dimanche 26 février 2017
2093	Quartier Capucins Lyon Les Pentes / N°00183	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Carnaval des Pentes	la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Place Croix-Paquet	(5)	Le mardi 7 mars 2017, de 17h30 à 18h30
				Montée de la Grande Côte	(10)	
			la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Sainte-Marie des Terreaux	(2)	
				Rue Des Capucins	(9) (trottoir)	
				Rue Sainte-Catherine	(3)	
				Rue Romarin	(4) (trottoir)	
				Rue René Leynaud	(11)	
				Rue Désirée	7)	
				Rue du Griffon	(6)	
				Rue Saint-Polycarpe	(8)	
				Dalle René Leynaud		
Place des Capucins	(1)					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2094	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Joseph Nicolas	sur 50 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud / Nord, sur 50 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
2095	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau ENEDIS et ORANGE dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Avenue Paul Santy	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2096	Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 6 m au droit du n° 98	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au lundi 6 mars 2017
2097	Entreprises Sade / Roche / Ailematic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord / Sud, sur le carrefour avec la rue Baudrand	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, sur 20 m de part et d'autre de la rue Baudrand	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur le carrefour avec la rue Baudrand	
			les traversées piétonnes de part et d'autre de l'emprise de chantier			
2098	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un cheminement piétons sécurisé dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Pinel	sur le terre plein central, entre l'avenue Rockefeller et l'avenue d'Esquirol	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
2099	Sarl C2dg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, sur 15 m au droit du n° 15	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2100	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Julien	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 46	Les mercredi 22 février 2017 et jeudi 23 février 2017, de 7h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place Ronde et la rue Camille	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Ronde et la rue Camille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m en face du n° 52	Les mercredi 22 février 2017 et jeudi 23 février 2017
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		côté impair, sur 40 m en face du n° 46	
				au débouché sur la place Ronde	Les mercredi 22 février 2017 et jeudi 23 février 2017, de 7h30 à 18h	
2101	B & B Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Georges	entre la place François Bertras et la place de la Trinité, de part et d'autre du n° 9	Le mardi 21 février 2017, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la place de la Trinité	
2102	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules sera interdite	Place des Célestins		A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au jeudi 23 février 2017, de 21h à 6h
				Rue Gaspard André		
2103	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Antoine	côté pair, entre la rue Maurice Flandin et la rue de la Villette	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
2104	Axis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Bollier	entre le n° 118 et la rue Clément Marot	Le mardi 21 février 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Clément Marot	entre le n° 61 et la rue André Bollier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue André Bollier	entre le n° 118 et la rue Clément Marot	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Clément Marot	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 61 et la rue André Bollier	
				Rue Andre Bollier	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 118 et la rue Clément Marot	
2105	Rene Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Allée Paul Scherrer	entre le cours Bayard et la rue Casimir Perier	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
				Rue Casimir Périer	entre la rue Denuzière et l'Allée Paul Scherrer	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf pour les riverains	Allée Paul Scherrer	entre le cours Bayard et la rue Casimir Perier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Casimir Périer	entre la rue Denuzière et l'Allée Paul Scherrer	
				Allée Paul Scherrer	des deux côtés, sur 20 m au droit du n°1	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
2106	Balises N° 00164	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de communication	L'accès et le stationnement d'un camping car Balises et 4 L seront autorisés	Boulevard Marius Vivier Merle	devant la Bibliothèque Municipale	Les jeudi 23 mars 2017 et vendredi 24 mars 2017, de 10h à 20h	
				Place Charles Béraudier			
			l'accès et le stationnement d'un camping car Balises et 4L seront autorisés	Place de la République		Les vendredi 24 février 2017 et samedi 25 février 2017, de 9h à 18h	
2107	France Televisions/N°00191	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	L'installation d'une tour sera autorisée sur le trottoir	Rue François Garcin		Le lundi 27 février 2017, de 8h à 19h	
			L'installation du Barnum cantine sera autorisée	Place Marc Aron		Le lundi 27 février 2017, de 7h à 18h	
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues		Rue Duguesclin	entre la rue Servient et la rue de la Part Dieu	Le lundi 27 février 2017, de 11h à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue François Garcin	des deux côtés, entre la rue Servient et la rue Mazenod	A partir du dimanche 26 février 2017, 18h, jusqu'au lundi 27 février 2017, 20h
	Rue de Créqui	côté pair, entre la rue Servient et la rue Dunoir		A partir du dimanche 26 février 2017, 18h, jusqu'au lundi 27 février 2017, 12h			
2108	L' Occupation Temporaire de l'Espace Public / Service Colibri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre compte tenu de l'installation actuelle et à venir d'emprise de chantiers de constructions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Dans Certaines Rues de Lyon.		A partir du mardi 21 février 2017 jusqu'au mercredi 28 février 2018	
2109	L'Auditorium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de concerts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	entre les n°82 et 84	A partir du lundi 27 mars 2017, 5h, jusqu'au samedi 1 avril 2017, 0h	
						A partir du mardi 11 avril 2017, 7h, jusqu'au samedi 15 avril 2017, 0h	
						A partir du samedi 29 avril 2017, 7h, jusqu'au dimanche 30 avril 2017, 0h	
						A partir du lundi 8 mai 2017 jusqu'au dimanche 14 mai 2017, de 7h à 0h	
						A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au samedi 27 mai 2017, de 7h à 0h	
		A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au samedi 10 juin 2017, de 7h à 0h					
2110	L'établissement Cafe Marmot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au Sud du n° 51, sur une longueur de 3 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2111	L'établissement Aux Trois Fleuves	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Col-longe	au droit du n° 10, sur une longueur de 8,45 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2112	L'établissement Mamasan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 35, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2113	L'établissement Pop's Kfe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Hélène	côté pair, sur 3 m à l'Est du n° 39	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2114	L'établissement Le Quatre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Des Quatre Chapeaux	au droit du n° 4, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2115	Restaurant Il Fico	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	au droit du n° 54, sur une longueur de 3 m 50	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2116	L'établissement Le Lafayette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 35, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2117	L'établissement Italia Et Sapore	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	au droit du n° 88, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2118	L'établissement Jour De Marche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	au droit du n° 14, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2119	L'établissement Pekin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	au droit du n° 2, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2120	L'établissement Konnichiwa Sushi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	au droit du n° 92, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2121	L'établissement La Linotte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Hélène	au droit du n° 26, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2122	L'établissement La Barque Bleue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	au droit du n° 88, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2123	L'établissement La Loggia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	au droit du n° 21, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2124	L'établissement La Menthe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 15, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2125	L'établissement La Cantine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	au droit du n° 29, sur une longueur de 7,70 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2126	L'établissement La Menthe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	en face du n° 4, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2127	L'établissement Fast Good Mademoiselle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	à l'Ouest du n° 5, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2128	L'établissement La Cantine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	à l'Ouest du n° 13, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2129	L'établissement La Movida	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	au droit du n° 16, sur une longueur de 4 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2130	L'établissement Platy Pub	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 32 sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2131	L'établissement La Table de Suzanne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'ainay	au droit du n° 22, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2132	L'établissement Les Mangeurs de Toiles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Enghien	au droit du n° 14, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2133	L'établissement L'escale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 61, sur une longueur de 11 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2134	L'établissement Bar Le Charité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 37, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2135	L'établissement La Cuisine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	au droit du n° 9, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2136	L'établissement Le Comptoir d'ainay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	au droit du n° 41, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2137	L'établissement Le Comptoir De Doug	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	au droit du n° 13, sur une longueur de 4 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2138	L'établissement Le Comptoir Des Fees	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 31, sur une longueur de 4 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2139	L'établissement La Grignot' thiers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	au droit du n° 117, sur une longueur de 5,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2140	L 'Etablissement La Joconde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	au droit du n° 68, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2141	L'établissement La Maison Orientale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	au droit du n° 117, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2142	Production Leonis N° 0079	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'accès et le stationnement de 2 véhicules techniques de la société de production seront autorisés	Place Louis Pradel	côté Sud / Ouest	A partir du jeudi 23 février 2017, 5h, jusqu'au vendredi 24 février 2017, 22h
2143	L'établissement Le Dolmen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 46, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2144	L'établissement Le Duo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	au droit du n° 15, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2145	L'établissement Le Garde Manger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	au droit du n° 9, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2146	L'établissement Cafe Du Jura	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tupin	au droit du n° 25, sur une longueur de 5,90 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2147	Merlin Production N° 0087	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le barnum cantine et 2 véhicules techniques seront autorisés	Place Louis Pradel	partie Sud / Est	Le mercredi 1 mars 2017, de 5h à 20h
			le stationnement de véhicules techniques sera autorisé		Rue Joseph Serlin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 22 et la rue Tronchet	Le vendredi 24 février 2017, de 11h à 19h
				Rue Tronchet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Masséna et la rue Ney	
				Rue Ney	entre le n° 16 et la rue Tronchet	
				Rue Grôlée	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Childebert et la rue Jussieu	Le vendredi 24 février 2017, de 14h à 22h
Rue Professeur Rochaix	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 67 et la n° 47	A partir du vendredi 24 février 2017, 17h, jusqu'au dimanche 12 mars 2017, 7h				
2148	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation urgente d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Adelaïde Perrin	entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Jarente	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mercredi 22 février 2017, de 8h à 16h
				Rue Jarente	entre la rue de l'Abbaye d'Ainay et la rue d'Auvergne	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Adelaïde Perrin	entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Jarente	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mercredi 22 février 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Jarente	entre la rue de l'Abbaye d'Ainay et la rue d'Auvergne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	côté pair, entre le n° 12 et la rue Adélaïde Perrin	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mercredi 22 février 2017, de 8h à 16h
			Les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Adelaïde Perrin	au débouché sur la rue des Remparts d'Ainay	
Rue Jarente	au débouché sur la rue de l'Abbaye d'Ainay					
2149	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le passage d'engins de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur la voie d'accès au parking SNCF, entre la rue de Bonnel et le parking SNCF	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mardi 21 février 2017, de 18h à 6h
2150	Elm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Surville	trottoir Nord, sur 100 m à l'Est de la rue St Jean de Dieu	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mardi 20 février 2018
				Rue Saint-Jean de Dieu	trottoir Est, sur 100 m au Nord de la rue de Surville	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2151	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Joseph Nicolas	sens Est/Ouest, entre le n° 9 et le boulevard A.Paré	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre le n° 9 et le boulevard A.Paré	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest, entre le n° 9 et le boulevard A.Paré	
			Le tourne à droite et le tourne à gauche sera interdit	Boulevard Ambroise Paré	sur la rue Professeur Nicolas	
2152	Numérobis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 752/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	sur 10 m au droit du n° 10	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au dimanche 19 mars 2017
2153	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de mobilier urbain sur trottoir	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Clément Marot	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Felix Brun	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Nord, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Felix Brun	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
2154	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une chambre FT en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 201700922	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue François Genin	sur 20 m au droit du n° 9	A partir du lundi 20 février 2017, 8h30, jusqu'au mercredi 22 février 2017, 16h30
2155	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	L'emprise de chantier sera fermée par des barrières munies de cadences pompiers à chaque extrémités du chantier	Grande Rue de Vaise		A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			La circulation des véhicules sera autorisée sens Nord/Sud	Place du Marche		
			la circulation des véhicules sera interdite	Grande Rue de Vaise	entre la rue des Tanneurs et la rue St Pierre de Vaise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Place du Marche	au débouché sur la rue du Chapeau Rouge	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2156	La Direction Des Sports De La Ville De Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Barthélemy	sur 15 m au droit de l'accès au gymnase «Thezillat» situé au n° 5	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mercredi 22 février 2017, de 7h30 à 17h30
2157	Bc Renovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Violet	côté impair, sur 15 m au droit du n° 23 bis	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
2158	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 741/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Royale	sur 10 m au droit du n° 13	A partir du mardi 21 février 2017 jusqu'au mardi 7 mars 2017
2159	Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite au droit des points de levage	Quai Jules Courmont	dans les deux sens alternativement, entre le pont de la Guillotière et le pont Lafayette	A partir du mardi 21 février 2017 jusqu'au jeudi 23 février 2017, de 9h à 15h30
			la circulation des piétons sera interdite au droit des points de levage	Quai Docteur Gailleton	sens Nord/Sud, entre la rue Sala et la rue Franklin	
				Quai Jean Moulin	sens Nord/Sud, entre la rue Gentil et le pont Lafayette	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Docteur Gailleton	sens Nord/Sud, entre la rue Sala et la rue Franklin	
				Quai Jules Courmont	dans les deux sens alternativement, entre le pont de la Guillotière et le pont Lafayette	
2160	Porret Blanc Frederic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 731/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 15 m au droit du n° 91	Le mardi 21 février 2017, de 7h à 19h
2161	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de l'hôpital		A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
				Rue Marcel Gabriel Riviere		
				Rue Bellecordière		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Gabriel Riviere		
				Rue Bellecordière		
				Place de l'hôpital		
2162	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Jules Favre	sur 10 m au droit des chambres télécoms situées au n° 1 et 19	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
				Place Jules Ferry	sur 10 m au droit des chambres télécoms situées au n° 13	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2163	Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en toiture à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ruplinger	côté pair, sur 20 m au droit du n° 4	Le mercredi 22 février 2017, de 8h à 14h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 4	
2164	Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 20 m, au droit du n° 20	Le mercredi 22 février 2017, de 7h30 à 17h30
2165	Pons Travaux Acrobatiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	côté Ouest, sur 20 m au droit du n° 16	A partir du mardi 21 février 2017 jusqu'au mardi 21 mars 2017
2166	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Pinel	trottoir Ouest, entre la rue Laennec et la rue Edouard Branly	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, entre la rue Laennec et la rue Edouard Branly	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2167	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place de la République	côté Ouest, à proximité de la station de Métro	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h30 à 17h
2168	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Constantine	sur 15 m au droit des n° 9 et 11, sur la zone de desserte	Le mercredi 22 février 2017, de 8h à 17h
2169	Asf Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 10 m au Nord du n° 26	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au dimanche 19 mars 2017
2170	Francois Blachier/ Fast Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bertone	sur 10 m en face du n° 5	Le mardi 21 février 2017
2171	Asp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20 (sur emplacements de desserte)	Le jeudi 23 février 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2172	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	des deux côtés, sur 40 m à l'Est de la rue André Philip	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue de Bonnel	côté pair, entre le n° 64 et le n° 66	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Servient	côté impair, sur 50 m à l'Ouest de la rue André Philip	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue André Philip	côté pair, sur 40 m au Nord de la rue Servient	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h30 à 16h30
2173	Club Omnisports Des Activités Physiques/ N°00149	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du parcours du cœur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté Sud, sur 15 m entre l'arrêt de Bus et la rue Général Mouton Duvernet	Le samedi 8 avril 2017, de 8h à 18h
2174	Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement en accord avec le n° LYVIA: 201701926	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf	pour accéder au n° 27	Les lundi 20 février 2017 et mardi 21 février 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Neuve Saint-Jean et la rue de la Bombarde	
2175	Eco Systeme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée	Place de la Croix-Rousse		Le samedi 4 mars 2017, de 8h30 à 14h
				Rue des Entrepôts	sur le parking	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	au droit du n° 2 sur 2 emplacements	Le samedi 4 mars 2017, de 8h à 14h
2176	Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la ville de Lyon	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Boulevard de la Croix-Rousse	sur les trottoirs entre la rue de la Tourette et la rue des Pierres Plantées	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		entre la rue de la Tourette et la rue des Pierres Plantées, au droit de la zone d'activité du chantier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant à l'avancement du chantier en dehors des heures de présence du marché forains		sur les deux trottoirs entre la rue de la Tourette et la rue des Pierres Plantées	
2177	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Blandan	au droit du bâtiment situé entre l'accès au n° 5 et la place Saint-Vincent	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mercredi 22 février 2017, de 7h à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2178	France Televisions/N°00181	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Salles	voie Ouest, entre la rue Gentil et la place de la Bourse	A partir du jeudi 2 mars 2017, 20h, jusqu'au samedi 4 mars 2017, 1h
			la circulation des véhicules sera interdite	Place de la Bourse	entre la place des Cordeliers et la rue Gentil	Le vendredi 3 mars 2017, de 19h à 23h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues		entre la place des Cordeliers et la rue Gentil	Le vendredi 3 mars 2017, de 15h à 19h
			Le barnum cantine sera autorisé	Quai Jean Moulin	sur la promenade angle Nord/ Est du pont Lafayette	Le vendredi 3 mars 2017, de 14h à 23h
			Le stationnement d'un camion sera autorisé	Place de la Bourse	le long des n° 1 à 3	A partir du vendredi 3 mars 2017, 13h, jusqu'au samedi 4 mars 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	côté pair, entre la rue Antoine Salles et la rue de la République	A partir du jeudi 2 mars 2017, 20h, jusqu'au samedi 4 mars 2017, 1h
2179	Romain Blache/ lae N°00134	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un rassemblement d'étudiant	un rassemblement d'étudiants sera autorisé	Place Bellecour	(à proximité de la statue)	Le vendredi 3 mars 2017, de 16h50 à 17h20
						Le vendredi 3 mars 2017, de 13h50 à 14h20
2180	Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Rochaix	côté pair, entre l'avenue Lacassagne et la rue Félix Rollet	A partir du vendredi 24 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
2181	La Direction de la Voirie de la Métropole de Lyon et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard des Belges	couloir de Bus Est, entre la rue Sully et l'avenue de Verguin	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Verguin	côté Sud, sur 20 m entre le boulevard des Belges chaussée principale et la voie d'accès à l'avenue de Verguin	
				Boulevard des Belges	sur 30 m en face des n° 69 à 65	
					sur 50 m en face des n° 70 à 72	
2182	Vidermann Alan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	côté pair, sur 10 m au droit du n° 100	Le vendredi 24 février 2017
2183	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bara	entre la rue Feuillat et la rue du Docteur Rebatel	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au mardi 14 mars 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de la rue Feuillat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	des deux côtés, entre l'avenue Lacassagne et la rue Fiol	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au jeudi 30 mars 2017, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2184	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	sur 20 m en face du n° 16	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 16h30
2185	La Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abatage d'arbres	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Aqueducs	sur le trottoir situé au droit de l'église du Point du Jour au n° 20, lors des phases de présence et d'activité du chantier	Les mercredi 22 février 2017 et jeudi 23 février 2017, de 7h à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m de part et d'autre de l'accès à l'église du Point du Jour située au n° 20	
2186	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Feuillat	sens Sud/Nord, sur 30 m au droit de l'avenue Lacassagne	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au mercredi 8 mars 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue Jeanne d'Arc et l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au Nord de l'avenue Lacassagne	
2187	Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de graffiti	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Colbert	au droit du n° 6	Les mercredi 22 février 2017 et jeudi 23 février 2017, de 7h à 16h
2188	Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Salvat	trottoir Nord, entre la rue Bancel et la rue Sébastien Gryphe	Le jeudi 23 février 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier		entre la rue Bancel et la rue Sébastien Gryphe	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bancel et la rue Sébastien Gryphe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Bancel	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est, devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise EGM			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2189	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bon Pasteur	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier entre le n° 24 et la montée Neyret	Le mercredi 22 février 2017, de 7h30 à 11h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 24 et la montée Neyret	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 24 et la montée Neyret	
2190	Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 751/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 8 m au droit du n° 8	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au jeudi 2 mars 2017
2191	B & B Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Georges	entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine, de part et d'autre du n° 102	Le mercredi 22 février 2017, de 22h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	
2192	Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villon	sur 20 m au Nord de la rue Marius Berliet	Les jeudi 23 février 2017 et vendredi 24 février 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2193	L'établissement La Chapelle Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	au droit du n° 2, sur une longueur de 14 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2194	L'établissement Domino's Pizza	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	au droit du n° 7, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2195	L'établissement Les Poupees Russes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 15, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2196	L'établissement Le Mont Liban	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 19, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2197	L'établissement Le Pap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	au droit du n° 25, sur une longueur de 9 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2198	L'établissement Les Pates Vivantes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 9, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2199	L'établissement Le Périscope	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	au droit du n° 13, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2200	L'établissement Le Porte Pot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 21, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2201	L'établissement Le Troquet des Sens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 34, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2202	L'établissement Le Vivarais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Gailleton	au droit du n° 1, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2203	L'établissement L'Envie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 12, sur une longueur de 5,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2204	L'établissement L'Encart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au droit du n° 30, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2205	L'établissement L'Enk Fee	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	au droit du n° 14, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2206	Courtex	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration des Autobus	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clos Savaron	côté pair, sur 20 m à l'Est de la rue Henri Gorjus	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017
2207	Les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Robert	au droit de l'école élémentaire située aux n° 46 / 50	Le mardi 21 février 2017, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Boileau	entre le cours Lafayette et la rue Robert	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Robert	au droit de l'école élémentaire située aux n° 46 / 50	
2208	L'établissement Les Cafetiers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 36, sur une longueur de 4 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2209	L'établissement L'ittle Italy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Vollon	au droit du n° 2, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2210	L'établissement Lotarie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Du Plat	au droit du n° 24, sur une longueur de 4 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2211	L'établissement Tables et Vins d'ainay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'ainay	au droit du n° 3, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2212	L'établissement Tables et Vins d'Ainay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Adelaïde Perrin	au droit du n° 7, sur une longueur de 12 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2213	L'établissement Momento	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Fleurieu	au droit du n° 4, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2214	L'établissement Monna Lisa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 44 et n° 46, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2215	L'établissement O Quai Wine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Des Celestins	au droit du n° 8, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2216	Lyon P E S D / Dossier/ 00136	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	La tenue d'un grenier sera autorisée	Place Commandant Arnaud		Le samedi 1 avril 2017, de 8h à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	contre allée Nord , des deux côtés	Le samedi 1 avril 2017, de 6h à 19h30
2217	Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation	le stationnement d'un véhicule TCL sera autorisé	Place Charles Béraudier		Le mercredi 8 mars 2017, de 15h à 20h
2218	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Avenue de Préssensé	sens Est / Ouest, dans le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2219	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de bornes granit	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Tourville	côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 24	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2220	La Fédération Le 6 / N° 10	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale Le Marché Autrement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Maréchal Lyautey	côté Est, entre le cours Franklin Roosevelt et la rue de Sèze et chaussée Sud, côté place, entre le quai Sarrail et la rue de Sèze	A partir du vendredi 31 mars 2017, 14h, jusqu'au lundi 3 avril 2017, 11h
				Rue Tronchet	des deux côtés, de l'avenue Maréchal Foch à la place Maréchal Lyautey	
				Quai Général Sarrail	côté Est, entre la place Maréchal Lyautey et la rue Cuvier	
2222	Christmas In July N° 00200	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de film	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Major Martin		A partir du mardi 28 février 2017, 13h, jusqu'au mercredi 1 mars 2017, 0h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue du Bon Pasteur		Le lundi 27 février 2017, de 10h à 17h
				Rue des Pierres Plantees		Le lundi 27 février 2017, de 10h à 17h
				Rue Jean Baptiste Say		Le lundi 27 février 2017, de 10h à 17h
				Montée de la Grande Côte		Le mercredi 1 mars 2017, de 18h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Baptiste Say	des deux côtés de la chaussée, du n° 22 au n° 26, du n° 22 à la rue de Crimée, du n° 9 au n° 15	A partir du dimanche 26 février 2017, 17h, jusqu'au lundi 27 février 2017, 20h
				Rue du Major Martin	au droit du n° 11	A partir du lundi 27 février 2017, 16h, jusqu'au mercredi 1 mars 2017, 10h
				Rue Paul Chenavard	du n° 13 au n° 25	
				Rue de la Platière	du n° 9 au n° 11	
				Rue Terme	du n° 1 au n° 13 et du n° 2 au n° 4	A partir du mercredi 1 mars 2017, 14h, jusqu'au jeudi 2 mars 2017, 8h
rue Maurice Flandin	au droit et en face du n° 36	Le mercredi 1 mars 2017, de 8h à 17h				
2223	L'établissement Vieille Canaille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Jérôme	au droit du n° 14, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2224	L'établissement Vieille Canaille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté pair, au droit du n° 72, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2225	L'établissement Le Chevreuil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	côté impair, sur 10 m au Sud de la rue Saint-Jérôme	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2226	L'établissement Le Bistrot des Fauves	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Michel	côté impair, sur 5 m au droit du n° 29	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2227	L'établissement Istanbul 3	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 7 m au Sud du n° 26	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2228	L'établissement L'anti-Sèche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	sur 6 m à l'Est du n° 17	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2229	L'établissement Le Bouillon Paradis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté pair, entre la rue d'Anvers et au droit du n° 58, sur 4,80 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2230	L'établissement Le Bouillon Paradis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	côté pair, sur 9 m au droit du n° 54	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2231	L'établissement Les Pralins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	sur 8 m au Nord du n° 62	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2232	L'établissement L'Abstème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	entre la rue Chevreul et le n° 111, sur une longueur de 5,40 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2233	L'établissement Café 7	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	au droit du n° 45, sur une longueur de 7 m (entre la rue Sébastien Gryphe et le n° 45)	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2234	L'établissement Against The Grain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	côté impair, sur 5 m au droit du n° 135	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2235	L'établissement L'Apéritivo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	au droit du n° 135, sur une longueur de 5,10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2236	L'établissement Mami	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	au droit du n° 141, sur une longueur de 4,65 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2237	Eiffage Construction Rhône Loire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Volney	sur 10 m en face du n° 10	A partir du dimanche 19 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
2238	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le tamponnage d'une canalisation d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Beauvisage 5	entre les n° 143 et n° 145	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au jeudi 23 février 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					des deux côtés de la chaussée, entre les n° 143 et n° 145	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2239	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un camion muni d'un bras de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jonas Salk	trottoir Ouest, entre le n° 12 et n° 14	Le mercredi 22 février 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 12 et n° 14	
2240	Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Louis Paufique		A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2241	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sous couvert du Lyvia n° 201700603	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de la Thibaudière	sur 40 m au droit du n° 53	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017
2242	Eclair Elect Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur 10 m, au droit du n° 44	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au mardi 21 mars 2017
2243	Fouletier Fabrise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 750/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	sur 10 m au droit du n° 6	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au jeudi 23 mars 2017
2244	Altys Métallerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Bonhomme	sur 20 m, au droit du n° 11	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au jeudi 23 février 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 11	
2245	Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Viabert	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 31	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 8h à 17h
2246	J FT	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m, au droit du n° 141	Le mercredi 22 février 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2247	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Rambaud	sur 70 m, au Nord du cours Verdun Rambaud	Le mercredi 22 février 2017, de 9h à 13h
2248	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, partie comprise entre le n° 21 et le n° 23	Le mercredi 22 février 2017, de 7h à 19h
2249	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	sur 20 m au droit du n° 22	Le jeudi 23 février 2017, de 7h30 à 17h30
2250	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambres Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 10 m, au droit de la rue Villeroy	Le jeudi 23 février 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté pair, sur 10 m au droit du n° 132	
				Rue Paul Bert	côté impair, sur 10 m en face du n° 28	
				Rue Vaudrey	côté pair, sur 10 m en face du n°7	
2251	Levm Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 15 m, au droit du n° 33	A partir du vendredi 24 février 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017
2252	Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	entre la rue Tupin et le n° 35	Le lundi 27 février 2017
2253	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté pair, sur 20 m au droit du n° 202	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h30 à 16h30
2254	Barski Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Montaigne	entre la rue Coignet et la rue Claude Farrère	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite pour une période n'exédant pas 2h00, en fonction des besoins du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés, sur 15 m au Sud de la rue Coignet

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2255	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage d'un bâtiment public	la circulation des riverains s'effectuera à double sens (sauf Samedi et Dimanche)	Rue René Leynaud	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite (sauf Samedi et Dimanche)	Rue de l' Abbé Rozier	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud sauf riverains et pour accéder à la rue Donnée	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017, de 9h à 16h
				Montée de la Grande Côte	entre la rue Sergent Blandan et la rue Leynaud sauf riverains et pour accéder à la montée de la Grande Côte	
				Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte et la rue Coysevox	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Montée de la Grande Côte	au débouché sur la rue Sergent Blandan	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017, de 9h à 16h
Rue de l' Abbé Rozier	au débouché sur la rue des Capucins					
2256	L'établissement Les Raffineuses	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bancel	côté pair, sur 5 m au Sud du n° 34	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2257	L'établissement Maison de l'Indochine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	côté pair, sur 15 m au Sud de la rue de la Thibaudière	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2258	L'établissement Epicerie Equitable	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	au droit de l'établissement Epicerie Equitable, sur une longueur de 12 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2259	L'établissement World Food	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Pavillons	au droit du n° 14, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2260	L'établissement Gonzo Bar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	face au n° 3, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2261	L'établissement La Fourmillière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 9 m au Nord de la rue Salomon Reinach	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2262	Swikly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation d'un shooting photo dans le cadre du lancement du Swikly Tour à l'office du Tourisme	L'accès et le stationnement de 2 vans seront autorisés	Place Bellecour	devant l'office de Tourisme	Le lundi 6 mars 2017, de 9h à 11h
2263	L'établissement T.S.F	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté pair, sur 5,55 m à l'Est du n° 38	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2264	Théâtre de la Croix-Rousse/N° 00106	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	Un spectacle sera autorisé	Place Joannés Ambre	(montage dès 16h30)	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au samedi 11 mars 2017, de 18h à 23h
2265	Chieze Espace Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Cuvier	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 188	Le jeudi 23 février 2017
					sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 111	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 188	
					sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 111	
2266	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Docteur Gailleton	sur terre plein central	A partir du samedi 25 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h à 16h30
				Quai Jules Courmont		
				Quai Jean Moulin		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Docteur Gailleton	dans les deux sens	A partir du samedi 25 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 9h à 16h
				Quai Jules Courmont		
				Quai Jean Moulin		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Docteur Gailleton	sur terre plein central	A partir du samedi 25 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h à 16h30
				Quai Jules Courmont		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2267	Eiffage et du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une expérimentation de couloir Bus dynamique	La voie sera alternativement affectée à la circulation générale ou aux véhicules des services réguliers urbains et inter-urbains de transports en commun.	Avenue Lacassagne	voie Sud, partie comprise entre la rue Kimmerling et la rue du Dauphiné	A partir du samedi 25 février 2017 jusqu'au dimanche 12 mars 2017
			Le fonctionnement de la signalisation horizontale se fera selon le mode suivant:		en absence de Bus les LED décrites à l'article 3 du présent arrêté seront éteintes	
			Le fonctionnement de la signalisation horizontale se fera selon le mode suivant:		en présence du Bus les LED décrites à l'article 3 du présent arrêté seront éclairées en rouge fixe	
					à l'approche d'un Bus les LED décrites à l'article 3 du présent arrêté seront éclairées en rouge clignotant	
					en absence de Bus les LED décrites à l'article 3 du présent arrêté seront éteintes	
					en présence du Bus les LED décrites à l'article 3 du présent arrêté seront éclairées en rouge fixe	
					à l'approche d'un Bus les LED décrites à l'article 3 du présent arrêté seront éclairées en rouge clignotant	
					le long du marquage délimitant la voie Sud, entre la rue Kimmerling et la rue du Dauphiné	
					entre la rue Kimmerling et la rue du Dauphiné, en biseau à l'entrée de la voie Sud, à chaque carrefour	
					le long du marquage délimitant la voie Sud, entre la rue Kimmerling et la rue du Dauphiné	
2267	Eiffage et du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une expérimentation de couloir Bus dynamique	Une signalisation horizontale réalisée à l'aide LED rouge sera implantée	Avenue Lacassagne	entre la rue Kimmerling et la rue du Dauphiné, en biseau à l'entrée de la voie Sud, à chaque carrefour	A partir du samedi 25 février 2017 jusqu'au dimanche 12 mars 2017
			Une signalisation verticale dynamique renseignant l'affectation des voies et le moment où les véhicules particuliers devront quitter leur voie sera installée		trottoir Sud, à chaque carrefour situé, entre la rue Kimmerling et la rue du Dauphiné	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2268	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201617696	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place des Pavillons	entre le n° 30 et la rue Marcel Mérieux	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 30 et la rue Marcel Mérieux	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
2269	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	sur 10 m au droit du n° 105	Le jeudi 23 février 2017, de 8h à 17h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit du n° 105	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2270	La Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration des locaux de la Maison de l'Emploi	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Rognon	au droit du n° 24, sur 30 m	Le jeudi 23 février 2017, de 8h à 17h30
2271	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Bourgogne	sur 30 m de part et d'autre de la rue de la Corderie	A partir du vendredi 24 février 2017, 23h30, jusqu'au samedi 25 février 2017, 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2272	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF sous couvert du Lyvia n° 201701755	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jayr	sur la contre allée Ouest, sur 20 m au droit du n° 34	A partir du vendredi 24 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit du n° 34	A partir du vendredi 24 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2273	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201702339	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Pierre Gilles De Gennes	au droit du n° 9	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 9	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017
2274	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bois de la Caille	sur 10 m, au droit du n°11	A partir du mardi 21 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains			Le mardi 21 février 2017, de 8h à 16h
2275	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Marseille	entre la rue Salomon Reinach et la rue de l'Université	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue Pasteur	côté pair, entre la rue Salomon Reinach et la rue de l'Université
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» et seront gérés par du personnel de l'entreprise Asten	Rue de Marseille	au débouché sur la rue Salomon Reinach	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 9h à 16h30
2276	Chieze Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	côté pair, sur 15 m en face du n° 151	Le jeudi 23 février 2017, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2277	Union Confédérale Coordination / N° 00195	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement « Avalanche Cup Bike Festival »	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Cent Cinquante Huitième RI		A partir du vendredi 24 mars 2017, 8h, jusqu'au lundi 27 mars 2017, 19h
2278	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Passage du Vercors		A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mercredi 1 mars 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mercredi 1 mars 2017
2279	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau en accord avec le n° LYVIA: Urgence	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Commandant Charcot	sur 20 m au droit du n° 160	Le jeudi 23 février 2017, de 8h30 à 16h30
2280	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un cheminement piétons sur un terre plein central	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, entre l'avenue d'Esquirol et le boulevard Pinel	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au mercredi 1 mars 2017, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2281	La Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage approfondi de caniveau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Edgar Quinet	côté église, partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	Le vendredi 24 février 2017, de 6h à 19h
2282	De Promopress Média / N° 00194	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un road show aux couleurs de la Réunion	des installations seront autorisées	Place Carnot	(montage et démontage compris)	Le mercredi 15 mars 2017, de 8h à 22h30
2283	Rhône Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'abattage d'un arbre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edouard Rochet	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 5	Le mercredi 22 février 2017
2284	Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Stalingrad	sur 15 m, entre le n° 163 et le n° 165	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2285	Centre Social Jean Mermos / N° 00159	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation «La Campagne à la Ville»	des animations seront autorisées	Place Jean Mermoz	(installation dès 9h)	Le samedi 1 avril 2017, de 14h à 18h
2286	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un branchement Enedis pour le compte de Kéolis	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule de levage	Rue Thomas Blanchet	au carrefour avec la rue Laennec	A partir du vendredi 24 février 2017 jusqu'au dimanche 5 mars 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 15 m au Sud de la rue Laennec	A partir du vendredi 24 février 2017 jusqu'au dimanche 5 mars 2017
			le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé	Rue Laënnec	trottoir Nord, sur 15 m face à la rue Thomas Blanchet	A partir du vendredi 24 février 2017 jusqu'au dimanche 5 mars 2017, de 7h30 à 17h
2287	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 783/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flandrin	sur 6 m au droit du n° 6	A partir du lundi 20 février 2017, 7h30, jusqu'au mardi 28 février 2017, 17h30
2288	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Boulevard Jules Carteret		A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Jules Carteret	Rue Saint-Jean de Dieu	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Jules Carteret	Rue Saint-Jean de Dieu	
				Rue Saint-Jean de Dieu		
2289	Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la dépose d'un radar à feux pour le SYTRAL C3	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Lafayette	au droit de l'immeuble situé au n° 172	Le mardi 21 février 2017
2290	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir impair (Nord), entre la rue Viricel et le n° 103	Le mardi 21 février 2017, de 8h30 à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Masséna et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Viricel et la rue Masséna	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Viricel et le n° 103	Le mardi 21 février 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2291	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans le cadre du chantier du parking St Antoine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Nizier	sur 10 m, au droit du n° 1 et au droit du n° 6	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 16h30
2292	Réussite et Avenir pour Tous / N° 00170	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du programme Fast	des animations seront autorisées	Place du Huit Mai 1945	(espace vert)	Les dimanche 21 mai 2017 et dimanche 28 mai 2017, de 14h30 à 17h
			des animations seront autorisées			Les dimanche 30 avril 2017 et dimanche 14 mai 2017, de 14h30 à 17h
			des animations seront autorisées			Les dimanche 16 avril 2017 et dimanche 23 avril 2017, de 14h30 à 17h
			des animations seront autorisées			Les dimanche 2 avril 2017 et dimanche 9 avril 2017, de 14h30 à 17h
2293	Entraxe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Servient	côté impair, entre la rue Duguesclin et la rue André Philip	Le mercredi 22 février 2017, de 6h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Duguesclin et la rue André Philip	
2294	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Diderot	au droit de la façade du n° 2 et du n° 4	A partir du mardi 21 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 17h30
2295	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sens Ouest/Est, entre le n° 164 et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017, de 9h à 16h
2296	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera gérée en permanence au droit du chantier	Avenue Paul Santy	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n° 211	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Est/Ouest, sur 20 m au droit du n° 211	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 211	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2297	Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 10 m, au droit de la rue Ferrandière	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus			
2298	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'une grue à tour	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Tanneurs	entre les n° 3 et 9, côté Est	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		sur la partie Sud de la place entre l'accès au Métro et la rue du Bourbonnais (un homme trafic devra gérer les piétons lors des opérations de levage)	
			la circulation des véhicules sera interdite		de part et d'autre de l'engin de levage	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		entre les n° 3 et 9 (les bornes d'accès à cette voie piétonne seront baissées en entrée et sortie aux bons soins du PC Bornes Grand Lyon durant les opérations de levage) au débouché de la grande rue de Vaise	
2299	Production Léonis N° 0079	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Royale	entre la place Tolozan et la rue Roger Violi	A partir du lundi 20 février 2017, 10h, jusqu'au mardi 21 février 2017, 3h
			le barnum et 2 véhicules techniques seront autorisés	Place Louis Pradel	côté Sud	A partir du lundi 20 février 2017, 7h, jusqu'au mardi 21 février 2017, 1h
2300	Fanfare Piston	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prestations musicales	une prestation de la fanfare piston sera autorisée	Place Le Viste		Le samedi 11 mars 2017, de 15h à 17h
				Place de la République		Le samedi 25 mars 2017, de 15h à 17h
2301	L'établissement La Brasserie de l'Abondance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abondance	au droit du n° 49, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2302	L'établissement La Brasserie de l'Abondance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Léon Jouhaux	côté impair, sur 10 m à l'Est de la Rue de l'Abondance	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2303	France Télévisions/N°00181	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	L'accès et le stationnement du camion groupe électrogène seront autorisés	Petite place des Salins		Le mercredi 15 mars 2017, de 9h à 19h
			Le barnum cantine et cars logs seront autorisés	Rue des Docks		Le mercredi 15 mars 2017, de 6h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	au droit et en face du n° 45 et au droit et en face du n° 43	A partir du mardi 14 mars 2017, 20h, jusqu'au mercredi 15 mars 2017, 19h
2304	L'établissement Café des Postes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	au droit du n° 232, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2305	L'établissement Ada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	au droit du n° 254, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2306	L'établissement Squash Lugdunum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pensionnat	au droit du n° 86, sur une longueur de 22 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2307	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF en accord avec le Lyvia: 201702540	la circulation des piétons sera interdite	Montée de la Butte	sur 50 m, en face de l'intégralité de la façade du n° 15, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 22 février 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 10 mars 2017, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m, au droit du n° 15, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 50 m, en face de l'intégralité de la façade du n° 15	
2308	L'établissement Au Réservoir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	au droit du n° 77, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2309	L'établissement Restaurant Nairi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	au droit du n° 92, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2310	L'établissement Café Laure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	au droit du n° 15, sur une longueur de 9 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2311	L'établissement Café Foot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	au droit du n° 128, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2312	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de création d'une chambre Orange dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules pourra être partiellement réduite lors des manœuvres des véhicules de chantier	Avenue Jean Mer-moz	sur 50 m à l'Est de la rue Violet	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au lundi 6 mars 2017, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		trottoir Sud, sur 50 m à l'Est de la rue Violet	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au lundi 6 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 50 m à l'Est de la rue Violet	
			le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé			A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au lundi 6 mars 2017, de 7h30 à 17h
			Un cheminement piétons sera maintenu en permanence au droit de la fouille.		trottoir Sud, sur 50 m à l'Est de la rue Violet	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au lundi 6 mars 2017
2313	Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Monnaie	sur 10 m, au droit du n°8	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2314	L'établissement L' Authentique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	au droit du n° 148, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2315	L'établissement Coeur de Blé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Rancy	au droit du n° 71, sur une longueur de 9 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2316	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'intervention dans chambres Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sens Ouest/Est, sur 30 m au droit du n° 45	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux Bus		sur 10 m, au droit du n° 45	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus			
			Un autre couloir Bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux		sur 20 m, au droit du n° 45	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2317	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Université	côté pair, sur 15 m au droit du n° 34	Le vendredi 24 février 2017, de 8h à 17h
2318	L'établissement Taksim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	au droit du n° 123, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2319	L'établissement Le Bistroteur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	au droit du n° 82, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2320	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Paul Sisley	au droit de la rue Saint-Maximin au droit de la rue Saint-Philippe	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 9h à 16h
2321	L'établissement L'Harmonie des Saveurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	au droit du n° 12, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2322	L'établissement Comptoir des Artistes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	côté pair, sur une longueur de 5 m, au droit du n° 98	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2323	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de raccordements à l'égout dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable la zone piétonne à l'arrière de l'emprise de chantier sera gérée en voie verte avec la pose de panneaux C115	Avenue Jean Mermoz	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue Professeur Ranvier	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
2324	L'établissement Le Comptoir des Artistes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Voltaire	au droit de l'établissement Le Comptoir des Artistes, sur une longueur de 11 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2325	L'établissement Les Jacqueline en Ville	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	au droit du n° 60, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2326	L'établissement Pepperoni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	côté impair, sur 8,50 m au droit du n° 131	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2327	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage d'un bâtiment public	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue René Leynaud	de part et d'autre de la zone de chantier	Le mercredi 22 février 2017, de 19h à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l' Abbé Rozier	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud sauf riverains et pour accéder à la rue Donnée	
				Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte et la rue Coysevox	
				Montée de la Grande Côte	entre la rue Sergent Blandan et la rue Leynaud sauf riverains et pour accéder à la montée de la Grande Côte	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue de l' Abbé Rozier	au débouché sur la rue Sergent Blandan	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au mercredi 22 février 2017, de 9h à 16h
2328	L'établissement Pepperoni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	au droit du n° 131, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2329	La Métropole/ Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Villeneuve	entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Perrod	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h à 11h
2330	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de réseau de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 10	Le jeudi 23 février 2017
2331	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	des deux côtés, entre la rue Chaponnay et la rue des Rancy	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h30 à 16h30
2332	L'établissement L'Assiette du Gone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	au droit du n° 51, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2333	TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Louis Guérin	au droit de la Clinique du Parc	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017, de 6h à 18h
				Rue Jean Novel	côté Sud, entre le boulevard Stalingrad et la rue Louis Guérin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Stalingrad	au droit de la Clinique du Parc	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2334	Giroud Métallerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de brise soleil en façade au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pré Gaudry	trottoir Nord, sur 50 m à l'Est du n° 30 (face au bâtiment Brossette)	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mardi 28 février 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m à l'Est du n° 30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Est du n° 30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2335	Foyer Notre Dame des Sans Abris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 243	Le jeudi 23 février 2017
2336	Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 10 m au droit du n° 129	Le vendredi 24 février 2017, de 7h à 12h
2337	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de réseau dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 10 m au droit du n° 27	Le vendredi 24 février 2017, de 8h à 17h
2338	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public sous la trémie	la circulation des véhicules sera interdite en alternance	Quai Marechal Joffre	sous la trémie, sur la voie de droite en direction de Confluence et la voie de Gauche, en direction du quai Perrache	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 22h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit de la trémie Gensoul	
2339	Astharte et Cie N° 00174	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage d'une web série	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	entre la place du Forez et la place Croix-Paquet	A partir du mercredi 22 février 2017, 6h, jusqu'au vendredi 3 mars 2017, 21h
				Rue Coysevox	entre la rue René Leynaud et la rue Donnée	
2340	Confort	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de la Croix-Rousse	contre allée Nord, des deux côtés sur 20 m entre le n° 147 et la rue Villeneuve	Le lundi 27 février 2017, de 7h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m entre le n° 147 et la rue Villeneuve	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Nord, des deux côtés sur 20 m entre le n° 147 et la rue Villeneuve	
2341	Art Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Tilsitt	sur 10 m, au droit du n° 18	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mercredi 1 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2342	Art Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Tilsitt	sur 10 m, au droit du n° 18	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mercredi 1 mars 2017, de 8h à 17h
2343	Patrick Rican	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 22	Le vendredi 24 février 2017, de 7h à 19h
2344	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Neyret	au droit du n° 33	A partir du vendredi 24 février 2017, 21h, jusqu'au samedi 25 février 2017, 5h
			la circulation des véhicules sera autorisée	Rue des Tables Claudiennes	sur la voie réservée aux bus située entre la rue Neyret et la rue Lucien Sportisse	
2345	Collectif International Campaigns / N° 00123	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la tenue d'un stand d'information sur le végétalisme	l'installation de 2 tonnelles sera autorisée	Place Ampère		Le samedi 18 mars 2017, de 10h à 19h
2346	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Terme	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 3	Les lundi 20 février 2017 et mardi 21 février 2017, de 7h30 à 17h30
2347	Quartier Gabrielle (L'établissement Le 6ème Sens)	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	au droit du n° 58, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2348	Eclaireuse Eclaireur Groupe 3P/ N°00121	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne Hachette	côté Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Jean Renoir	Le samedi 18 mars 2017, de 8h à 18h
2349	L'établissement Le 71	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	au droit du n° 71, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2350	Gcsms Rehpsy / N° 00114	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Psytruck	des animations seront autorisées	Place de la République	(Sud) (montage dès 8H00)	Le mardi 21 mars 2017, de 9h à 17h
2351	L'établissement Le Béranger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béranger	au droit du n° 1, sur une longueur de 5 m	Les vendredi 28 avril 2017 et samedi 30 septembre 2017, de 7h à 17h
2352	L'établissement Le Bistro B	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	au droit du n° 90, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2353	L'établissement Le Bistrot d'Arno	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	au droit du n° 3, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2354	L'établissement Le Bistrot du Potager	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Stalingrad	au droit du n° 163, sur une longueur de 13 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2355	Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	l'installation de 2 barnums sera autorisée	Place Guichard		Le samedi 25 mars 2017, de 8h30 à 14h
			l'installation de 2 barnums 3x3 sera autorisée	Place Rouget de l'Isle		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne Rue Vendôme	au droit du n° 34 sur 2 emplacements au droit du n° 207 sur 2 emplacements	Le samedi 25 mars 2017, de 8h à 14h
2356	L'établissement Le Bistrot du 6ème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	au droit du n° 22, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2357	L'établissement Le Blind Pig	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	au droit du n° 64, sur une longueur de 5,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2358	L'établissement Le Bossuet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	au droit du n° 108, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2359	L'établissement Le Bouchon Sully	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	au droit du n° 20, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2360	L'établissement Le Buron de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Fénelon	au droit du n° 16, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2361	L'établissement Le Renouveau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	ôté pair, sur 4 m au droit des n° 198 et n° 200	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2362	L'établissement Le Bistrot des Maquignons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de La Guillotière	côté impair, sur 8,50 m au droit du n° 113	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2363	L'établissement Comptoir 113	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté impair, sur 12 m face au n° 284 (après le stationnement réservé aux 2 roues)	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2364	L'établissement Tandoori de l'Inde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Guillotière	côté pair, sur 4 m au droit du n° 196	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2365	L'établissement L'hippocafé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victorien Sardou	côté impair, sur 15 m au Sud de la grande rue de la Guillotière	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2366	L'établissement Le Jaboulay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	au droit du n° 82, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2367	L'établissement Lyon Pizza	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Guillotière	au droit de l'établissement Lyon Pizza, sur une longueur de 4 m (face à la place Emir Abd el Kader)	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2368	L'établissement La Cuisine de Madame Châtelet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	entre la rue Saint-Michel et le n° 27, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2369	L'établissement Midi Vingt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 5 m, au droit du n° 61	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2370	L'établissement Le Tableau Noir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 129, sur une longueur de 5,40 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2371	L'établissement Le Zagros	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Macé	au droit du n° 13, sur une longueur de 7,40 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2372	L'établissement Station Jean	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Macé	contre allée Ouest, sur 9 m au droit du n° 14	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2373	L'établissement Maestro Pizza	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Guesde	sur 5 m au droit du n° 11	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2374	Le Bistrot du Jour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lortet	au droit du n° 26, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2375	L'établissement Lyonnais K'fe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Madeleine	au droit du n° 8, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2376	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eaux usées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jean-Pierre Lévy	entre la rue des Cadets de la France Libre et l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 9h à 16h
				Rue des Cadets de la France Libre	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jean Pierre Lévy	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean-Pierre Lévy	entre la rue des Cadets de la France Libre et l'avenue Félix Faure	
				Rue des Cadets de la France Libre	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jean Pierre Lévy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean-Pierre Lévy	des deux côtés, entre le n° 7 et le n° 11	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
		les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue des Cadets de la France Libre	au débouché de l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 9h à 16h	
2377	Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Lyon Métropole/ Direction de l'Eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Danton	des deux côtés, entre le n° 4 et la rue de la Rize	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h à 17h
2378	France Télévision	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'installation de projection pour le tournage film	la circulation des piétons sera interdite	Rue François Garcin	entre le n° 20 et la rue Servient	Le lundi 27 février 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 20 et la rue Servient	
2379	Blanchet Métallerie du Forez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	La circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	Quai Perrache	sur 15 m, au droit de la façade située au n° 12	Le mardi 28 février 2017, de 7h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
2380	Thomas Rigaut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Fuzier	côté pair, sur 10 m au droit du n° 34	A partir du mardi 28 février 2017 jusqu'au mercredi 1 mars 2017
2381	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thomassin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 26 (sur aire de livraison)	Les mardi 28 février 2017 et lundi 20 mars 2017, de 1h à 13h
2382	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câble pour un opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 125	Les jeudi 23 février 2017 et vendredi 24 février 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2383	Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour la démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Isidore	trottoir Ouest, sur 40 m au Sud de la rue Jeanne d'Arc	A partir du mercredi 22 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc	côté pair, sur 20 m au droit du n° 62	
2384	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté impair, sur 10 m au droit du n° 97	Les vendredi 24 février 2017 et lundi 27 février 2017
2385	Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Arloing	sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la place du Port Mouton	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mercredi 1 mars 2017, de 9h à 17h
				Quai Jayr	sens Nord/Sud, sur 40 m au Nord de la place du Port Mouton	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Arloing	sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la place du Port Mouton	
				Quai Jayr	sens Nord/Sud, sur 40 m au Nord de la place du Port Mouton	
			le tourne à gauche sera interdit	Place du Port Mouton	sur le quai Arloing	
				Quai Arloing	sur la place du Port Mouton	
2386	La Métropole/ Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Condé	entre la rue Vaubecour et la rue d'Enghein	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h à 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 6 et la rue Vaubecour	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
2387	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, Direction de l'eau	la circulation des cycles sera interdite	Rue Bonnard	sens Nord/Sud, entre le n° 10 et le n° 20	A partir du mardi 28 février 2017 jusqu'au lundi 13 mars 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 10 et le n° 20	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 10 et le n° 20	
2388	Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Jaurès	sens Sud/Nord, entre la rue Benjamin Delessert et la rue Challemel Lacour	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre la rue Challemel Lacour et la rue Benjamin Delessert	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
2389	Meyet Benzaglou	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté pair (Ouest), sur 5 m en face de l'immeuble situé au n° 31 (entre les garages)	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au samedi 25 février 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2390	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flandrin	sur 20 m au droit du n° 2	Le vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 17h30
2391	Reynaud Stores	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de stores à l'aide d'une nacelle	L'accès et le stationnement seront autorisés la circulation des piétons sera interdite	Place Charles Béraudier	sur 10 m, au droit du n°3	Le mardi 28 février 2017, de 7h30 à 16h
2392	Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jonas Salk	trottoir Ouest, sur 10 m au Nord du n° 25 côté impair, sur 10 m au Nord du n° 25	A partir du mardi 21 février 2017 jusqu'au mardi 21 mars 2017
2393	Musée Gadagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement des véhicules utilitaires des intervenants au musée Gadagne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la Brèche	en face du n° 3	A partir du samedi 25 février 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017
2394	Sobeca pour le compte de Rte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux RTE en accord avec le n° LYVIA: 201603034	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Vincent	entre les n° 12 et 19 de la chaussée principale pour permettre l'installation d'une base-vie et d'un dépôt de matériaux	A partir du samedi 25 février 2017, 17h30, jusqu'au vendredi 31 mars 2017, 17h30
2395	L'établissement Aux Produits d'Italie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	côté pair, sur une longueur de 7 m, au droit du n° 6	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2396	Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté pair, sur 10 m au droit du n° 54 côté impair, entre le n° 51 et n° 53	Les lundi 27 février 2017 et vendredi 3 mars 2017
2397	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201702142	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Girondins	sens Ouest/Est, entre le n° 4 et le n° 12 côté pair, entre le n° 4 et le n° 12	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mercredi 15 mars 2017, de 8h à 17h A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mercredi 15 mars 2017
2398	L'établissement Aux Trois Cochons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 133, sur une longueur de 9 m.	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2399	L'établissement Azur Afghan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeneuve	au droit du n° 6, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2400	L'établissement Bar Le 421	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 135, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2401	L'établissement Bibovino	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	en face du n° 1, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2402	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, sur 100 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2403	L'établissement Bistro Broc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	au droit du n° 1, sur une longueur de 9 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2404	L'établissement Bistrot des Voraces	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	au droit du n° 13, sur une longueur de 10,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2405	L'établissement Bodeguita Cubana	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	au droit du n° 44, sur une longueur de 7 m.	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2406	L'établissement Casa Valenti	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	au droit du n° 1, sur une longueur de 17 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2407	L'établissement Copain Copine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	au droit du n° 3, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2408	L'établissement Dikkenek Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	au droit du n° 3, sur une longueur de 7,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2409	L'établissement Grand Café de la Soierie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 147, sur une longueur de 16 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2410	L'établissement L'Antigny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	au droit du restaurant l'Antigny, sur une longueur de 7,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2411	Société Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté pair, sur 15 m au droit du n° 126	Le lundi 6 mars 2017
2412	Mg Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de plots béton pour ligne électrique provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Amiral Courbet	côté pair, entre le n° 34 et le n° 40	Le vendredi 24 février 2017, de 7h à 17h
2413	L'établissement La Mi Temps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	au droit du n° 2, sur une longueur de 11 m.	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2414	Decaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose d'abris bus	la circulation des piétons sera interdite	Rue Clos Savaron	côté impair (Sud), sur 25 m entre la rue Henri Gourjus et le n° 25	Le lundi 27 février 2017, de 5h à 7h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2415	L'établissement La Tanière de Rox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 131, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2416	L'établissement La Voguette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Belfort	au droit du n° 4 ter, sur une longueur de 4,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2417	L'établissement L'assiette du Vin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	au droit du n° 8, sur une longueur de 11 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2418	L'établissement Le Bull Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	au droit du n° 24, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2419	L'établissement Le Bulldog	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix-Rousse	au droit du n° 58, sur une longueur de 3 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2420	Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté pair (Ouest), sur 5 m au Sdu de la place Edgar Quinet	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2421	Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Delore	côté pair, sur 10 m au droit du n° 36	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
2422	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté pair, sur 10 m au droit du n° 158	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mercredi 1 mars 2017
2423	Kaseo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Macé	chaussée Est, côté Est, sur 10 m au droit du n° 6	Le vendredi 24 février 2017
2424	Les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Claire	côté impair, sur 14 m au droit du n° 59	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au lundi 27 mars 2017
2425	L'établissement La Famille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	au droit du n° 18, sur une longueur de 9 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2426	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Professeur Joseph Nicolas	entre le boulevard Ambroise Paré et la rue Gaston Brissac	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au samedi 29 avril 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2427	Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place du Port Mouton		A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au mercredi 1 mars 2017, de 9h à 18h
				Quai Arloing		
				Quai Jayr	sur 30 m au Nord de la place du Port Mouton	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Arloing		
				Quai Jayr	sur 30 m au Nord de la place du Port Mouton	
				Place du Port Mouton		
le tourne à droite sera interdit	sur le quai Arloing					
le tourne à gauche sera interdit	sur la rue Saint-Pierre de Vaise					
2428	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Riboud	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 10	Le vendredi 24 février 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Maurice Flandin et la rue Bellecombe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Maurice Flandin et la rue Bellecombe	
2429	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Trois Passages		A partir du samedi 25 février 2017 jusqu'au lundi 20 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Fleurieu	côté pair, entre le n° 8 et la rue des Trois Passages	
2430	Passion et Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Florence	côté pair, sur 20 m au droit du n° 62	Le lundi 27 février 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2431	Entreprise Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	sens Ouest / Est, entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la circulation sera interdite dans le couloir à contre-sens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de travaux des n° impairs (Nord)		sens Est / Ouest, entre la commune de Villeurbanne et l'avenue Thiers, un autre couloir Bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation, entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Droits de l'Homme	des deux côté de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette	
				Rue Maurice Flandin	des deux côté de la chaussée, sur 25 m au Sud du cours Lafayette	
				Rue Sainte-Geneviève	des deux côté de la chaussée, sur 50 m au Nord du cours Lafayette	
				Cours Lafayette	des deux côté de la chaussée, partie comprise entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne	
				Rue Bellecombe	des deux côté de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Rue Notre Dame	des deux côté de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette	
				Rue Etienne Richerand	é de la chaussée, sur 25 m au Sud du cours Lafayette	
				le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Charmettes	
			Rue d'Inkermann		des deux côté de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette	
Rue Baraban	des deux côté de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette					
2432	Entreprise Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des piétons sera interdite	Cours Lafayette	trottoir pair (Sud), entre le cours de la Liberté et la rue Molière	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 8	
2433	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour panne sur réseau Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 207	Le lundi 27 février 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2434	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement sous Lyvia n° 2017002639	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Alouettes	entre la rue des Lilas et la rue Antoine Lumière	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Lilas et la rue Antoine Lumière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue des Lilas	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est, devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
2435	Rampa et Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	sens Ouest / Est, entre la rue Baraban et la commune de Villeurbanne	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017
			la circulation sera interdite dans le couloir à contre-sens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de branchements de n° impairs (Nord)		sens Est / Ouest, entre la commune de Villeurbanne et la rue Baraban, un autre couloir Bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation, entre la commune de Villeurbanne et la rue Baraban	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Baraban et la commune de Villeurbanne	
2436	Entreprise Eiffage Energie Thermie et Reso ² Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement pour le SYTRAL C3	la circulation sera interdite dans le couloir à contre-sens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de branchements de n° impairs (Nord)	Cours Lafayette	sens Est / Ouest, entre la rue Ney et le n° 149, un autre couloir Bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation, entre le n° 140 et la rue Ney	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Massena	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Masséna	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
				Cours Lafayette	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2437	Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de grutage de charpente à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ruplinger	sur 20 m, au droit du n° 4	Le mercredi 1 mars 2017, de 8h30 à 14h
2438	Merlin Production N° 0087	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'accès et le stationnement de 3 véhicules techniques seront autorisés	Place Louis Pradel	partie Sud / Ouest	Le mercredi 1 mars 2017, de 5h à 20h
				Rue Joseph Serlin	côté Nord, sur 30 m à partir de la rue de la République (sauf pour le bus City Tour)	Le mardi 28 février 2017, de 8h à 20h
2439	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	chaussée Est, côté Ouest, sur 25 m au Nord de la rue Duhamel	A partir du mercredi 1 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
2440	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec le n° LYVIA 201701957	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Avenue Du Doyenne	sur le trottoir situé au droit du n° 8	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au dimanche 12 mars 2017
			la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit		au droit du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2441	Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une intervention en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Clotilde Bizolon	côté pair, sur 15 m au droit du n° 4	Le mercredi 1 mars 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2442	La Dlgf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pizay	côté pair, sur 20 m en face du n° 11, sur les emplacements Police	Les lundi 27 février 2017 et mardi 28 février 2017, de 6h à 18h
2443	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pré Gaudry	trottoir Nord, entre le n° 63 et l'avenue Jean Jaurès	Le mardi 28 février 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 63 et l'avenue Jean Jaurès	
2444	Maison de l'Enfance - N° 00122	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Grande Lessive	des animations seront autorisées	Place Saint-Louis		Le jeudi 23 mars 2017, de 11h30 à 18h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 23 mars 2017, de 9h à 19h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2445	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau en accord avec le LYVIA n° 201700815	la circulation des cycles sera interdite dans la voie réservée	Quai de la Pêcherie	entre la rue de la Platière et la rue Constantine, les cyclistes auront obligation de mettre pied à terre	A partir du vendredi 24 février 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			la circulation sera réduite d'une voie		entre la rue de la Platière et la rue Constantine	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
2446	Zinguerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	sur 5 m, au droit du n° 13	A partir du mercredi 1 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
2447	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Sèze	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 127	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au dimanche 12 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 127	
2448	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place de Paris	trottoir Ouest, sur 30 m au Nord de la rue du 24 mars 1852	A partir du mercredi 1 mars 2017, 21h, jusqu'au jeudi 2 mars 2017, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue du 24 Mars 1852	trottoir Ouest, sur 30 m au Sud de la place de Paris	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue de Bourgogne et la place de Paris	
2449	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour recherche de panne EDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jean Marc Bernard	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	Le jeudi 2 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		au débouché sur la rue Ferdinand Buisson	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
2450	Sogea Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Espérance	sur 20 m, au droit du n° 20	A partir du jeudi 2 mars 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2451	Bourgeois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Dussaussoy	trottoir impair (Est), sur 20 m partie comprise entre la rue Vauban et la rue Amédée Bonnet	Le lundi 27 février 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Est), sur 20 m partie comprise entre la rue Vauban et la rue Amédée Bonnet	Le lundi 27 février 2017
2452	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un collecteur d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Rockefeller	A partir du lundi 20 février 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Rockefeller	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
2453	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la liaison électrique souterraine HTB	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 30 m au droit de la rue Grenette	A partir du vendredi 3 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			Une interdiction de tourne à droite sera signalée par un panneau de type B2B	Rue du Président Edouard Herriot	sur la rue Grenette	A partir du lundi 20 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
2454	L'établissement Le Café Comptoir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	au droit du n° 10, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2455	L'établissement Le Caméléon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	au droit du n° 42, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2456	L'établissement Le Casareccio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	au droit du n° 90, sur une longueur de 6,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2457	L'établissement Le Cercle du 6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	au droit du n° 71, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2458	L'établissement Le Ch'ti Pot Ney	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2459	L'établissement Le Comptoir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	au droit du n° 25, sur une longueur de 9 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2460	L'établissement Le Comptoir du 6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	au droit du n° 38, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2461	L'établissement Le Comptoir Duquesne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	au droit du n° 46, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2462	Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle pour la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Michel	trottoir Nord, entre la rue Capitaine Robert Cluzan et la rue Gilbert Dru	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
			la nacelle de l'entreprise Garic Propreté sera autorisée			A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Gilbert Dru	côté Est, sur 50 m au Nord de la rue Saint-Michel	A partir du lundi 27 février 2017 jusqu'au vendredi 3 mars 2017
2463	L'établissement Le Dix Vins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	au droit du n° 30, sur une longueur de 4 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2464	L'établissement Le Dix Vins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurent Vibert	au droit du n° 21, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2465	L'établissement Le Florentin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	au droit du n° 7, sur une longueur de 7,25 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2466	L'établissement Le Florido	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Notre Dame	au droit du n° 19, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2467	L'établissement Le Louis Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	au droit du n° 110, sur une longueur de 9 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2468	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations en Urgence d'un réseau de chauffage urbain sous Lyvia n° 201618308	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de Saint-Cloud	au carrefour avec la rue Jacques Monod	A partir du mercredi 1 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au carrefour avec la rue Jacques Monod	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Monod	côté impair, sur 20 m à l'Est de la rue de Saint-Cloud	
				Rue de Saint-Cloud	côté Est, sur 20 m au Nord de la rue Jacques Monod	
2469	L'établissement Le Frenchies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	au droit du n° 100, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2470	Girerd Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Simon	sur 15 m au droit du n° 21	Le mercredi 1 mars 2017
2471	L'établissement Le Hall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	au droit du n° 167, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2472	L'établissement Le Franklin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	au droit du n° 44, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2473	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cottin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 19	Les mercredi 1 mars 2017 et jeudi 2 mars 2017
2474	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 5 m au droit du n° 12	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au lundi 6 mars 2017
2475	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Hélène	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au mardi 7 mars 2017
2476	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 10 m entre le n° 20 et le n° 22	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au mardi 7 mars 2017
2477	Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m, au droit du n° 78	A partir du jeudi 23 février 2017 jusqu'au mardi 7 mars 2017
2478	L'établissement Marmito Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	au droit du n° 25, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2479	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	sur 10 m, au droit du n° 15	Le lundi 27 février 2017, de 7h à 12h
2480	L'établissement Le Masséna	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	au droit du n° 159, côté rue Masséna, sur une longueur de 12 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2481	L'établissement Le Métronome	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	au droit du n° 16, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2482	L'établissement Le Molière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	au droit du n° 9, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2483	L'établissement Le Molière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	au droit du n° 17, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2484	L'établissement Le Mont Fuji	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	au droit du n° 17, sur une longueur de 9,35 m	A partir du mardi 28 février 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
2485	L'établissement Le Morgon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	au droit du n° 2, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Registre de l'année 2017

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Plaisant	Guilhem	Directeur	Titulaire	01/02/17	Direction Générale	Recrutement par voie de mutation
Rouvière	Fabien	Adjoint Administratif	Contractuel	01/01/17	Cabinet du Maire	Recrutement remplaçant
Sipp	Lydia	Bibliothécaire	Titulaire	16/01/17	Bibliothèque	Intégration
Huguet	Anne-Laure	Assistant de Conservation	Stagiaire	01/02/17	Bibliothèque	Nomination Stagiaire Cat B
Ciona	Célia	Adjoint du Patrimoine	Non titulaire	01/01/17	Musée Imprimerie	Recrutement non titulaire Ctp
Rabatel	Mathilde	Rédacteur	Non titulaire	01/01/17	Musée Gadagne	Recrutement non Titulaire Ctp
Beyron	Violaine	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e classe	Contractuel	01/01/17	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp
Carmillet	Stéphanie	Assistant de Conservation	Contractuel	01/01/17	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp
Charvolin	Alicia	Assistant de Conservation	Contractuel	01/01/17	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp
Dubreuil	Marion	Assistant de Conservation	Contractuel	01/01/17	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp
Golbahar	Nadia	Assistant de Conservation	Contractuel	01/01/17	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp
Janin	Virginie	Assistant de Conservation	Contractuel	01/01/17	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp
Lecomte	Bérénice	Assistant de Conservation	Contractuel	01/01/17	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp
Salvary	Coralie	Assistant de Conservation	Contractuel	01/01/17	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp
Tissier	Edith	Assistant de Conservation	Contractuel	01/01/17	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Valdenaire	Coline	Assistant de Conservation	Contractuel	01/01/17	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp
Hamliil	Malika	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e classe	Contractuel	01/12/16	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp
Hiestand	Emilie	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e classe	Contractuel	29/11/16	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp
Millie	Nicolas	Assistant de Conservation	Contractuel	12/01/17	Bibliothèque	Recrutement pour complément Ctp
Babolat	Chloe	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/17	Lyon en direct	Recrutement non titulaire complmt tps partiel
Baillard	Mathieu	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2017	Ma3	Recrutement non titulaire complmt tps partiel
Fernandez	Sandy	Adjoint administratif	Contractuel	23/1/2017	Ma9	Recrutement non titulaire complmt tps partiel
Gamet	Emilie	Adjoint administratif	Contractuel	1/2/2017	Ma8	Recrutement non titulaire complmt tps partiel
Moine	Julie	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2017	Ma8	Recrutement non titulaire complmt tps partiel
Berullier	Muriel	Eje	T	9/1/2017	Enfance	Recrutement par mutation
Mezhoud	Moussa	At2	Titulaire	7/10/2016	Sports	Recrutement par mutation
Decloitre	Rachel	Adjoint du Patrimoine	Non Titulaire	01/01/17	Musée Imprimerie	Recrutement remplaçant
Medaouri	Mona	Adjoint technique 2 ^e classe	Contractuelle	01/01/17	Education	Recrutement remplaçant
Syed Shuja	Naila	Adjoint administratif	Contractuelle	16/01/17	Education	Recrutement remplaçant
Serve	Nathalie	Adjoint administratif 2 ^e classe	Contractuelle	01/02/17	Education	Recrutement remplaçant
Bensalem	Mahjoub	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e classe	Non titulaire	05/09/16	CHRD	Recrutement remplaçant
Canet	Fanny	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e classe	Non titulaire	26/09/16	CHRD	Recrutement remplaçant
Benazout	Mohamed	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2017	Cimtière	Recrutement remplaçant
Bensadi	Amanda	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2017	Ma8	Recrutement remplaçant
Boudali	Kenize	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2017	Ma3	Recrutement remplaçant
Boudali	Kenize	Adjoint administratif	Contractuel	18/1/2017	Ma1	Recrutement remplaçant
Clusel	Laure	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2017	Ma3	Recrutement remplaçant
Collin	Nathalie	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2017	Ma5	Recrutement remplaçant
Collin	Nathalie	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2017	Ma5	Recrutement remplaçant
Domergue	Claire	Adjoint administratif	Contractuel	2/1/2017	Ma4	Recrutement remplaçant
Duez	Morgane	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2017	Ma4	Recrutement remplaçant
El majtni	Nassera	Adjoint administratif	Contractuel	22/1/2017	Ma1	Recrutement remplaçant
Gauthier	Nathalie	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2017	Cimetièrre	Recrutement remplaçant
Lagrange	Minouche	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2017	Ma2	Recrutement remplaçant
Laulloo	Hannah	Adjoint administratif	Contractuel	1/11/2016	Ma5	Recrutement remplaçant
Mendes	M hamed	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2017	Ma9	Recrutement remplaçant
Morelli	Mareva	Adjoint administratif 2 cl	Contractuel	1/11/2016	Sécurité et prévention	Recrutement remplaçant
Morelli	Mareva	Adjoint administratif 2cl	Contractuel	1/12/2016	Pm	Recrutement remplaçant
Nourry	Marjolaine	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2017	Ma8	Recrutement remplaçant
Prot	Sophie	Adjoint administratif 2cl	Contractuel	2/12/2016	Ma7	Recrutement remplaçant
Reeb	Allan	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2017	Ma3	Recrutement remplaçant
Rety	Laure-line	Adjoint administratif	Contractuel	12/1/2017	Ma3	Recrutement remplaçant
Boudali	Kenize	Adjoint administratif 2cl	Contractuel	15/12/16	Ma3	Recrutement remplaçant
Boudali	Kenize	Adjoint administratif 2cl	Contractuel	1/12/2016	Ma3	Recrutement remplaçant
perret	Margaux	Adjoint du patrimoine 2cl	Non titulaire	10/1/2017	Chrd	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Vericel	Pierre	Adjoint technique 2cl	Non titulaire	16/1/2017	Chrd	Recrutement remplaçant
Tabellout	Brahim	Adjoint technique 2 ^e classe	Contractuel	08/10/16	Bibliothèque	Recrutement remplacement jusqu'au 11/10/2016
Tabellout	Brahim	Adjoint technique 2 ^e classe	Contractuel	12/11/16	Bibliothèque	Recrutement remplacement jusqu'au 12/11/2016
Sorrentino	Frédéric	Adjoint technique 2 ^e classe	Contractuel	01/04/16	Bibliothèque	Recrutement remplacement jusqu'au 30/09/2016
Sorrentino	Frédéric	Adjoint technique 2 ^e classe	Contractuel	01/10/16	Bibliothèque	Recrutement remplacement jusqu'au 31/03/2017
Ceccarelli	Bertille	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e classe	Contractuel	1/1/2017	Bibliothèque	Remplacement
Ceccarelli	Bertille	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e classe	Contractuel	3/1/2016	Bibliothèque	Remplacement
Chmielewski	Mickaël	Adjoint technique 2 ^e classe	Contractuel	18/1/2017	Bibliothèque	Remplacement
Hamli	Malika	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e classe	Contractuel	1/1/2017	Bibliothèque	Remplacement
Léonetti	Blandine	Atsem 1 ^{ère} Cl	Stagiaire	01/09/16	Education	St: Arrêté Rectificatif-Rsa
Pernette-Tixier	Christophe	Dga +400000Hab	Titulaire	16/09/2016	Dgsp	Arrêté Rectificatif
Guion	Philippe	Adjoint technique 2 ^e classe	Stagiaire	01/09/16	Education	St: Nomination stagiaire catégorie C
Léonetti	Blandine	Atsem 1 ^{ère} classe	Stagiaire	01/09/16	Education	St: Nomination stagiaire catégorie C
Tran	Lionel	Adjoint technique 2 ^e classe	Stagiaire	01/10/16	Education	St: Nominationstagiaire catégorie C
Javourez	Sylvie	Puéricultrice Hcl	Titulaire	1/3/2017	Enfance	Intégration suite à détachement
Gueffier	Sébastien	Brigadier Pm	Titulaire	1/2/2017	Pm	Recrutement par détachement
Girard reydete	Emmanuelle	Attaché principal	Titulaire	1/10/2016	Dgtb	attribution NBI
Godin	Adeline	Redacteur	Stagiaire detache	22/2/2017	Celestins	Detachement / stage
Kimmel	Frederic	Agent de maitrise	Stagiaire detache	16/2/2017	Dac subs	Detachement / stage
Peyret	Jerome	Technicien principal 2 ^e classe	Stagiaire detache	1/2/2017	Onl	Detachement / stage
Falgas	Corinne	Adjoint patrimoine	Stagiaire	1/2/2017	Archives	Nomination stagiaire
Rousset	Mickael	Adjoint technique principal 2 ^e classe	Stagiaire	1/2/2017	Mba	Nomination stagiaire
Sipp	Lydia	Bibliothécaire	Titulaire	16/1/2017	Bibliothèque	Rectificatif
Du Mont	Sandy	Adjoint Technique 2 ^e classe	Contractuel	29/12/16	Régulation Urbaine	Arrêté Rectificatif
Chibane	Vanessa	Adjoint Technique 2 ^e classe	Contractuel	01/05/16	Régulation Urbaine	Arrêté Rectificatif
Andrivo	Jérémy	Adjoint Technique 2 ^e classe	Contractuel	01/05/16	Régulation Urbaine	Arrêté Rectificatif
Berthier	Mélanie	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Tirard Collet	Amandine	Adjoint Administratif	Contractuel	01/01/17	Ma6	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Hannane	Terik	Agent de Maîtrise	Titulaire	17/01/17	Sports	Recrutement par mutation
Amisse	Elodie	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Annicette Mondelis	Roselyne	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Attaf	Ourdia	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Berger	Maud	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Bonod	Laurine	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Dalleau	Stacy	Ap	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Dessolle	Laurene	Ap	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Fuentes	Laetitia	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Hameau	Camille	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Letort	Aurélie	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Lor-Saw	Honorine	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Machon	Sylvain	Eje	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Maillet	Frédéric	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Martinez	Marjorie	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
M'bika Mabilia	Virginie	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Patou	Candice	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Roussilloux	Emilie	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Sospedra	Amélie	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Fuentes	Laetitia	At2	Contractuel	01/12/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Hameau	Camille	At2	Contractuel	01/12/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Lebeuf	Catherine	At2	Contractuel	01/12/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Letort	Aurélie	At2	Contractuel	01/12/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Quillon	Steven	Adjoint Technique	Contractuel	19/01/17	Ma1	Recrutement remplaçant
Laulloo	Hannah	Adjoint Administratif 2Cl	Contractuel	01/11/16	Ma5	Recrutement remplaçant
Laulloo	Hannah	Adjoint Administratif	Contractuel	22/12/16	Ma5	Recrutement remplaçant
Lahmici	Mohamed	Adjoint Technique	Contractuel	01/01/17	Cimetière	Recrutement remplaçant
Kebir	Lidia	Adjoint Administratif	Contractuel	25/01/17	Ma3	Recrutement remplaçant
Chorel	Pierre Clément	Adjoint Administratif	Contractuel	01/01/17	Ma4	Recrutement remplaçant
Ould Ameur	Issam	Adjoint Technique Rm	Rm	06/02/17	Sports	Recrutement remplaçant
Ollagnier	Victor	Adjoint Technique Rm	06	01/02/17	Sports	Recrutement remplaçant
Hacheffa	Oualid	At2	Rm	14/12/16	Sports	Recrutement remplaçant
Benabbou	Samir	Adjoint Technique	Rm	09/01/17	Sports	Recrutement remplaçant
Abbazia	Vito	At2	Contractuel	30/12/16	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Monnot	Elodie	Ap	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Buffet	Adriana	Ap	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Payen	Brigitte	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Prevot	Justine	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Betoliere	Kinga	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Buffard-Martin	Clémence	Ap	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
De Bonis	Mariame	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Mounthala	Nathalie	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Olivier	Maëlle	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Perez	Maeva	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Sall Mame	Rokhaya	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Rafiou	Limata	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Langorhrig	France	Ap	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en formation
Traore	Mariame	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en formation
Langorhrig	France	Ap	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en formation
Rougier	Marie-Laure	Ap	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant agent en formation
Beal	Lolita	Ap	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant détachement pour stage
Zaidane	Rifayi	At2	Contractuel	01/01/17	Enfance	Recrutement remplaçant détachement pour stage
Thomas	Aurelise	Auxiliaire Puériculture Principal 2 ^e classe	Contractuel	23/01/17	Enfance	Recrutement par voie de détachement
Leveillard	Florine	Aa 1	Stagiaire	01/10/16	Dap	St : Arrêté Rectificatif Rva

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction des marchés publics - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 janvier au 4 février 2017

DP 069 386 17 00183 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 77-79 rue de Sèze Lyon 6^e Superficie du terrain : 1490 m² - Demandeur : Chanel Sarl 12 rue de l'Industrie 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Dufer Raphaël

DP 069 381 17 00184 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 36 rue de l'Arbre Sec Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 314 m² - Demandeur : Brigade 36 88 rue des Aqueducs 69005 Lyon - Mandataire : M. El Sair Florent

DP 069 384 17 00185 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 15 rue Henri Ferré Lyon 4^e Superficie du terrain : 462 m² - Demandeur : M^{me} Le Bris Joëlle 15 rue Henri Ferré 69004 Lyon

DP 069 383 17 00186 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Modification de façade, de toiture et installation d'un portillon avec réhabilitation d'une verrière - Surface créée : 20 m² - Terrain : 11 rue Amiral Courbet Lyon 3^e Superficie du terrain : 352 m² - Demandeur : M. Derudder Grégoire 16 rue Barodet 69004 Lyon

DP 069 388 17 00187 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 3 rue Wakatsuki Lyon 8^e Superficie du terrain : 742 m² - Demandeur : M. Auguy Olivier 3 rue Wakatsuki 69008 Lyon

DP 069 386 17 00188 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Installation d'une œuvre d'art - Terrain : 1 place du Général Leclerc - Zoo du Parc de la Tête d'Or Lyon 6^e Superficie du terrain : 1028952 m² - Demandeur : Fonds de Dotation Devenir 31 rue Fénélon 69006 Lyon - Mandataire : M. Brunet Lecomte Jean

DP 069 384 17 00189 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Modification de façade et création de - Surface de plancher - Surface créée : 5 m² - Terrain : 11 montée Rater Lyon 4^e Superficie du terrain : 111 m² - Demandeur : Weblin 13 rue Bellecombe 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Weber Wilherlm

DP 069 388 17 00190 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 15 impasse Berchet Lyon 8^e Superficie du terrain : 643 m² - Demandeur : Régie Gindre 3 Grande rue de la Croix-Rousse 69242 Lyon Cedex 04

DP 069 385 17 00191 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 montée Cardinal Decourtray Lyon 5^e Superficie du terrain : 151 m² - Demandeur : M. Laurent Stéphane 47 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon

DP 069 387 17 00192 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 82 avenue Jean Jaurès Lyon 7^e Superficie du terrain : 287 m² - Demandeur : Audika 231 rue des Caboeufs 92230 Gennevilliers - Mandataire : M. Thuret Bertrand

DP 069 383 17 00193 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries et construction d'une piscine - Terrain : 18 rue de la Caille Lyon 3^e Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : M. Clavel Renaud 62 avenue de Saxe 69003 Lyon

DP 069 386 17 00194 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 93 rue Bossuet Lyon 6^e Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : Peeters 49 avenue Paulo Picasso 69512 Vaulx en Velin Cedex - Mandataire : M. Delrieux Thierry

DP 069 386 17 00195 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 100 cours Vitton Lyon 6^e Superficie du terrain : 231 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 383 17 00196 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 15 rue avenue Georges Pompidou Lyon 3^e Superficie du terrain : 2142 m² - Demandeur : Bouygues Telecom 1 boulevard Vivier Merle 69443 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Koehl Bruno

DP 069 385 17 00197 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Changement de menuiseries avec modification de toiture - Terrain : 23 rue des Noyers Lyon 5^e Superficie du terrain : 859 m² - Demandeur : Valfimm 3 rue Guynemer 69002 Lyon - Mandataire : M. Raphin Philippe

DP 069 385 17 00198 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Changement de destination d'un local de service public en local commercial - Terrain : 4 avenue du Doyenné Lyon 5^e Superficie du terrain : 211 m² - Demandeur : Food Market 50 route de Collonges 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

DP 069 387 17 00199 déposée le 31 janvier 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 place Raspail Lyon 7^e Superficie du terrain : 285 m² - Demandeur : Quadral Property 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. Samson Pierre

DP 069 381 17 00200 déposée le 31 janvier 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 14 rue Imbert Colomès Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : M. Lestart Guillaume 14 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

DP 069 383 17 00201 déposée le 31 janvier 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 132 rue Pierre Corneille Lyon 3^e Superficie du terrain : 294 m² - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 384 17 00202 déposée le 31 janvier 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10-12 rue Pailleron Lyon 4^e Superficie du terrain : 279 m² - Demandeur : Cabinet Bruno Ferro 125 cours Albert Thomas 69003 Lyon - Mandataire : M. Ferro Bruno

DP 069 384 17 00203 déposée le 31 janvier 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue Joséphin Soulayr Lyon 4^e Superficie du terrain : 291 m² - Demandeur : Régie Gindre 3 Grande rue de la Croix-Rousse 69242 Lyon Cedex

DP 069 389 17 00204 déposée le 31 janvier 2017 - Projet : Modification de toiture et réfection de devanture - Terrain : 34 rue de la Claire Lyon 9^e Superficie du terrain : 227 m² - Demandeur : Vilogia Sa 74 rue Jean Jaurès 59664 Villeneuve d'Asq Cedex - Mandataire : M. Remignon Philippe

DP 069 382 17 00205 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Vaubecour Lyon 2^e Superficie du terrain : 373 m² - Demandeur : M. Gueret Marc 3 rue Vaubecour 69002 Lyon

DP 069 381 17 00206 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue Constantine Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 131 m² - Demandeur : Bsr Associés 14 rue Constantine 69001 Lyon - Mandataire : M. Benhaim Stéphane

DP 069 388 17 00207 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 65 rue Villon Lyon 8^e Superficie du terrain : 163 m² - Demandeur : Anc Couverture Chemin de Bret 38290 La Verpillière - Mandataire : M. Naveri

DP 069 383 17 00208 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 10 rue Saint-Maximin Lyon 3^e Superficie du terrain : 2752 m² - Demandeur : M. Vidal Thierry 10 rue Saint-Maximin 69003 Lyon

DP 069 382 17 00209 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Réfection de toiture et de souches de cheminées - Terrain : 2 place Gensoul Lyon 2^e Superficie du terrain : 680 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Bergues Mathieu

DP 069 387 17 00210 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue Marc Bloch Lyon 7^e Superficie du terrain : 367 m² - Demandeur : Sci Capitalis Quartier Saint-Pierre 83390 Cuers - Mandataire : M^{me} Gervais Christelle

DP 069 383 17 00211 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 265 rue Vendôme Lyon 3^e Superficie du terrain : 531 m² - Demandeur : Sarl Invest Immobilier Rhône-Alpes 5 rue Bizet 69130 Ecully - Mandataire : M. Garces Jean Claude

DP 069 388 17 00212 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Changement de menuiseries et réhabilitation d'un logement - Terrain : 96 rue Croix-Barret Lyon 8^e Superficie du terrain : 527 m² - Demandeur : Elias Immo 21 rue de la République 69330 Jonage - Mandataire : M. Detot Pascal

DP 069 386 17 00213 déposée le 2 février 2017 - Projet : Réhabilitation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - Terrain : 171 avenue Thiers Lyon 6^e Superficie du terrain : 1970 m² - Demandeur : Sahlmas 171 avenue Thiers 69006 Lyon - Mandataire : M. Rapatel Fabien

DP 069 382 17 00214 déposée le 2 février 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 15 rue Claudius Collonge Lyon 2^e Superficie du terrain : 2338 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Tauty Pierre

DP 069 381 17 00215 déposée le 2 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Flandrin Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 269 m² - Demandeur : Régis Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69488 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Laurent Antoine

DP 069 381 17 00216 déposée le 2 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Pierre Blanc Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 384 m² - Demandeur : M. Ménage Laurent 2 rue Pierre Blanc 69001 Lyon

DP 069 385 17 00217 déposée le 2 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 quai de Bondy Lyon 5^e Superficie du terrain : 265 m² - Demandeur : Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcellin d'Azergues - Mandataire : M. Delaruyelle Sébastien

DP 069 381 17 00218 déposée le 2 février 2017 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 21 rue Royale Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 768 m² - Demandeur : Office Mate 14 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M^{me} Egret Aurélie

DP 069 383 17 00219 déposée le 2 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue Roux-Soignat Lyon 3^e Superficie du terrain : 251 m² - Demandeur : 2tzc 5 route du Chapoly 69290 Saint-Genis-les-Ollières - Mandataire : M. Fournel Julien

DP 069 381 17 00220 déposée le 2 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue du Jardin des Plantes Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M^{me} Roche Garin Michèle

DP 069 387 17 00221 déposée le 2 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 route de Vienne Lyon 7^e Superficie du terrain : 291 m² - Demandeur : M. Marascia Kévin 3 route de Vienne 69007 Lyon

DP 069 385 17 00222 déposée le 3 février 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 20 rue des Fossés de Trion Lyon 5^e Superficie du terrain : 2281 m² - Demandeur : M. Audain Stéphane 20 rue des Fossés de Trion 69005 Lyon

DP 069 388 17 00223 déposée le 3 février 2017 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 3 rue Marius Berliet Lyon 8^e Superficie du terrain : 1693 m² - Demandeur : Kaligraf 44785465400046 6 rue Saint-Jérôme 69007 Lyon - Mandataire : M. Lambert Pascal

DP 069 385 17 00224 déposée le 3 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 place du Petit Collège Lyon 5^e Superficie du terrain : 1444 m² - Demandeur : Ville de Lyon Dgtb 69001 Lyon - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 382 17 00225 déposée le 3 février 2017 - Projet : Installation d'un ascenseur - Terrain : Place Bellecour Lyon 2^e Superficie du terrain : 3 m² - Demandeur : Les Parcs de Stationnement Lyon Bellecour 146 rue Paradis 13006 Marseille - Mandataire : M. Bonnabaud Pierre

DP 069 387 17 00226 déposée le 3 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 20 rue Bancel Lyon 7^e Superficie du terrain : 379 m² - Demandeur : M. Archier David 289 route de Vienne 69200 Vénissieux

DP 069 385 17 00227 déposée le 3 février 2017 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 12 m² - Surface de - Terrain : 1023 m² - Terrain : 8 rue Jean-Louis Vincent Lyon 5^e - Demandeur : M^{me} Coste Pauline 8 Grande rue 69340 Francheville

DP 069 386 17 00228 déposée le 3 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 15 place Maréchal Lyautey Lyon 6^e Superficie du terrain : 350 m² - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 381 17 00229 déposée le 3 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 quai Jean Moulin Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 327 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M^{me} Roche Garin Michèle

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 janvier au 4 février 2017

PC 069 382 05 00389 M05 déposé le 3 février 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un équipement à usage de loisirs et de commerces, création de 1 463 aires de stationnement et affectation de 110 aires de stationnement - Surface créée : 64580 m² - Terrain : 112 cours Charlemagne Lyon 2^e Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : SNC Randoli C/O Unibail, 7 place du Chancelier Adenauer, CS 31622 75772 Paris Cedex 16 - Mandataire : M. Thoumyre Gilles - Auteur : M. Viguier Jean-Paul 16 rue du Champ de l'Alouette 75013 Paris

PC 069 388 12 00282 M01 déposé le 2 février 2017 Modificatif - Projet : Démolition partielle et extension d'une maison individuelle - Terrain : 72 rue du Professeur Nicolas Lyon 8^e Superficie du terrain : 563 m² - Demandeur : M. Scabello Lionel 10 chemin de la Perrière 69200 Vénissieux - Auteur : Atelier Cre'arch M. Raphaël Carcel 1243 route de Milieu 38122 Monsteroux- Milieu

PC 069 388 13 00141 M05 déposé le 31 janvier 2017 Modificatif - Projet : Démolition de 2 maisons, construction d'un immeuble de 35 logements et création de 42 aires de stationnement - Surface créée : 1868 m² - Terrain : 6 - 8 bis rue Florent Lyon 8^e Superficie du terrain : 948 m² - Demandeur : Sccv Le Carre Lumière 131 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Garcia David - Auteur : M. Ouazzani Hassane 27 avenue Lacassagne 69003 Lyon

PC 069 383 13 00255 M03 déposé le 2 février 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en bureaux, création d'une mezzanine et modification de toiture et de façade - Surface créée : 205 m² - Terrain : 2 bis rue Riboud Lyon 3^e Superficie du terrain : 469 m² - Demandeur : Tivilia Sarl 117 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Levêque Thierry - Auteur : M. Gallant Henry Olivier 183 rue Cuvier 69006 Lyon

PC 069 387 14 00185 M03 déposé le 31 janvier 2017 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'un immeuble de 13 logements, d'un local commercial et création de 14 aires de stationnement - Surface créée : 965 m² - Terrain : 25 rue Saint-Michel Lyon 7^e Superficie du terrain : 259 m² - Demandeur : Sci Saint-Michel 2015 61 rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : M. Cosnefroy Loïc - Auteur : Bruno Curis Sarl 13 bis place Jules Ferry 69006 Lyon

PC 069 388 14 00264 T03 déposé le 30 janvier 2017 Transfert - Projet : Démolition, construction de 23 logements, d'une piscine et création de 25 aires de stationnement - Surface créée : 1499 m² - Terrain : 13 rue Saint-Nestor Lyon 8^e Superficie du terrain : 599 m² - Demandeur : Foncière Développement 44 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : M. Diaz Daniel - Auteur : Atelier Arche 13 place Jules Ferry 69006 Lyon

PC 069 386 15 00343 M01 déposé le 3 février 2017 Modificatif - Projet : Mise aux normes accessibilité, réhabilitation d'un bâtiment scolaire et modification de toiture - Surface créée : 225 m² - Terrain : 72 rue Ney Lyon 6^e Superficie du terrain : 1040 m² - Demandeur : Association Scolaire Deborde 72 rue Ney 69006 Lyon - Mandataire : M^{me} Castellino Florence - Auteur : M. Coutellier Bruno 12 rue des Farges 69005 Lyon

PC 069 389 16 00003 T01 déposé le 1^{er} février 2017 Transfert - Projet : Démolition partielle et construction d'une maison individuelle - Surface créée : 105 m² - Terrain : 59 Grande rue Saint-Rambert Lyon 9^e Superficie du terrain : 509 m² - Demandeur : M^{me} Delettre Géraldine 85 le Petit Chemin 01600 Reyrieux

PC 069 388 17 00029 déposé le 30 janvier 2017 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 68 m² - Terrain : 12b rue Charpentier Lyon 8^e Superficie du terrain : 249 m² - Demandeur : Mme Comi Nathalie 99 rue Audibert Lavirotte 69008 Lyon

PC 069 387 17 00030 déposé le 31 janvier 2017 - Projet : Construction d'un bâtiment de 42 logements et création de 43 aires de stationnement - Surface créée : 3030 m² - Terrain : 42-44 rue du Repos Lyon 7^e Superficie du terrain : 974 m² - Demandeur : SLC 92 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Cécillon Arnaud - Auteur : Exndo Architectures 3 rue Sainte-Marie des Terreaux 69001 Lyon

PC 069 385 17 00031 déposé le 31 janvier 2017 - Projet : Construction d'un bâtiment de 8 logements, création de 21 aires de stationnement et surélévation d'un bâtiment afin de créer 12 logements - Surface créée : 1284 m² - Terrain : 60 impasse du Point du Jour Lyon 5^e Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : Sci Le 60 26 avenue de la Table de Pierre 69340 Francheville - Mandataire : M. Siaux Alain - Auteur : Albert Benamran 24 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 385 17 00032 déposé le 2 février 2017 - Projet : Construction d'une maison individuelle avec piscine et garage - Surface créée : 182 m² - Terrain : 20 rue des Noyers Lyon 5^e Superficie du terrain : 2572 m² - Demandeur : M. Lacroix Régis 70 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Auteur : M. Morand Pierre-Alain 2148 Hameau de Flassieu 69970 Chaponnay

PC 069 384 17 00033 déposé le 1^{er} février 2017 - Projet : Extension et rénovation d'une maison individuelle - Surface créée : 112 m² - Terrain : 25 rue Bourneis Lyon 4^e Superficie du terrain : 396 m² - Demandeur : M. Floris Jean-François 35 T chemin de Grave 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Auteur : Pass' Architecture 851 route de Genève 01700 Beynost

PC 069 383 17 00034 déposé le 2 février 2017 - Projet : Réhabilitation et extension d'un restaurant scolaire - Surface créée : 195 m² - Terrain : 6 rue Alfred de Musset Lyon 3^e Superficie du terrain : 4438 m² - Demandeur : Mairie de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Atelier Seriziat 565 chemin de la Bruyère 69760 Limonest

PC 069 383 17 00036 déposé le 3 février 2017 - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 36 m² - Terrain : 4 impasse Victor Hugo Lyon 3^e Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : M. Pierrot Xavier 36 rue Amiral Courbet 69003 Lyon - Auteur : M. Mazoyer Florent 10 rue Catherine Favre 69008 Lyon

Changement d'usage déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 janvier au 4 février

2017 US 069 386 17 00020 déposé le 30 janvier 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44,23 m² en cabinet d'ostéopathie - Terrain : 36 rue du Lieutenant-Colonel Prévost Lyon 6^e Superficie du terrain : 1386 m² - Demandeur : M^{me} Martor Anne-Sophie 74 bis avenue de Lanessan 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Auteur : Foncia Coupât 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

Déclarations préalables de travaux délivrées pendant la période du 30 janvier au 4 février 2017

DP 069 382 16 02281 Décision du 3 février 2017 à Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly D'azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 rue du Plat Lyon 2^e

DP 069 383 16 02350 Décision du 30 janvier 2017 à M. Canellas Christian 4 rue Coignet 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 40 rue Coignet Lyon 3^e

DP 069 387 16 02372 Décision du 30 janvier 2017 à M. Reynaud Frédéric 166 avenue Berthelot 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 166 avenue Berthelot Lyon 7^e

DP 069 387 16 02386 Décision du 30 janvier 2017 à Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 Cours Gambetta Lyon 7^e

DP 069 383 16 02401 Décision du 30 janvier 2017 à Immobilière Rhône-Alpes 9 rue Anna Marly 69307 Lyon Cedex 07 - Projet : Modification et ravalement de façade avec modification de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 288 cours Lafayette Lyon 3^e

DP 069 386 16 02416 Décision du 30 janvier 2017 à Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 25 rue Malesherbes Lyon 6^e

DP 069 386 16 02421 Décision du 30 janvier 2017 à Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Belmont d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 39 rue de Créqui Lyon 6^e

DP 069 386 16 02422 Décision du 30 janvier 2017 à SCI Lyon 8 Rue Tête d'or 104 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Tête d'Or Lyon 6^e

DP 069 382 16 02454 Décision du 03 février 2017 à Semcoda 50 rue du Pavillon 01009 Bourg En Bresse Cedex - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 33 rue Smith Lyon 2^e

DP 069 387 16 02511 Décision du 30 janvier 2017 à Toitures Barski 2 boulevard Jean Monnet 69490 Pontcharra-sur-Turdine - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 32 rue Montesquieu Lyon 7^e

DP 069 388 16 02540 Décision du 30 janvier 2017 à Bouygues Télécom 1 boulevard Vivier Merle 69443 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 17 rue Auguste Chollat Lyon 8^e

DP 069 387 16 02553 Décision du 30 janvier 2017 à Assoc Diocésaine de Lyon 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Projet : Division parcellaire (2 lots à bâtir) - Terrain : rue Clément Marot Lyon 7^e

DP 069 389 16 02562 Décision du 30 janvier 2017 à Bayer 14 Impasse Pierre Baizet 69009 Lyon - Projet : Changement de menuiseries, réfection de toiture - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet Lyon 9^e

DP 069 389 16 02589 Décision du 30 janvier 2017 à M. Margotin Jérôme 12 b rue Louis Bouquet 69009 Lyon - Projet : Changement de menuiseries avec ravalement de façade - Terrain : 12b rue Louis Bouquet Lyon 9^e

DP 069 382 17 00002 Décision du 3 février 2017 à L'Atelier du Pizzaiolo 5 quai Antoine Riboud 69002 Lyon - Projet : Modification de façade et agrandissement d'une mezzanine - Surface créée : 18 m² - Terrain : 5 quai Antoine Riboud Lyon 2^e

DP 069 383 17 00008 Décision du 2 février 2017 à Pmc Sarl 1 rue Louis Duvernois 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 44 avenue Félix Faure Lyon 3^e

DP 069 389 17 00014 Décision du 30 janvier 2017 à M^{me} Vialatte Aurore 107 rue Marietton 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 107 rue Marietton Lyon 9^e

DP 069 383 17 00019 Décision du 30 janvier 2017 à M^{me} Cots Wendy 11 rue Feuillat 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 9 m² - Terrain : 11 rue Feuillat Lyon 3^e

DP 069 383 17 00022 Décision du 30 janvier 2017 à Slbr 19 rue Voltaire 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 67 rue Moncey Lyon 3^e

DP 069 383 17 00035 Décision du 30 janvier 2017 à Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 21-23 avenue Lacassagne Lyon 3^e

DP 069 382 17 00042 Décision du 3 février 2017 à M. Bessant Emile 27 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2^e

DP 069 387 17 00052 Décision du 30 janvier 2017 à Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 67 route de Vienne Lyon 7^e

DP 069 387 17 00057 Décision du 30 janvier 2017 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 rue de la Madeleine Lyon 7^e

DP 069 389 17 00059 Décision du 30 janvier 2017 à SOPI 11 -13 avenue du Bataillon Carmagnole Liberté 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Saint-Didier Lyon 9^e

DP 069 382 17 00069 Décision du 3 février 2017 à M. Lortet Dimitri 5 rue Confort 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Confort Lyon 2^e

Déclarations préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 janvier au 4 février 2017

DP 069 386 17 00183 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 77-79 rue de Sèze Lyon 6^e Superficie du terrain : 1490 m² - Demandeur : Chanel Sarl 12 rue de l'Industrie 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Dufer Raphaël

DP 069 381 17 00184 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 36 rue de l'Arbre Sec Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 314 m² - Demandeur : Brigade 36 88 rue des Aqueducs 69005 Lyon - Mandataire : M. El Sair Florent

DP 069 384 17 00185 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 15 rue Henri Ferré Lyon 4^e Superficie du terrain : 462 m² - Demandeur : M^{me} Le Bris Joëlle 15 rue Henri Ferré 69004 Lyon

DP 069 383 17 00186 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Modification de façade, de toiture et installation d'un portillon avec réhabilitation d'une verrière - Surface créée : 20 m² - Terrain : 11 rue Amiral Courbet Lyon 3^e Superficie du terrain : 352 m² - Demandeur : M. Derudder Grégoire 16 rue Barodet 69004 Lyon

DP 069 388 17 00187 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 3 rue Wakatsuki Lyon 8^e Superficie du terrain : 742 m² - Demandeur : M. Auguy Olivier 3 rue Wakatsuki 69008 Lyon

DP 069 386 17 00188 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Installation d'une œuvre d'art - Terrain : 1 place du Général Leclerc - Zoo du Parc de la Tête d'Or Lyon 6^e Superficie du terrain : 1028952 m² - Demandeur : Fonds de Dotation Devenir 31 rue Fénélon 69006 Lyon - Mandataire : M. Brunet Lecomte Jean

DP 069 384 17 00189 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Modification de façade et création de - Surface de plancher - Surface créée : 5 m² - Terrain : 11 montée Rater Lyon 4^e Superficie du terrain : 111 m² - Demandeur : Weblin 13 rue Bellecombe 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Weber Wilherlm

DP 069 388 17 00190 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 15 impasse Berchet Lyon 8^e Superficie du terrain : 643 m² - Demandeur : Régie Gindre 3 Grande rue de la Croix-Rousse 69242 Lyon Cedex 04

DP 069 385 17 00191 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 montée Cardinal Decourtray Lyon 5^e Superficie du terrain : 151 m² - Demandeur : M. Laurent Stéphane 47 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon

DP 069 387 17 00192 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 82 avenue Jean Jaurès Lyon 7^e Superficie du terrain : 287 m² - Demandeur : Audika 231 rue des Caboeufs 92230 Gennevilliers - Mandataire : M. Thuret Bertrand

DP 069 383 17 00193 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries et construction d'une piscine - Terrain : 18 rue de la Caille Lyon 3^e Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : M. Clavel Renaud 62 avenue de Saxe 69003 Lyon

DP 069 386 17 00194 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 93 rue Bossuet Lyon 6^e Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : Peeters 49 avenue Paulo Picasso 69512 Vaulx en Velin Cedex - Mandataire : M. Delrieux Thierry

DP 069 386 17 00195 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 100 cours Vitton Lyon 6^e Superficie du terrain : 231 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 383 17 00196 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 15 rue avenue Georges Pompidou Lyon 3^e Superficie du terrain : 2142 m² - Demandeur : Bouygues Telecom 1 boulevard Vivier Merle 69443 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Koehl Bruno

DP 069 385 17 00197 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Changement de menuiseries avec modification de toiture - Terrain : 23 rue des Noyers Lyon 5^e Superficie du terrain : 859 m² - Demandeur : Valfimmo 3 rue Guynemer 69002 Lyon - Mandataire : M. Raphin Philippe

DP 069 385 17 00198 déposée le 30 janvier 2017 - Projet : Changement de destination d'un local de service public en local commercial - Terrain : 4 avenue du Doyné Lyon 5^e Superficie du terrain : 211 m² - Demandeur : Food Market 50 route de Collonges 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

DP 069 387 17 00199 déposée le 31 janvier 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 place Raspail Lyon 7^e Superficie du terrain : 285 m² - Demandeur : Quadral Property 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. Samson Pierre

DP 069 381 17 00200 déposée le 31 janvier 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 14 rue Imbert Colomès Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : M. Lestart Guillaume 14 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

DP 069 383 17 00201 déposée le 31 janvier 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 132 rue Pierre Corneille Lyon 3^e Superficie du terrain : 294 m² - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 384 17 00202 déposée le 31 janvier 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10-12 rue Pailleron Lyon 4^e Superficie du terrain : 279 m² - Demandeur : Cabinet Bruno Ferro 125 cours Albert Thomas 69003 Lyon - Mandataire : M. Ferro Bruno

DP 069 384 17 00203 déposée le 31 janvier 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue Joséphin Souлары Lyon 4^e Superficie du terrain : 291 m² - Demandeur : Régie Gindre 3 Grande rue de la Croix-Rousse 69242 Lyon Cedex

DP 069 389 17 00204 déposée le 31 janvier 2017 - Projet : Modification de toiture et réfection de devanture - Terrain : 34 rue de la Claire Lyon 9^e Superficie du terrain : 227 m² - Demandeur : Vilogia Sa 74 rue Jean Jaurès 59664 Villeneuve d'Asq Cedex - Mandataire : M. Remignon Philippe

DP 069 382 17 00205 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Vaubecour Lyon 2^e Superficie du terrain : 373 m² - Demandeur : M. Gueret Marc 3 rue Vaubecour 69002 Lyon

DP 069 381 17 00206 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue Constantine Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 131 m² - Demandeur : Bsr Associés 14 rue Constantine 69001 Lyon - Mandataire : M. Benhaim Stéphane

DP 069 388 17 00207 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 65 rue Villon Lyon 8^e Superficie du terrain : 163 m² - Demandeur : Anc Couverture Chemin de Bret 38290 La Verpillière - Mandataire : M. Naveri

DP 069 383 17 00208 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 10 rue Saint-Maximin Lyon 3^e Superficie du terrain : 2752 m² - Demandeur : M. Vidal Thierry 10 rue Saint-Maximin 69003 Lyon

DP 069 382 17 00209 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Réfection de toiture et de souches de cheminées - Terrain : 2 place Gensoul Lyon 2^e Superficie du terrain : 680 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Bergues Mathieu

DP 069 387 17 00210 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue Marc Bloch Lyon 7^e Superficie du terrain : 367 m² - Demandeur : Sci Capitalis Quartier Saint-Pierre 83390 Cuers - Mandataire : Mme Gervais Christelle

DP 069 383 17 00211 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 265 rue Vendôme Lyon 3^e Superficie du terrain : 531 m² - Demandeur : Sarl Invest Immobilier Rhone-Alpes 5 rue Bizet 69130 Ecully - Mandataire : M. Garces Jean Claude

DP 069 388 17 00212 déposée le 1^{er} février 2017 - Projet : Changement de menuiseries et réhabilitation d'un logement - Terrain : 96 rue Croix-Barret Lyon 8^e Superficie du terrain : 527 m² - Demandeur : Elias Immo 21 rue de la République 69330 Jonage - Mandataire : M. Detot Pascal

DP 069 386 17 00213 déposée le 2 février 2017 - Projet : Réhabilitation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - Terrain : 171 avenue Thiers Lyon 6^e Superficie du terrain : 1970 m² - Demandeur : Sahlmas 171 avenue Thiers 69006 Lyon - Mandataire : M. Rapatel Fabien

DP 069 382 17 00214 déposée le 2 février 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 15 rue Claudius Collonge Lyon 2^e Superficie du terrain : 2338 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Tauty Pierre

DP 069 381 17 00215 déposée le 2 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Flandrin Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 269 m² - Demandeur : Régis Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69488 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Laurent Antoine

DP 069 381 17 00216 déposée le 2 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Pierre Blanc Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 384 m² - Demandeur : M. Ménage Laurent 2 rue Pierre Blanc 69001 Lyon

DP 069 385 17 00217 déposée le 2 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 quai de Bondy Lyon 5^e Superficie du terrain : 265 m² - Demandeur : Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly d'azergues - Mandataire : M. Delaruyelle Sébastien

DP 069 381 17 00218 déposée le 2 février 2017 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 21 rue Royale Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 768 m² - Demandeur : Office Mate 14 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M^{me} Egret Aurélie

DP 069 383 17 00219 déposée le 2 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue Roux-Soignat Lyon 3^e Superficie du terrain : 251 m² - Demandeur : 2tzc 5 route du Chapoly 69290 Saint-Genis-les-Ollières - Mandataire : M. Fournel Julien

DP 069 381 17 00220 déposée le 2 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue du Jardin des Plantes Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M^{me} Roche Garin Michèle

DP 069 387 17 00221 déposée le 2 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 route de Vienne Lyon 7^e Superficie du terrain : 291 m² - Demandeur : M. Marascia Kevin 3 route de Vienne 69007 Lyon

DP 069 385 17 00222 déposée le 3 février 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 20 rue des Fossés de Trion Lyon 5^e Superficie du terrain : 2281 m² - Demandeur : M. Audain Stéphane 20 rue des Fossés de Trion 69005 Lyon

DP 069 388 17 00223 déposée le 3 février 2017 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 3 rue Marius Berliet Lyon 8^e Superficie du terrain : 1693 m² - Demandeur : Kaligraf 44785465400046 6 rue Saint-Jérôme 69007 Lyon - Mandataire : M. Lambert Pascal

DP 069 385 17 00224 déposée le 3 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 place du Petit Collège Lyon 5^e Superficie du terrain : 1444 m² - Demandeur : Ville de Lyon Dgtb 69001 Lyon - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 382 17 00225 déposée le 3 février 2017 - Projet : Installation d'un ascenseur - Terrain : Place Bellecour Lyon 2^e Superficie du terrain : 3 m² - Demandeur : Les Parcs de Stationnement Lyon Bellecour 146 rue Paradis 13006 Marseille - Mandataire : M. Bonnabaud Pierre

DP 069 387 17 00226 déposée le 3 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 20 rue Bancel Lyon 7^e Superficie du terrain : 379 m² - Demandeur : M. Archier David 289 route de Vienne 69200 Vénissieux

DP 069 385 17 00227 déposée le 3 février 2017 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 12 m² - Surface de - Terrain : 1023 m² - Terrain : 8 rue Jean-Louis Vincent Lyon 5^e - Demandeur : M^{me} Coste Pauline 8 Grande rue 69340 Francheville

DP 069 386 17 00228 déposée le 3 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 15 place Maréchal Lyautey Lyon 6^e Superficie du terrain : 350 m² - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 381 17 00229 déposée le 3 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 quai Jean Moulin Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 327 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M^{me} Roche Garin Michèle

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 janvier au 4 février 2017

PC 069 382 05 00389 M05 déposé le 3 février 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un équipement à usage de loisirs et de commerces, création de 1 463 aires de stationnement et affectation de 110 aires de stationnement - Surface créée : 64580 m² - Terrain : 112 cours Charlemagne Lyon 2^e Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : SNC Randoli C/O Unibail, 7 place du Chancelier Adenauer, CS 31622 75772 Paris Cedex 16 - Mandataire : M. Thoumyre Gilles - Auteur : M. Viguier Jean-Paul 16 rue du Champ de l'Alouette 75013 Paris

PC 069 388 12 00282 M01 déposé le 2 février 2017 Modificatif - Projet : Démolition partielle et extension d'une maison individuelle - Terrain : 72 rue du Professeur Nicolas Lyon 8^e Superficie du terrain : 563 m² - Demandeur : M. Scabello Lionel 10 chemin de la Perrière 69200 Vénissieux - Auteur : Atelier Cre'arch M. Raphaël Carcel 1243 route de Milieu 38122 Monsteroux- Milieu

PC 069 388 13 00141 M05 déposé le 31 janvier 2017 Modificatif - Projet : Démolition de 2 maisons, construction d'un immeuble de 35 logements et création de 42 aires de stationnement - Surface créée : 1868 m² - Terrain : 6 - 8 bis rue Florent Lyon 8^e Superficie du terrain : 948 m² - Demandeur : Sccv Le Carre Lumière 131 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Garcia David - Auteur : M. Ouazzani Hassane 27 avenue Lacassagne 69003 Lyon

PC 069 383 13 00255 M03 déposé le 2 février 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en bureaux, création d'une

mezzanine et modification de toiture et de façade - Surface créée : 205 m² - Terrain : 2 bis rue Riboud Lyon 3^e Superficie du terrain : 469 m² - Demandeur : Tivilia Sarl 117 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Levêque Thierry - Auteur : M. Gallant Henry Olivier 183 rue Cuvier 69006 Lyon

PC 069 387 14 00185 M03 déposé le 31 janvier 2017 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'un immeuble de 13 logements, d'un local commercial et création de 14 aires de stationnement - Surface créée : 965 m² - Terrain : 25 rue Saint-Michel Lyon 7^e Superficie du terrain : 259 m² - Demandeur : Sci Saint-Michel 2015 61 rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : M. Cosnefroy Loïc - Auteur : Bruno Curis Sarl 13 bis place Jules Ferry 69006 Lyon

PC 069 388 14 00264 T03 déposé le 30 janvier 2017 Transfert - Projet : Démolition, construction de 23 logements, d'une piscine et création de 25 aires de stationnement - Surface créée : 1499 m² - Terrain : 13 rue Saint-Nestor Lyon 8^e Superficie du terrain : 599 m² - Demandeur : Foncière Développement 44 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : M. Diaz Daniel - Auteur : Atelier Arche 13 place Jules Ferry 69006 Lyon

PC 069 386 15 00343 M01 déposé le 3 février 2017 Modificatif - Projet : Mise aux normes accessibilité, réhabilitation d'un bâtiment scolaire et modification de toiture - Surface créée : 225 m² - Terrain : 72 rue Ney Lyon 6^e Superficie du terrain : 1040 m² - Demandeur : Association Scolaire Deborde 72 rue Ney 69006 Lyon - Mandataire : M^{me} Castellino Florence - Auteur : M. Coutellier Bruno 12 rue des Farges 69005 Lyon

PC 069 389 16 00003 T01 déposé le 1er février 2017 Transfert - Projet : Démolition partielle et construction d'une maison individuelle - Surface créée : 105 m² - Terrain : 59 Grande rue Saint-Rambert Lyon 9^e Superficie du terrain : 509 m² - Demandeur : M^{me} Delettre Géraldine 85 le Petit Chemin 01600 Reyrieux

PC 069 388 17 00029 déposé le 30 janvier 2017 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 68 m² - Terrain : 12b rue Charpentier Lyon 8^e Superficie du terrain : 249 m² - Demandeur : Mme Comi Nathalie 99 rue Audibert Lavirotte 69008 Lyon

PC 069 387 17 00030 déposé le 31 janvier 2017 - Projet : Construction d'un bâtiment de 42 logements et création de 43 aires de stationnement - Surface créée : 3030 m² - Terrain : 42-44 rue du Repos Lyon 7^e Superficie du terrain : 974 m² - Demandeur : SLC 92 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Cécillon Arnaud - Auteur : Exndo Architectures 3 rue Sainte-Marie des Terreaux 69001 Lyon

PC 069 385 17 00031 déposé le 31 janvier 2017 - Projet : Construction d'un bâtiment de 8 logements, création de 21 aires de stationnement et surélévation d'un bâtiment afin de créer 12 logements - Surface créée : 1284 m² - Terrain : 60 impasse du Point du Jour Lyon 5^e Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : Sci Le 60 26 avenue de la Table de Pierre 69340 Francheville - Mandataire : M. Siaux Alain - Auteur : Albert Benamran 24 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 385 17 00032 déposé le 2 février 2017 - Projet : Construction d'une maison individuelle avec piscine et garage - Surface créée : 182 m² - Terrain : 20 rue des Noyers Lyon 5^e Superficie du terrain : 2572 m² - Demandeur : M. Lacroix Régis 70 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Auteur : M. Morand Pierre-Alain 2148 Hameau de Flassieu 69970 Chaponnay

PC 069 384 17 00033 déposé le 1er février 2017 - Projet : Extension et rénovation d'une maison individuelle - Surface créée : 112 m² - Terrain : 25 rue Bournes Lyon 4^e Superficie du terrain : 396 m² - Demandeur : M. Floris Jean-François 35 T chemin de Grave 69450 Saint-Cyr-Au-Mont-D'Or - Auteur : Pass' Architecture 851 route de Genève 01700 Beynost

PC 069 383 17 00034 déposé le 2 février 2017 - Projet : Réhabilitation et extension d'un restaurant scolaire - Surface créée : 195 m² - Terrain : 6 rue Alfred de Musset Lyon 3^e Superficie du terrain : 4438 m² - Demandeur : Mairie de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Atelier Seriziat 565 chemin de la Bruyère 69760 Limonest

PC 069 383 17 00036 déposé le 3 février 2017 - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 36 m² - Terrain : 4 impasse Victor Hugo Lyon 3^e Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : M. Pierrot Xavier 36 rue Amiral Courbet 69003 Lyon - Auteur : M. Mazoyer Florent 10 rue Catherine Favre 69008 Lyon

Changement d'usage déposé à la Ville de Lyon -Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 janvier au 4 février

2017 US 069 386 17 00020 déposé le 30 janvier 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44,23 m² en cabinet d'ostéopathie - Terrain : 36 rue du Lieutenant-Colonel Prévost Lyon 6^e Superficie du terrain : 1386 m² - Demandeur : M^{me} Martor Anne-Sophie 74 bis avenue de Lanessan 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Auteur : Foncia Coupat 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

Déclarations préalables de travaux délivrées pendant la période du 30 janvier au 4 février 2017

DP 069 382 16 02281 Décision du 3 février 2017 à Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 rue du Plat Lyon 2^e

DP 069 383 16 02350 Décision du 30 janvier 2017 à M. Canellas Christian 4 rue Coignet 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 40 rue Coignet Lyon 3^e

DP 069 387 16 02372 Décision du 30 janvier 2017 à M. Reynaud Frederic 166 avenue Berthelot 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 166 avenue Berthelot Lyon 7^e

DP 069 387 16 02386 Décision du 30 janvier 2017 à Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 Cours Gambetta Lyon 7^e

DP 069 383 16 02401 Décision du 30 janvier 2017 à Immobilière Rhône-Alpes 9 rue Anna Marly 69307 Lyon Cedex 07 - Projet : Modification et ravalement de façade avec modification de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 288 cours Lafayette Lyon 3^e

DP 069 386 16 02416 Décision du 30 janvier 2017 à Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 25 rue Malesherbes Lyon 6^e

DP 069 386 16 02421 Décision du 30 janvier 2017 à Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Belmont d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 39 rue de Créqui Lyon 6^e

DP 069 386 16 02422 Décision du 30 janvier 2017 à SCI Lyon 8 Rue Tête d'or 104 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Tête d'Or Lyon 6^e

DP 069 382 16 02454 Décision du 03 février 2017 à Semcoda 50 rue du Pavillon 01009 Bourg En Bresse Cedex - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 33 rue Smith Lyon 2^e

DP 069 387 16 02511 Décision du 30 janvier 2017 à Toitures Barski 2 boulevard Jean Monnet 69490 Pontcharra-sur-Turdine - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 32 rue Montesquieu Lyon 7^e

DP 069 388 16 02540 Décision du 30 janvier 2017 à Bouygues Télécom 1 boulevard Vivier Merle 69443 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 17 rue Auguste Chollat Lyon 8^e

DP 069 387 16 02553 Décision du 30 janvier 2017 à Association Diocésaine de Lyon 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Projet : Division parcellaire (2 lots à bâtir) - Terrain : rue Clément Marot Lyon 7^e

DP 069 389 16 02562 Décision du 30 janvier 2017 à Bayer 14 Impasse Pierre Baizet 69009 Lyon - Projet : Changement de menuiseries, réfection de toiture - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet Lyon 9^e

DP 069 389 16 02589 Décision du 30 janvier 2017 à M. Margotin Jérôme 12 b rue Louis Bouquet 69009 Lyon - Projet : Changement de menuiseries avec ravalement de façade - Terrain : 12b rue Louis Bouquet Lyon 9^e

DP 069 382 17 00002 Décision du 3 février 2017 à L'Atelier du Pizzaiolo 5 quai Antoine Riboud 69002 Lyon - Projet : Modification de façade et agrandissement d'une mezzanine - Surface créée : 18 m² - Terrain : 5 quai Antoine Riboud Lyon 2^e

DP 069 383 17 00008 Décision du 2 février 2017 à Pmc Sarl 1 rue Louis Duvernois 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 44 avenue Félix Faure Lyon 3^e

DP 069 389 17 00014 Décision du 30 janvier 2017 à M^{me} Vialatte Aurore 107 rue Marietton 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 107 rue Marietton Lyon 9^e

DP 069 383 17 00019 Décision du 30 janvier 2017 à Mme Cots Wendy 11 rue Feuillat 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 9 m² - Terrain : 11 rue Feuillat Lyon 3^e

DP 069 383 17 00022 Décision du 30 janvier 2017 à Slbr 19 rue Voltaire 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 67 rue Moncey Lyon 3^e

DP 069 383 17 00035 Décision du 30 janvier 2017 à Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 21-23 avenue Lacassagne Lyon 3^e

DP 069 382 17 00042 Décision du 03 février 2017 à M. Bessant Emile 27 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2^e

DP 069 387 17 00052 Décision du 30 janvier 2017 à Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 67 route de Vienne Lyon 7^e

DP 069 387 17 00057 Décision du 30 janvier 2017 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 rue de la Madeleine Lyon 7^e

DP 069 389 17 00059 Décision du 30 janvier 2017 à SOPI 11 -13 avenue du Bataillon Carmagnole Liberté 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Saint-Didier Lyon 9^e

DP 069 382 17 00069 Décision du 3 février 2017 à M. Lortet Dimitri 5 rue Confort 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Confort Lyon 2^e

Déclarations préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué déposées pendant la période du 6 au 11 février 2017

DP 069 385 17 00230 déposée le 6 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 11 rue des Trois Maries Lyon 5^e Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : M^{me} Vignaud Emmanuelle 2 montée du Gourguillon 69005 Lyon

DP 069 389 17 00231 déposée le 6 février 2017 - Projet : Création de - Surface de plancher par l'aménagement d'un garage et modification de façades - Surface créée : 10 m² - Terrain : 14 rue des Cavatines Lyon 9^e Superficie du terrain : 575 m² - Demandeur : M^{me} Lavorel Johanna 39 rue Benoist Mary 69005 Lyon

DP 069 383 17 00232 déposée le 6 février 2017 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 212 route de Genas Lyon 3^e Superficie du terrain : 324 m² - Demandeur : Eco Environnement 188-190 avenue Jean Lolive 93500 Pantin - Mandataire : M. Touitou Jérémy

DP 069 383 17 00233 déposée le 6 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 21 rue Feuillat Lyon 3^e Superficie du terrain : 2320 m² - Demandeur : M^{me} Duhamel Nathalie 367 chemin du Mathias 69760 Limonest

DP 069 385 17 00234 déposée le 6 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue de la Favorite Lyon 5^e Superficie du terrain : 200 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 20 rue Pernon 69004 Lyon - Mandataire : M. Ferrer Patrick

DP 069 385 17 00235 déposée le 6 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 rue des Trois Maries Lyon 5^e Superficie du terrain : 204 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 20 rue Pernon 69004 Lyon - Mandataire : M. Baillat Pascal

DP 069 385 17 00236 déposée le 6 février 2017 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 8 allée de la Santé Lyon 5^e Superficie du terrain : 689 m² - Demandeur : Sci Louis Elodie 8 allée de la Santé 69005 Lyon - Mandataire : M. Millet Denis

DP 069 381 17 00237 déposée le 6 février 2017 - Projet : Ravalement de façade sur cour - Terrain : 25 rue Sergent Blandan Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 365 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : M^{me} Roche-Garin Michèle

DP 069 381 17 00238 déposée le 6 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 place Sathonay Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 479 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Gibernon Damien

DP 069 382 17 00239 déposée le 6 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 32 rue Thomassin Lyon 2^e Superficie du terrain : 635 m² - Demandeur : Favre De Fos 33 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : M. De Framond François-Xavier

DP 069 387 17 00240 déposée le 7 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 22 rue Marie-Madeleine Fourcade Lyon 7^e Superficie du terrain : 1510 m² - Demandeur : M^{me} Diallo Emilie 1 rue du Rhône 69007 Lyon

DP 069 387 17 00241 déposée le 7 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 74 rue Salomon Reinach Lyon 7^e Superficie du terrain : 367 m² - Demandeur : Lyon Cycle Chic 74 rue Salomon Reinach 69007 Lyon - Mandataire : M. Karsenty Alexandre

DP 069 388 17 00242 déposée le 7 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue Seignemartin Lyon 8^e Superficie du terrain : 89 m² - Demandeur : M^{me} Sarcion Irène 38 rue Seignemartin 69008 Lyon

DP 069 389 17 00243 déposée le 7 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue des Docteurs Cordier - Saint-Rambert Lyon 9^e Superficie du terrain : 93 m² - Demandeur : M. Yotzov Georgi 42 avenue Victor Hugo 69160 Tassin-la-Demi-Lune

DP 069 383 17 00244 déposée le 7 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 rue Paul Bert Lyon 3^e - Demandeur : Sci Zahra 101 cours Gambetta 69003 Lyon - Mandataire : M. El Alami Abdeljalil

DP 069 384 17 00245 déposée le 7 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 31 rue Hénon Lyon 4^e Superficie du terrain : 243 m² - Demandeur : Foncia Bouteille 140 rue Garibaldi 69411 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M^{me} Perrier Lazard Jeannine

DP 069 381 17 00246 déposée le 7 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 22 rue Pizay Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 329 m² - Demandeur : M^{me} Dupuis Juliette 167 Grosswiesenstrasse 8051 Zurich

DP 069 381 17 00247 déposée le 7 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 19 rue Ornano Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 368 m² - Demandeur : Meric 80 avenue du 8 mai 1945 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Meric Mikayil

DP 069 382 17 00248 déposée le 7 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 68 cours Charlemagne Lyon 2^e Superficie du terrain : 241 m² - Demandeur : M^{me} Bardisa Marie 18 rue Godefroy 69006 Lyon

DP 069 384 17 00249 déposée le 7 février 2017 - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier - Terrain : 25 rue Philippe de Lassalle Lyon 4^e Superficie du terrain : 3400 m² - Demandeur : M. De Roquemaurel Xavier 25 rue Philippe de Lassalle 69004 Lyon

DP 069 389 17 00250 déposée le 7 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 332 boulevard Balmont Lyon 9^e Superficie du terrain : 2299 m² - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 389 17 00251 déposée le 7 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 2 rue du Mont d'Or Lyon 9^e Superficie du terrain : 464 m² - Demandeur : Macanac Monts d'Or chemin du Servanay 38200 Villette de Vienne - Mandataire : M. Coulas Alain

DP 069 384 17 00252 déposée le 8 février 2017 - Projet : Construction d'une piscine et changement de menuiseries - Terrain : 23 rue Ribot Lyon 4^e Superficie du terrain : 466 m² - Demandeur : M. Maureau Fabrice 39 rue Félix Jacquier 69006 Lyon

DP 069 383 17 00253 déposée le 8 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 Rue Paul Bourde Lyon 3^e Superficie Du Terrain : 433 M² - Demandeur : M. Herrebaut Gaëtan 10 rue Paul Bourde 69003 Lyon

DP 069 384 17 00254 déposée le 8 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4^e Superficie du

terrain : 116 m² - Demandeur : Babylone 11 rue Claude Joseph Bonnet 69004 Lyon - Mandataire : M^{me} Gaden Valérie

DP 069 383 17 00255 déposée le 8 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 172 cours Lafayette Lyon 3^e Superficie du terrain : 339 m² - Demandeur : Big Fernand 36 rue Ferrandière 69002 Lyon - Mandataire : M. Boisseau Yann

DP 069 386 17 00256 déposée le 8 février 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 42 rue Malesherbes Lyon 6^e Superficie du terrain : 496 m² - Demandeur : M^{me} Grasso Angélique 1644 route de la Chataignière 69760 Limonest

DP 069 387 17 00257 déposée le 8 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Surface créée : 35 m² - Terrain : 104 rue Pasteur Lyon 7^e Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : M^{me} Bardisa Marie 18 rue Godefroy 69006 Lyon

DP 069 382 17 00258 déposée le 8 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue Franklin Lyon 2^e Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : Maison Saint-Martin d'Ainay 20 rue Franklin 69002 Lyon - Mandataire : M. De Boissieu Alain

DP 069 382 17 00259 déposée le 08 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue de la Gerbe Lyon 2^e Superficie du terrain : 987 m² - Demandeur : Banque de France 31 rue Croix-Petits-Champs 75001 PARIS - Mandataire : M. Gonzalez Emmanuel

DP 069 388 17 00261 déposée le 8 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue Audibert et Laviotte Lyon 8^e Superficie du terrain : 428 m² - Demandeur : Excelium 2 rue de l'Église 69003 Lyon - Mandataire : M. Loucif Mehdi

DP 069 386 17 00262 déposée le 8 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries avec ravalement de façade - Terrain : 19 rue Duquesne Lyon 6^e Superficie du terrain : 159 m² - Demandeur : Investissements 61 rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : M. Cosnefroy Loïc

DP 069 389 17 00263 déposée le 9 février 2017 - Projet : Modification de façade avec installation d'une pergola - Terrain : 8-10 rue Rhin et Danube Lyon 9^e Superficie du terrain : 3504 m² - Demandeur : Sci Rhin Et Danube 14 rue Gorge de Loup 69009 Lyon - Mandataire : M. Vincent

DP 069 387 17 00264 déposée le 9 février 2017 - Projet : Modification de façade, de clôture et réfection de toiture - Terrain : 45 rue de Gerland Lyon 7^e Superficie du terrain : 1843 m² - Demandeur : Sci Dieupart 57 chemin Vert 69004 Lyon - Mandataire : M. Revol François

DP 069 383 17 00265 déposée le 9 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 223 rue de Créqui Lyon 3^e Superficie du terrain : 239 m² - Demandeur : Matin Bleu 223 rue de Créqui 69003 Lyon - Mandataire : M^{me} Reig Mareva

DP 069 385 17 00266 déposée le 9 février 2017 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 11 place Benoît Crépu Lyon 5^e Superficie du terrain : 190 m² - Demandeur : Immo de France 50 cours Franklin Roosevelt 69412 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Demeure Jean-Luc

DP 069 389 17 00267 déposée le 9 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 21 rue des Docks Lyon 9^e Superficie du terrain : 127 m² - Demandeur : Lmnp 2 traverssadasAgua Livres 1250 Lisboa - Portugal - Mandataire : M. Coumert Edouard

DP 069 381 17 00268 déposée le 9 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue René Leynaud Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 673 m² - Demandeur : Moi J'men Fout J'triche 8 rue René Leynaud 69001 Lyon - Mandataire : M. Russier Thomas

DP 069 388 17 00269 déposée le 9 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 25 boulevard Ambroise Paré Lyon 8^e Superficie du terrain : 864 m² - Demandeur : Regie Favre De Fos 33 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : M. Ricard Lionel

DP 069 387 17 00270 déposée le 9 février 2017 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 23 rue Crépet Lyon 7^e Superficie du terrain : 3948 m² - Demandeur : Pmv Gerland 24 rue Murillo 75008 Paris - Mandataire : M. Zein Mohamed

DP 069 388 17 00271 déposée le 10 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Berty Albrecht Lyon 8^e Superficie du terrain : 25106 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 385 17 00272 déposée le 10 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 25 rue des Macchabées Lyon 5^e Superficie du terrain : 145 m² - Demandeur : Copropriété 25 rue Macchabees 25 rue des Macchabées 69005 Lyon - Mandataire : M. Cassu Jean-Baptiste

DP 069 387 17 00273 déposée le 10 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 48 rue Montesquieu Lyon 7^e Superficie du terrain : 210 m² - Demandeur : Adoma 144 rue Garibaldi 69455 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Denneval Laurent

DP 069 384 17 00274 déposée le 10 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue Jean Jullien Lyon 4^e Superficie du terrain : 391 m² - Demandeur : M. Jaillot Philippe 7 rue Jean Jullien 69004 Lyon

DP 069 387 17 00275 déposée le 10 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 34 rue Debourg Lyon 7^e Superficie du Terrain : 963 m² - Demandeur : Sept Sarl 17 rue Cuzin 69511 Vaulx en Velin Cedex - Mandataire : M. Arluison Jean-Marc

DP 069 381 17 00276 déposée le 10 février 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 35 rue Paul Chenavard Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : M^{me} Gonin Laurianne

DP 069 381 17 00277 déposée le 10 février 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 Grande rue des Feuillants Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 883 m² - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : M^{me} Gonin Laurianne

DP 069 387 17 00278 déposée le 10 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 24 rue Saint-Michel Lyon 7^e Superficie du terrain : 840 m² - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : M^{me} Gonin Laurianne

DP 069 381 17 00279 déposée le 10 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 place Tolozan Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 2299 m² - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 387 17 00280 déposée le 10 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 47 rue André Bollier Lyon 7^e Superficie du terrain : 12666 m² - Demandeur : Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Fassollette Laurent

DP 069 382 17 00281 déposée le 10 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 20 quai Jean Moulin Lyon 2^e Superficie du terrain : 341 m² - Demandeur : Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Coste Raphaël

DP 069 383 17 00282 déposée le 10 février 2017 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 93 rue Antoine Charial Lyon 3^e Superficie du terrain : 6931 m² - Demandeur : Région Auvergne Rhone Alpes 1 esplanade François Mitterand 69002 Lyon - Mandataire : M. Bertrand Guilhem

DP 069 384 17 00283 déposée le 10 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 place de la Croix-Rousse Lyon 4^e - Demandeur : Réseau Clubs Bouygues Télécom 13 -15 avenue du Maréchal Juin 92366 Meudon La Foret - Mandataire : M. Alexandre Luc

DP 069 385 17 00284 déposée le 10 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue Jean Marie Duclos Lyon 5^e Superficie du terrain : 682 m² - Demandeur : M^{me} Le Prince Annick 1 rue Jean Marie Duclos 69005 Lyon

DP 069 382 17 00285 déposée le 10 février 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 6 quai Tilsitt Lyon 2^e Superficie du terrain : 881 m² - Demandeur : Moon de Lyon 1944 route des Monts d'Or 69250 Curis-Au-Mont D'or - Mandataire : M. Alonso François

DP 069 381 17 00286 déposée le 10 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue Philibert Delorme Lyon 1^{er} - Demandeur : Semcoda 50 rue du Pavillon 01009 Bourg en Bresse Cedex - Mandataire : M. Bressoux Olivier

DP 069 384 17 00287 déposée le 10 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4^e Superficie du Terrain : 320 m² - Demandeur : Nocibé France Distribution 2 rue Ticiéni 59493 Villeneuve d'Ascq - Mandataire : M. Muller Alain

DP 069 384 17 00288 déposée le 10 février 2017 - Projet : Réfection et remise en peinture de devanture - Terrain : 48b rue Hénon Lyon 4^e Superficie du terrain : 33652 m² - Demandeur : La Rose Yousfi 2 48 b rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Yousfi Lakhdar

DP 069 386 17 00289 déposée le 10 février 2017 - Projet : Construction d'un édicule commercial - Surface créée : 12 m² - Terrain : 1 allée de l'Orangerie Parc Tête d'Or Lyon 6^e Superficie du terrain : 1028952 m² - Demandeur : M. De Filipis Marc 65 b chemin de Vassieux 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 382 17 00290 déposée le 10 février 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 54 rue Delandine Lyon 2^e Superficie du terrain : 1537 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 382 17 00291 déposée le 10 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 52 rue Auguste Comte Lyon 2^e - Demandeur : Art Club 52 rue Auguste Comte 69002 Lyon - Mandataire : M^{me} Ladhiral Sophie

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 6 au 11 février 2017

PA 069 389 17 00001 déposé le 9 février 2017 - Projet : Division parcellaire de 3 lots - Terrain : 10 rue des Deux Amants Lyon 9^e Superficie du terrain : 881 m² - Demandeur : Jfb Investissement 5761 chemin de Paisy 69760 Limonest - Mandataire : M. Fochesato Serge

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 6 au 11 février 2017

PC 069 389 12 00286 M02 déposé le 10 février 2017 Modificatif - Projet : Extension d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Terrain : 40 rue Albert Falsan Lyon 9^e Superficie du terrain : 1335 m² - Demandeur : M. Renard Louis-Thomas 40 rue Albert Falsan 69009 Lyon - Auteur : Formidables Architectes 2 rue Cuvier 69006 Lyon

PC 069 388 14 00069 M01 déposé le 9 février 2017 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements, extension du centre social - Surface créée : 117 m² - Terrain : 56 -58 -60 rue Professeur Ranvier Lyon 8^e Superficie du terrain : 1698 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel - Auteur : Aamco Architectures SA 20 rue Octavie 69100 Villeurbanne

PC 069 383 15 00381 T02 déposé le 7 février 2017 Transfert - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 18 logements et création de 18 aires de stationnement - Surface créée : 1128 m² - Terrain : 297-299 rue Paul Bert Lyon 3^e Superficie du terrain : 814 m² - Demandeur : Jardin Bertille 169 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre - Auteur : Agréga Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 388 15 00393 T01 déposé le 9 février 2017 Transfert - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment. Construction d'un bâtiment de deux logements et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 82 m² - Terrain : 4 bis impasse Jean Jaurès Lyon 8^e Superficie du terrain : 224 m² - Demandeur : M. Sagnard Florent 3 rue Guy 69003 Lyon - Auteur : Agence Rheinert 1 rue Louise et Marie Louise Baumer 69120 Vaulx-en-Velin

PC 069 382 17 00037 déposé le 6 février 2017 - Projet : Réaménagement du centre d'échanges de Lyon-Perrache et construction d'une galerie de liaison - Surface créée : 17 m² - Terrain : Cours de Verdun Lyon 2^e Superficie du terrain : 506 m² - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président - Auteur : Gautier & Conquet 79 rue de Sèze 69411 Lyon Cedex 06

PC 069 385 17 00038 déposé le 7 février 2017 - Projet : Réaménagement d'un logement - Terrain : 12 rue Saint-Jean Lyon 5^e Superficie du terrain : 144 m² - Demandeur : M^{me} Lunot Charlotte 254 avenue des Alpes 38260 Marcilloles - Auteur : Detry & Levy 12 rue Dumont 69004 Lyon

PC 069 382 17 00039 déposé le 7 février 2017 - Projet : Construction d'un dépôt de bus - Surface créée : 5210 m² - Terrain : 14 quai Rambaud Lyon 2^e Superficie du terrain : 8541 m² - Demandeur : Sytral 21 boulevard Vivier Merle 69487 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M^{me} Guillemot Annie - Auteur : Ferrand-Sigal Architectes Associés 15 place Louis Pradel 69001 Lyon

Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 6 au 11 février 2017

US 069 382 17 00023 déposé le 6 février 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 68 cours Charlemagne Lyon 2^e Superficie du terrain : 241 m² - Demandeur : M^{me} Bardisa Marie 18 rue Godefroy 69006 Lyon - Auteur : Orpi 69 rue de Trion 69005 Lyon

US 069 383 17 00025 déposé le 6 février 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43,55 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Feuillat Lyon 3^e Superficie du terrain : 2320 m² - Demandeur : M^{me} Duhamel Nathalie 367 chemin du Mathias 69760 Limonest - Auteur : Confiance Immobilier 44 cours Gambetta 69007 Lyon

US 069 387 17 00026 déposé le 7 février 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 68,05 m² en cabinet de médecin psychiatre - Terrain : 22 rue Marie-Madeleine Fourcade Lyon 7^e Superficie du terrain : 1510 m² - Demandeur : M^{me} Diallo Emilie 1 rue du Rhône 69007 Lyon - Auteur : Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon

US 069 388 17 00027 déposé le 7 février 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 11,62 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 1 rue Neuve de Monplaisir Lyon 8^e Superficie du terrain : 464 m² - Demandeur : M^{me} Chetkowski Christelle 21 rue Docteur Rebatel 69003 Lyon - Auteur : Régie Rolin Bains 1 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne

US 069 386 17 00028 déposé le 8 février 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 80,00 m² en cabinet de médecin généraliste - Terrain : 16 rue Garibaldi Lyon 6^e Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : M. ROUANET Pascal 134 rue de Sèze 69006 Lyon - Auteur : Oralia Régie de l'Opéra 50 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 389 17 00029 déposé le 7 février 2017 - Projet : Changement d'usage de locaux d'habitation d'une superficie totale de 135,00 m² en studio de conception audio-vidéo - Terrain : 2 rue du Mont d'Or Lyon 9^e Superficie du terrain : 464 m² - Demandeur : Société Ats Studios 32 quai Jaÿr 69009 Lyon - Mandataire : M. Coulas Alain - Auteur : Citya Bourguignon Palluat 19 rue Domer 69007 Lyon

Déclarations préalables de travaux délivrées pendant la période du 6 au 11 février 2017

DP 069 385 16 01924 Décision du 7 février 2017 à M. Pascal Yannick 11 place Villeboeuf 42100 Saint-Etienne - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 16 quai de Bondy Lyon 5^e

DP 069 381 16 01973 Décision du 10 février 2017 à Association Islamique Croix-Rousse 24 rue Eugène Pons 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10-12 rue Imbert Colomès Lyon 1^{er}

DP 069 387 16 02010 Décision du 10 février 2017 à M. Sanz Y Prast Valentin 28 rue Bancel 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 28 rue Bancel Lyon 7^e

DP 069 387 16 02030 Décision du 9 février 2017 à Pizza-Nour 3 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 avenue Jean Jaurès Lyon 7^e

DP 069 387 16 02179 Décision du 9 février 2017 à Sarl Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries (suite à sinistre) - Terrain : 80 Rue de Marseille Lyon 7^e

DP 069 388 16 02232 Décision du 9 février 2017 à M^{me} Guyard-Gilles Cathy 12 rue Victor Schoelcher 69800 Saint-Priest - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 53 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e

DP 069 381 16 02339 Décision du 7 février 2017 à M. Julliat Matthieu 35 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue de Savy Lyon 1^{er}

DP 069 389 16 02449 Décision du 9 février 2017 à M. Raynal Nicolas 7 allée de l'Observatoire 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 allée de l'Observatoire Lyon 9^e

DP 069 385 16 02476 Décision du 7 février 2017 à M. Dalery Jean-Christophe 42 rue des Chevaucheurs 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 8 m² - Terrain : 42 rue des Chevaucheurs Lyon 5^e

DP 069 381 16 02502 Décision du 7 février 2017 à Fondation Claude Martin 9 rue des Augustins 69001 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 20 rue Royale Lyon 1^{er}

DP 069 384 16 02513 Décision du 10 février 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 29 rue d'Ivry Lyon 4^e

DP 069 382 16 02516 Décision du 10 février 2017 à M. Massart Matthieu 9 rue de l'Ancienne Préfecture 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 6 rue Franklin Lyon 2^e

DP 069 381 16 02524 Décision du 7 février 2017 à Ville de Lyon Dgtb Secteur 1 – 2 - 4 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue Bouteille Lyon 1^{er}

DP 069 382 16 02526 Décision du 10 février 2017 à Le Republique 19 rue Louis Paufique 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux - Terrain : 19 rue Louis Paufique Lyon 2^e

DP 069 381 16 02537 Décision du 10 février 2017 à Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 23 rue Philippe Gonnard Lyon 1^{er}

DP 069 385 16 02548 Décision du 10 février 2017 à Sainte-Marie de Lyon 4 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon - Projet : Construction d'un local poubelles et modification de clôture - Surface créée : 19 m² - Terrain : 14 chemin de Montauban Lyon 5^e

DP 069 383 16 02558 Décision du 9 février 2017 à Gagneux Service Immobilier 62 rue Ney 69006 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 7b-11b rue Professeur Sisley Lyon 3^e

DP 069 381 16 02560 Décision du 7 février 2017 à Mairie de Lyon Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue du Jardin des Plantes Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 02577 Décision du 7 février 2017 à An Toiture Bardage 76 rue de Fleurieux 69380 Chatillon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 rue de l'Arbre sec Lyon 1^{er}

DP 069 383 16 02578 Décision du 9 février 2017 à Sci Anb 51 rue Charles Richard 69003 Lyon - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 48 rue Louis Lyon 3^e

DP 069 383 17 00010 Décision du 9 février 2017 à M. Marmonier Roger 19 Rue du Docteur Bonhomme 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements - Surface créée : 110 m² - Terrain : 19 Rue du Docteur Bonhomme Lyon 3^e

DP 069 381 17 00024 Décision du 10 février 2017 à Association Immobilière Lyon Les Monts d'Or 17 rue Rast Maupas 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Saint-François d'Assise Lyon 1^{er}

DP 069 384 17 00027 Décision du 10 février 2017 à Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravèlement de façade et réfection de toiture - Terrain : 14 rue du Pavillon Lyon 4^e

DP 069 383 17 00044 Décision du 9 février 2017 à Noja 7 chemin des 4 Vents 69570 Dardilly - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 place du Château Lyon 3^e

DP 069 387 17 00046 Décision du 9 février 2017 à Sushi Jean Mace 45 rue Coste 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination de bureaux en commerce - Terrain : 80 avenue Jean Jaurès Lyon 7^e

DP 069 388 17 00049 Décision du 9 février 2017 à M. Nouari Nouredine 5 passage Ranvier 69008 Lyon - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 5 passage Ranvier Lyon 8^e

DP 069 386 17 00051 Décision du 6 février 2017 à M. Jaber Chady 3 avenue de Grande Bretagne 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 avenue de Grande Bretagne Lyon 6^e

DP 069 382 17 00071 Décision du 10 février 2017 à Maarvi 6 rue Emile Zola 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue Gasparin Lyon 2^e

DP 069 384 17 00073 Décision du 10 février 2017 à M. Renaud Guy 46 impasse du Grand Logis 01390 Civrieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue Perrod Lyon 4^e

DP 069 386 17 00088 Décision du 10 février 2017 à M^{me} Malci Riva 48 rue Sainte-Geneviève 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 137 avenue Thiers Lyon 6^e

DP 069 381 17 00094 Décision du 7 février 2017 à Blanc Gilbert 12 rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7-9 rue de la République Lyon 1^{er}

DP 069 387 17 00102 Décision du 09 février 2017 à Roche Et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 274 rue de Créqui Lyon 7^e

DP 069 381 17 00120 Décision du 7 février 2017 à Banque Martin Maurel 23 rue Neuve 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 23 rue Neuve Lyon 1^{er}

DP 069 388 17 00128 Décision du 09 février 2017 à Régie Citya Barioz 76 rue Louis BLanc 69062 Lyon Cedex 06 - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 37 rue Saint-Mathieu Lyon 8^e

Permis de construire délivré pendant la période du 6 au 11 février 2017

PC 069 389 16 00346 - Arrêté du 6 février 2017 à Ecole de Production-Atelier d'apprentissage de Gorge de Loup 105 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon - Projet : Extension d'une école atelier - Surface créée : 740 m² - Terrain : 103-105 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9^e

Changements d'usage délivrés pendant la période du 6 au 11 février 2017

US 069 381 17 00014 - Arrêté du 8 février 2017 à Sci Blauchastel 31 chemin des Hauts d'Orfeuille 26760 Beaumont Les Valence - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 97,44 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 place des Capucins Lyon 1^{er}

US 069 388 17 00018 - Arrêté du 8 février 2017 à M. et M^{me} El Bilali Mehdi Pzscal Manon 39 rue Guilloud 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 17,18 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue Gabriel Sarrazin Lyon 8^e
